

BULLETIN COMMUNAL**GEMEENTEBLAD**

N° 4

150^{eme} ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAADSéance du - Vergadering van
20 avril - april 2016PRESIDENT - VOORZITTER
BERNARD CLERFAYT
Bourgmestre - BurgemeesterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSÉANCE PUBLIQUE ==- OPENBARE VERGADERING**POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS ==- PUNT(EN) OPGETEKEND OP
VERZOEK VAN INWONERS**

Le projet d'AG Real Estate, Place Jamblinne de Meux (Demande de Monsieur Lefébure) ==- Het project van AG Real Estate aan het Jamblinne de Meuxplein (Verzoek van de heer Lefébure)	271
---	-----

SECRÉTAIRE COMMUNAL ==- GEMEENTESECRETARIS**Assemblées ==- Vergaderingen**

Hommage à Monsieur Francis DURIAU, Bourgmestre honoraire de la commune de Schaerbeek ==- Eerbetoen aan de heer Francis DURIAU, ere Burgemeester van de gemeente Schaarbeek	275
Procès-verbal du Conseil précédent - Approbation ==- Notulen van de vorige gemeenteraad - Goedkeuring	279
Motion concernant le maintien des six zones de police bruxelloises ==- Motie voor het behoud van de zes Brusselse politiezones	279
Nuisances liées au survol aérien de la commune – Action devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles – Autorisation d'ester en justice - Approbation ==- Lawaaihinder veroorzaakt door de vliegtuigen over de gemeente - Actie voor het Tribunaal van Eerste Aanleg van Brussel - Machtiging om in rechte op te treden - Goedkeuring	289
HYDROBRU - Projet de modifications des statuts sociaux - Approbation ==- HYDROBRU - Ontwerp tot wijziging van de statuten - Goedkeuring	291
Désignation de M. l'Echevin Noël représentant la Commune comme administrateur au sein du Conseil d'administration de la SCRL La Lustrerie - Pour information ==- Aanduiding van de heer Noël, schepen, als vertegenwoordiger van de gemeente in de hoedanigheid van beheerder temidden van de bestuursraad van de cvba La Lustrerie - Ter informatie	292

FINANCES -- FINANCIËN**Enrôlement et règlement -- Inkohierungen en reglementen**

Primes d'accompagnement social - Exercice 2016 - Renouvellement et modification - Approbation -- Sociale begeleidingspremie - Dienstjaar 2016 - Hernieuwing en wijziging - Goedkeuring	293
--	-----

Contrôle et stratégie -- Controle en strategie

ASBL "Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek" en abrégé RCAS asbl - Comptes 2014 -Prise d'acte -- VZW "Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek" en abrégé RCAS asbl - Rekeningen 2014 - Akte nemen.....	297
ASBL "Centre Culturel de Schaerbeek" - Avenant n°2 au Contrat-programme 2010-2013 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Centre culturel de Schaerbeek, la commune de Schaerbeek et la Commission communautaire française - Approbation -- VZW Centre Culturel de Schaerbeek - Aanhangsel n°2 aan de programma-overeenkomst 2010-2013 tussen de Federatie Wallonië-Brussel, de vzw Centre Culturel de Schaerbeek, de gemeente Schaarbeek en de Franse Gemeenschapscommissie - Goedkeuring.....	297
CPAS - Transfert en date du 25 avril 2016 du siège social à l'adresse Boulevard Auguste Reyers n° 70 à 1030 Schaerbeek - Pour information - =- OCMW - Overdracht op 25 april 2016 van de hoofdkantoor adres naar Auguste Reyerslaan N°70 te 1030 Schaerbeek - Ter informatie	302
Eglise Anglicane Unifiée (Ixelles) - Budget 2016 - Aviser favorablement -- Verenigde Anglicaanse Kerk (Elsene) - Begroting 2016 - Gunstig adviseren.....	303

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING**Programme de prévention urbaine -- Programma voor stadspreventie**

Convention avec l'asbl "bouge-toi" - Approbation -- Overeenkomst met de vzw "Bouge-toi" - Goedkeuring.....	304
--	-----

PPU -Cellule Quartiers -- PSP - Cel wijk

Cellule quartiers - Protocole d'accord entre le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur et la commune concernant l'octroi d'une allocation financière unique en vue de soutenir la lutte contre la radicalisation violente - Approbation -- Wijkcel - Protocolakkoord tussen de Minister van Binnenlandse Zaken en de gemeente met betrekking tot de beheersing van gewelddadige radicalisering en de strijd tegen het radicalisme - Goedkeuring.....	305
---	-----

Subventions et partenariats -- Subsidies en partnerships

FEDER 2014-2020 - Projet de construction de la crèche Altaïr à l'angle Eenens/Voltaire - Convention entre la commune de Schaerbeek et la Région de Bruxelles-Capitale, régissant les modalités du financement de 633.000 euros TVAC - Approbation -- EFRO 2014-2020 - Bouwproject van een kinderdagverblijf "Altaïr" op de hoek van de straten Eenens/Voltaire - Overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, om de modaliteiten voor de financiering van 633.000 euros TVAC te vaststellen - Goedkeuring.....	309
---	-----

Fondation Roi Baudouin - Subside pour la restauration du mât électrique (Jacques de Lalaing) - Convention - Approbation ==- Koning Boudewijnstichting - Subsidie voor de restauratie van de elektriciteitsmast (Jacques de Lalaing) - Overeenkomst - Goedkeuring	310
--	-----

Communication ==- Communicatie

Règlement relatif à la procédure de reconnaissance des associations figurant sur le site internet de la commune de Schaerbeek - Approbation ==- Reglement betreffende de erkenningsprocedure voor de verenigingen die voorkomen op de website van de gemeente van Schaarbeek - Goedkeuring.....	311
---	-----

Développement Urbain et Mobilité ==- Stedelijke ontwikkeling en mobiliteit

Contrat de quartier durable Pogge - Constitution de la Commission de Quartier - Approbation ==- Duurzaam Wijkcontract Pogge - Samenstelling van de wijkcommissie - Goedkeuring	316
--	-----

SERVICES GÉNÉRAUX ==- ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière technique ==- Technisch vastgoedbeheer

Bien sis avenue Général Eisenhower 132 - Bail à rénovation avec l'asbl Centre Benenson Belgique - Approbation ==- Pand gelegen Generaal Eisenhower 132 - Renovatiehuurcel met de vzw Centre Benenson Belgique - Goedkeuring	317
Rue des Palais, 42 - M-Brussels Village - Avenant au bail emphytéotique - Approbation ==- Paleizenstraat, 42 - M-Brussels Village - Aanhangsel aan de erfpacht - Goedkeuring	318

INFRASTRUCTURES ==- INFRASTRUCTUUR

Architecture et Bâtiments ==- Architectuur en gebouwen

Ilot 233 - Pose d'un éclairage public - Majoration de la dépense et changement du mode de financement - Pour information ==- Woonkern 233 - Plaatsing van een openbare verlichting - Verhoging van de uitgave en wijziging van de financieringswijze - Ter informatie	320
Eenens/Voltaire - Construction d'un bâtiment passif comprenant une crèche (Altaïr) de 48 lits et une extension d'école d'enseignement technique qualifiant - Approbation ==- Site Eenens/Voltaire - Optrekken van een passief gebouw omvattende een kinderdagverblijf (Altaïr) met 48 bedjes en een uitbreiding van een middelbare school voor technisch onderwijs - Goedkeuring.....	322
Institut technique Frans Fischer (section Ruche) + Ecole 1: Adaptation des chaufferies et travaux connexes - Mode de passation et conditions du marché - Approbation ==- Technisch Instituut Frans Fischer (afdeling Bijenkorf) + School 1 : Aanpassing van de stookplaatsen en aanverwante werken - Gunningwijze en opdrachtvoorwaarden - Goedkeuring.....	324
Ecole 6 - Remplacement de la motorisation électrique (hors d'usage) du portail coulissant - Mode de passation, conditions du marché de travaux - Pour information ==- School 6 - Vervanging van het elektrisch openingssysteem (buiten gebruik) van de schuifpoort - Gunningwijze, voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie.....	325

Voirie ==- Wegen

Concession de travaux publics pour la conception, la construction, la maintenance et l'exploitation d'un parking souterrain place Lehon - Approbation ==- Concessie voor openbare werken voor het ontwerp, de bouw, het onderhoud en de exploitatie van een ondergrondse parking Lehonplein - Goedkeuring.....	326
--	-----

Equipement ==- Uitrusting

Infrastructure - Bâtiments et Techniques Spéciales - Acquisition de fournitures auprès des adjudicataires dans le cadre des marchés stocks en cours - - Pour information ==- Infrastructuur - Gebouwen en Speciale Technieken - Aankoop van leveringen bij de aannemers in het kader van de lopende bestelbonopdrachten - Ter informatie	330
Commande d'un ordinateur et accessoires (sac de transport, batteries, câbles, Dvd RW externe USB4, AC adapter portable) auprès du CIRB pour le service Voirie - Pour information ==- Bestelling van een laptop en toebehoren (computertas, batterijen, kabels,Dvd RW extern USB4, AC adapter laptop) voor de dienst Wegen bij de CIBG - Ter informatie	332
Service Informatique - Acquisition de matériel informatique auprès des centrales de marchés de la Villes de Bruges (Real Dolmen) et du CIRB - Pour information ==- Informatica Dienst - Aankoop van informatica materiaal bij de opdrachtcentrales Stad Brugge (Real Dolmen) en het CIRB - Ter informatie.....	333
Infrastructure - Bâtiments et Techniques Spéciales - Acquisition de fournitures auprès des adjudicataires dans le cadre des marchés stocks en cours - Pour information ==- Infrastructuur - Gebouwen en Speciale Technieken - Aankoop van leveringen bij de aannemers in het kader van de lopende bestelbonopdrachten - Ter informatie	334
Département Infrastructure - Service des Bâtiments - Achat d'un coupe carrelage - Mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information ==- Departement Infrastructuur - Dienst gebouwen - Aankoop van een tegelsnijder - Gunningswijze en vaststelling van de opdrachtvoorwaarden - Ter informatie	336

Contrats de quartier ==- Wijkcontracten

Contrat de quartier durable Reine-Progrès : Opération 1-2 – Construction d'un pôle d'équipements de quartier sur les terrains à bâtir sis rue Gaucheret 145 et 147 et rue Jolly 142-146 - Fixation du mode de passation et des conditions du marché de travaux – Approbation ==- Wijkcontract Koningin-Vooruitgang – Operatie 1-2 - Bouw van een voorzieningspool op de terreinen gelegen aan de Gaucheretstraat 145-147 en de Jollystraat 142-146 - Bepaling van de gunningswijze en de voorwaarden voor de opdracht voor werken - Goedkeuring	337
---	-----

ORDRE DU JOUR (REPRISE) ==- AGENDA (VERVOLG)**POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX ==- PUNT(EN)****OPGETEKEN OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN**

La réouverture du carrefour formé par la rue d'Anethan avec la Cage aux Ours (Demande de Monsieur Georges VERZIN) ==- De heropening van het kruispunt gevormd door de d'Anethanstraat en de Berenkooi (Verzoek van de heer Georges VERZIN)	340
--	-----

Premier bilan de la mise en route des Chèques-Sport (Demande de Monsieur Axel BERNARD) -- Eerste balans van het opstarten van de sport cheques (Verzoek van de heer Axel BERNARD)	342
Les mariages en plein air (Demande de Madame Angelina CHAN) -- De huwelijken in open lucht (Verzoek van Mevrouw Angelina CHAN).....	344

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX (MOTION) --
PUNT(EN) OPGETEKENT OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN (MOTIE)

Les propos du Ministre de l'Intérieur, Jan JAMBON (Motion à la demande de Monsieur Mohamed ECHOUËL) -- De woorden van de Minister van Binnenlandse zaken, de heer Jan JAMBON (Motie van de heer Mohamed ECHOUËL)	345
--	-----

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

Le réaménagement de la Rampe du Lion (Question de Madame Deborah LORENZINO) -- De herinrichting van de Leeuwenhelling (Vraag van Mevrouw Deborah LORENZINO)	355
L'aménagement et la destination de l'ancienne tribune nord du stade du Crossing (Question de Madame Deborah LORENZINO) -- De inrichting en de bestemming van de oude tribune aan de Noorderzijde van het Crossing Stadion (Vraag van Mevrouw Deborah LORENZINO)	356
Le bilan du Schaernaval 2016 (Question de Monsieur Axel BERNARD) -- De balans van Schaernaval 2016 (Vraag van de heer Axel BERNARD)	357
L'appel à l'aide de l'Os à Moëlle. (Question de Madame Barbara TRACHTE) -- De hulpkreet van l'Os à Moëlle (Vraag van Mevrouw Barbara TRACHTE)	358
Les appels à projet innovants lancés par la Région Bruxelloise. (Question de Madame Isabelle DURANT) -- Betreffende de oproepen door het brussels Gewest in verband met vernieuwende projecten (Vraag van Mevrouw Isabelle DURANT).....	360
Les actions concrètes en soutien à l'activité touristique à Schaerbeek (Question de Monsieur Eric PLATTEAU) -- De concrete acties om de toeristische activiteiten in Schaarbeek te ondersteunen (Vraag van de heer Eric PLATTEAU)	362
Soutien à l'Os à Moëlle et aux infrastructures culturelles (Question de Monsieur Eric PLATTEAU) -- Ondersteuning van het Os à Moëlle en de culturele infrastructuur (Vraag van de heer Eric PLATTEAU).....	362

20.04.2016

CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK
GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK

SEANCE DU 20 AVRIL 2016
VERGADERING VAN 20 APRIL 2016

PRÉSENTS-AANWEZIG : M.-h. Bernard Clerfayt, Bourgmestre-Président-Burgemeester-Voorzitter; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Bernard Guillaume, Denis Grimberghs, Échevins-Schepenen; M.-h. Frederic Nimal, Echevin f.f.-Schepenen wnd.; MM.-hh. Etienne Noel, Saït Köse, Michel De Herde, Mohamed El Arnouki, Mme-mevr. Adelheid Byttebier, Échevins-Schepenen; M.-h. Georges Verzin, Mmes-mevr. Cécile Jodogne, Laurette Onkelinx, Isabelle Durant, M.-h. Ibrahim Dönmez, Mmes-mevr. Derya Alic, Mahinur Ozdemir, Filiz Güles, MM.-hh. Abobakre Bouhjar, Yvan de Beaufort, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Mohamed Reghif, Mohamed Echouel, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Döne Sönmez, Jamila Sanhayi, Sophie Querton, Debora Lorenzino, MM.-hh. Burim Demiri, Axel Bernard, Seydi Sag, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, MM.-hh. Abdallah Kanfaoui, Quentin van den Hove, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Asma Mettioui, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Bernadette Vriamont, M.-h. Eric Platteau, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. David Neuprez, Secrétaire Communal-Gemeentesecretaris.

ABSENTS-AFWEZIG : MM.- de hh. Van Gorp, Özkara et/en Kökten, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden

EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD : M.-de h. Köksal, Echevin-Schepenen, Mmes-mevr. van Zuylen, Saglam, MM.-de hh. Gilles et/en M.-de h. Goldstein, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING : Mme-mevr. Güles, M.-de h. de Beaufort, Mme-mevr. Durant, M. de h. Koyuncu et/en Mme-mevr. Ozdemir

M. Clerfayt, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'il ouvre en séance publique à **18 heures et 30 minutes**.

De openbare vergadering wordt geopend om **18.30 uur** onder voorzitterschap van **mhr. Clerfayt**, Burgemeester.

Il est satisfait au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **23/03/2016 (18:30)** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **23/03/2016 (18:30)** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

Madame van Zuylen est désignée par le sort pour voter la première lors du vote par appel nominal.
Mevrouw van Zuylen is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

La traduction simultanée des débats est assurée par **Monsieur Van Wassenhoven**.
De vertaling staande vergadering wordt door **de heer van Wassenhoven** verzekerd.

COMMUNICATIONS – MEDEDELINGEN

* * * * *

M. Echouel : je souhaiterais ajouter eu urgence un point à l'ordre du jour si vous permettez

M. le Bourgmestre : à propos de

M. Echouel : il s'agit d'une motion concernant les propos stigmatisant les musulmans, des propos qui ont été tenus par le Premier Ministre, Jan Jambon

M. le Bourgmestre : voter de motion

M. Echouel : c'est une motion oui

20.04.2016

Cette demande est approuvée par le conseil communal et sera traitée comme dernier point à la demande de conseillers communaux. -- Deze vraag werd goedgekeurd door de Gemeenteraad en zal behandeld worden als laatste punt op verzoek van de gemeenteraadsleden.

* * * * *

SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS
Ordre du jour n° 1 -- Agenda nr 1

Le projet d'AG Real Estate, Place Jamblinne de Meux (Demande de Monsieur Lefébure)

Het project van AG Real Estate aan het Jamblinne de Meuxplein (Verzoek van de heer Lefébure)

M. Nyssens : Mijnheer de Burgemeester, Mijne heren en Mevrouw de Schepenen, Mevrouwen en Mijne Heren raadsleden, verscheidene wijkcomités in Brussel JAQ en vele in Schaarbeek, Jamblinne de Meux, Milcamps, Pelletier, Opale/Opaal en vele burgers en buurtbewoners verzetten zich tegen het object Newton, dat de bouwpromotor AG Real Estate heeft opgestart. Wij wensen in de plaats van hoge torens aan het Jamblinne de Meux plein, een waar wijkproject. Wij onderschrijven een echt stedenbouwkundige politiek en mobiliteitspolitiek zoals in Schaarbeek mogelijk is en bestaat, in tegenstelling tot de projecten opgelegd door Brussel Hoofdstedelijk Gewest. Wij wensen op die plek woningen maar met hetzelfde bouwvolume als nu. Ik ben aangeduid om enkele woorden in het Nederlands te richten. Maintenant, Monsieur Lefébure va vous défendre d'avantage notre interpellation.

M. Lefébure : M. le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, Madame, Messieurs-Mesdames, je vous parle aujourd'hui du projet des tours de Jamblinne de Meux au 211 rue du Noyer. Les comités de quartier GAQ, Opale-Opale, Jamblinne de Meux, Milcamps et plusieurs citoyens et riverains s'opposent concrètement au projet Newton initié par AG Real Estate et souhaitent concrétiser un véritable projet de quartier à la place des tours. Depuis longtemps, nos différents comités de quartier s'inscrivent dans une véritable politique d'urbanisme et de mobilité, au contraire de la politique urbaine imposée par la Région de Bruxelles-Capitale. Plusieurs commentaires de la presse au début de l'année mettent à jour un nouveau phénomène qui s'annonce à Bruxelles, à savoir les politiques d'urbanismes et de mobilités de la Région Bruxelloise font fuir les Bruxellois. Le projet proposé par AG Real Estate ne s'intègre aucunement au tissu urbain car il ne favorise aucun développement harmonieux du quartier. En cause, la hauteur des bâtiments proposés aussi bien que le nombre d'habitations proposées pour une aussi faible surface au sol. En d'autres termes, la structure du quartier, ses dégagements, sa situation et sa saturation actuelle ne permettent pas une telle concentration. A côté d'une tour de 15 étages sur rez, donc de 16 niveaux, ce projet comporte aussi la construction de logements juste à côté de la sortie du tunnel Reyers-Centre. L'augmentation de la surface de façades par rapport à l'immeuble actuel en fond de la Place Jamblinne de Meux et la construction d'un mur de logements quasi tout autour de l'arbre remarquable sur le parc Juliette Herman. Nous nous opposons à ce projet et nous demandons que le bâtiment existant soit reconçu en logements sans augmentation des gabarits. 1 : l'échelle d'une nouvelle conception doit rester en harmonie avec celle des constructions autour de la place et de leur caractère architectural. 2 : une nouvelle conception doit être soumise aux mêmes conditions que celles du permis d'urbanisme qui a été octroyé en son temps à l'école militaire. 3 : il nous paraît comme indispensable de respecter le principe qui figure dans la lichée, définie dans le PRAS, et qui est d'application dans tout le quartier qui entoure l'ancien, l'actuel bâtiment concerné. La lichée je rappelle est une zone dont le caractère historique, culturel, esthétique ou d'embellissement présente des particularités particulières et doit être préservée. La mobilité autour de la Place de Jamblinne de Meux est déjà actuellement à l'arrêt à plusieurs moments de la journée. Ce projet va amener des conséquences à court et à long terme dans le quartier qui ouvre la Place de Jamblinne et qui ne sont plus maîtrisables. Le projet que le comité du quartier GAQ, Opale-Opale, Jamblinne de Meux et

plusieurs citoyens et riverains souhaitent promouvoir s'inscrivent dans un véritable projet phare du quartier qui rencontre à la fois la nécessité d'aménagement de nouveaux logements, celle de respecter les gabarits de quartier, celle de la qualité de sa vie. Le projet de AG Real Estate nuira sensiblement à cette qualité. Celle-ci se définit par les facteurs suivants : perte de lumière et d'ensoleillement dans les espaces publics et dans les logements, diminution de la qualité de la mobilité, atteinte à l'arbre remarquable, atteinte à la dimension du parc Juliette Herman. Nous voulons un maintien de ce bâtiment dans le respect de son gabarit actuel avec une esthétique revisitée aux nouvelles de ses façades. Nous proposons un programme d'aménagement tel qu'il suit : appartement intergénérationnel et ou habitat groupé, des logements avec 3 ou 4 chambres pour les familles nombreuses, des logements avec 2 ou 3 chambres, quelques studios pour les étudiants, des logements adaptés aux personnes âgées qui pour la plupart ne souhaitent pas quitter le quartier mais qui ont une habitation qui n'est plus en conformité avec leur mobilité, des logements adaptés aux personnes handicapées comme par exemple le projet de l'ASBL Le 8^{ème} Jour, des logements qui font cohabiter des seniors et des étudiants, comme l'Association 1 toit à 2 âges, le respect de l'intégralité du parc Juliette Herman, le respect de la lichée. Ce bâtiment pourra accueillir une salle de réunion qui sera mise à la disposition des habitants, fêtes de familles comme les gymnastiques, réunions des comités de quartier. Des projets comme le compostage collectif, un potager collectif dans le parc Juliette Herman ajouterait encore une nouvelle et une meilleure convivialité entre les nouveaux et anciens habitants. L'aménagement d'une crèche accessible à tous les parents du quartier mais pas sur les mêmes modèles de fonctionnements que la plupart des crèches aménagées dans le quartier des squares. Le nombre de parking enfin qui a été accordé en son temps pour un immeuble de bureaux pourra certainement être un atout car il pourrait être loué aux habitants qui cherchent désespérément des places de parking dans un quartier qui a connu une augmentation sensible de sa densification par la division des anciennes maisons unifamiliales en plusieurs appartements et studios répartis sur chaque niveau. Ces anciennes maisons ne disposant pas de garage pour la plupart. Le prix de vente des garages rencontre actuellement une plus-value intéressante sur le marché Bruxellois. Nous souhaitons également que l'arbre remarquable qui est dans le parc Juliette Herman soit bien respecté par la qualité de vie qu'il procure actuellement aux habitants Bruxellois et Schaerbeekoïses, car à quoi bon sauver des arbres remarquables si c'est pour les faire mourir avec de tels projets. Le projet d'AG Real Estate ne permettra plus aux habitants de Schaerbeek d'avoir une respiration visuelle vers cet arbre remarquable et le parc Juliette Herman. Voici ce que les comités de quartier GAQ, Opale-Opale, Jamblinne de Meux et Milcamps veulent, c'est un véritable projet phare de quartier. Merci de votre attention.

M. le Bourgmestre : merci pour votre intervention, c'est l'Echevin de l'Urbanisme qui va vous répondre au nom du Collège et puis j'ouvre le débat avec la salle, 1 minute 30 par groupe.

M. Nimal : d'abord merci M. Nyssens et M. Lefébure et l'ensemble des personnes qui avaient signé ces documents pour être entendus, parce que ce n'est jamais facile à faire, c'est toute une mobilisation de quartier qui a été faite pour venir faire part de certaines choses. C'est vrai que vos comités de quartier on les voit régulièrement avec beaucoup d'arguments pertinents dans le cas des commissions de concertations, mais ici c'est déjà un autre débat, c'est interpellé, c'est signer tout un ensemble de documents et c'est un bel exercice de démocratie. Alors le projet dont vous parlez, c'est effectivement un projet qui se situe sur la Ville de Bruxelles, donc à l'angle de la rue du Noyer et de la rue de Kortenberg et dont en réalité nous ne savons pas grand-chose pour le moment, si ce n'est ce qui a été dit, si ce n'est certaines esquisses que nous avons vues, d'abord parce que c'est un projet sur la Ville de Bruxelles, ensuite et surtout parce que vu l'ampleur c'est un projet qui est soumis au fonctionnaire-délégué de la Région Bruxelloise et non pas à la commune ni au Collège des Bourgmestres et Echevins, c'est l'Article 175 du CoBAT. Donc c'est vrai qu'on a lu, évidemment comme vous, les articles dans la presse. J'ai reçu il y a plus d'un an le promoteur qui est venu montrer diverses esquisses et qui a entendu certaines observations, est-ce que les plans ont été modifiés depuis je n'en sais rien, je pense qu'il avait fait une réunion dans le quartier pour les présenter si j'ai bien entendu et donc voilà où on en est, on sait que ce serait un projet effectivement de plusieurs tours, de 162 logements, d'appartements de 1, 2, 3 chambres et de certains studios avec des rez-de-chaussée commerciaux et une partie de l'espace vert qui serait maintenue et ils ont fait si j'ai bien compris un concours architectural entre eux pour déterminer le projet. Voilà où on en est, c'est un projet qui serait totalement passif, en grande partie passif, effectivement il y aurait de grandes places de parking et de vélos vu qu'on parle de 19.000 m². Du point de vue de la procédure en tant que telle, la procédure et la demande a été introduite chez le fonctionnaire-délégué. A ce jour, selon les informations que nous avons eues, le dossier n'est toujours pas complet, simplement parce qu'ils s'entretiennent encore toujours tout un

ensemble de discussions, notamment avec la CRMS pour l'arbre notamment dont vous parlez. Donc une fois que ce dossier sera complet, à ce moment la Région déterminera, mais invitera les communes à participer et seront déterminées les modalités de participation de la commune. Ce qui est certain, c'est qu'on demandera à la commune de Schaerbeek comme à la Ville de Bruxelles de tenir une enquête publique sur le territoire, ça c'est assez certain. Dans ce cadre-là logiquement sera demandé un avis au Collège des Bourgmestres et Echevins de Schaerbeek, en tout état de cause comme tout riverain ou comme toute personne on peut toujours rendre un avis et avoir un représentant le cas échéant lors de la commission de concertations. Dans certains cas, c'est arrivé récemment pour un projet sur Evere, le fonctionnaire-délégué avait demandé qu'il y ait un représentant de la commune de Schaerbeek, un représentant du Collège dans le cadre de la commission de concertations, ça arrive, on verra si ce sera le cas ici. Mais donc ce qui est relativement certain en tous cas, c'est que dès le moment où le dossier sera complet l'enquête publique se tiendra sur le territoire de Schaerbeek également, c'est pas à vous que je dois dire que c'est dans ce cadre-là qu'il faut faire valoir ses observations, aller à l'enquête publique, écrire et ainsi de suite pour faire valoir et il y aura un avis du Collège qui sera rendu une fois qu'on aura les plans. Alors vous allez venir me dire : qu'est-ce que le Collège en pensera ? Il en pensera quelque chose quand il aura les plans terminés, finalisés et qu'on saura exactement ce qui est demandé et ce qui est produit. Moi je peux simplement vous dire que d'une manière générale, je dirais les grandes lignes qui ressortent régulièrement dans le cadre de l'urbanisme et dans le cadre des analyses qui sont faites par le Collège, c'est évidemment d'être attentif à ce qu'une construction, quelle qu'elle soit, s'intègre dans le bâti, ça c'est assez évident, s'intègre dans le tissu urbain, s'intègre dans le quartier, ça implique évidemment une appréciation des gabarits, à priori le service ici, sur base des informations qu'ils ont, disent déjà que c'est fort haut, ça implique évidemment une discussion sur les gabarits, une harmonie avec les autres biens aux alentours et on voit tous la Place de Jamblinne de Meux, c'est vrai que lorsque j'avais parlé au promoteur des gabarits en disant : ça semble fort haut, ils avaient répondu il y a des pavillons français : oui mais ce n'est pas exactement la même chose, mais c'était ça qu'ils avaient pris comme référence. Mais donc vous dire que ça sera analysé évidemment à l'aune des critères de gabarits, de style architectural, de bâtis sur la Place de Jamblinne de Meux, du fait qu'on est en lichée, on est bien d'accord et donc il y a des caractères esthétiques et bâtis aux alentours, de densification, ça c'est des éléments qu'on reprend assez souvent également dans le cadre de nos appréciations, de mixité des logements, c'est vrai qu'ici il faut voir ce qu'il en est, de qualité des logements, vous en avez parlé, et d'intégration et de conséquences évidemment vis-à-vis des voisins que ce soit en trouble de voisinage, que ce soit en ensoleillement, ben ici ça sera soumis à l'appréciation du Collège dans ce cadre-là. Il y a l'aspect, vous l'avez soulevé et on l'a bien entendu aussi de problèmes éventuels de mobilité et de problèmes éventuels d'espaces verts. Mais donc tout ça sera apprécié à ce moment-là, mais c'est certain que c'est vrai que le Collège et le service pour le moment ont déjà certaines réserves par rapport à cela. ... het betreft een project dat door zijn omvang bij de gemachtigde ambtenaar van het Gewest moet worden ingediend. Het is al meer dan één jaar geleden opgemaakt. Deze aanvraag is nog steeds onvolledig en dus nog niet aan de gemeente overgemaakt. Zodra het dossier volledig zal zijn, zal het Gewest er ons van in kennis stellen en vragen om een openbaar onderzoek op ons grondgebied in te richten. De overlegcommissie zal in Brussel Stad plaats vinden en het College van Burgemeester en Schepenen zal een advies over het project uitbrengen. Wij kunnen steeds op de overlegcommissie worden gehoord. Het College heeft sterke vragen over de gemeengang van de gebouwen, de architecturale stenografie, de integratie in het stads zichtveld en de woonkwaliteit, de mobiliteit en het behoud van de groene ruimten. Wij begrijpen perfect de bezorgdheden van de buurt over dit project en we zullen er rekening mee houden in ons advies.

M. le Bourgmestre : voilà la réponse du Collège. Est-ce que certains groupes souhaitent prendre la parole ?

M. Platteau : le projet dont il est question ici est effectivement un projet ambitieux et d'une ampleur certaine comme vous l'avez expliqué. Vous savez comme moi et comme il a été expliqué que la procédure d'instruction de ce dossier est loin d'être bouclée, donc le timing ici est important car tout est susceptible d'évoluer. Et l'enquête publique lorsque l'administration régionale disposera du rapport d'incidences environnementales, c'est un point très, très important et le rapport donc complet, ce sera le moment d'intervenir à nouveau pour échanger les points de vue et les arguments. Moi je vous remercie donc pour cette interpellation qui tombe à pic dans le processus et dans le timing et on s'assurera certainement que vos interrogations sont relayées au niveau de l'administration régionale. Vous avez mentionné d'ailleurs de nombreuses idées. Sur le fond quelques considérations à prendre éventuellement en compte. Il est vrai que le projet qui est

sur la table remplace un bâtiment de bureau désaffecté dont on peut encore mettre quand même en compte la qualité architecturale actuelle et c'est pour le remplacer par du logement et j'y reviendrai parce que c'est un réel besoin dans la région comme vous le savez. Et par ailleurs, il y a quand même une attention qui est portée sur l'environnement proche du bâtiment et c'est vrai que le fait qu'il y ait des rez-de-chaussée qui soient proposés pour du commerce peut être quelque chose éventuellement de positif. Je comprends bien en filagramme de votre interpellation que c'est la question du gabarit qui est le nœud du questionnement et je termine et donc ça je comprends bien que c'est vraiment la question principale et on y est très attentif, notamment quand il y aura les éléments de l'enquête d'ensoleillement et donc on portera vraiment beaucoup d'attentions à la question et au niveau pour le suivi au niveau Régional avec les compétences qui sont les nôtres à ce niveau-là, merci.

M. Verzin : cher M. Lefébure, cher M. Nyssens, effectivement votre interpellation vient à heure et à temps et je dirais qu'à Schaerbeek chat échaudé craint un peu l'eau froide. Un certain nombre d'entre nous on vécu l'épisode, la saga, de l'immeuble Brusilia, fin des années 60, début des années 70, sous le mayorat de feu Gaston Williot, au moment où on a démolit le Palais des Sports. Alors c'est très bien pour les gens qui habitent dans le Brusilia, qui ont une vue vraiment splendide sur l'avenue Louis Bertrand et sur le parc, par contre en terme urbanistique évidemment c'est une catastrophe, les choses étant ce qu'elles sont, il ne faut évidemment pas qu'un âne bute 2 fois sur la même pierre et comme à Schaerbeek on est spécialiste en matière d'âne, je pense que la leçon aura porté. Toujours est-il qu'effectivement, si le projet définitif auquel M. Nimal a fait allusion, est un projet dont le gabarit correspond à ce que vous avez dénoncé, il est clair et net pour notre groupe en tous cas que nous joindrons aux légitimes revendications des habitants pour le refuser, tant en terme de gabarit. Nous apprécions également la qualité des logements qui seront fournis dans le cadre de l'opération de promotion immobilière avec un regard encore plus attentif sur les questions immobilités, stationnements et parking, puisque nous savons que c'est une zone qui est particulièrement saturée et donc je pense que le Collège ferait bien d'être également attentif dans l'avis qu'il rendra dans le futur au fait qu'au-delà des parkings pour les gens qui y habiteront, on puisse prévoir des parkings supplémentaires, des emplacements de stationnement supplémentaires pour les gens du quartier afin de soulager un petit peu la pression qu'ils subissent aujourd'hui, la difficulté qu'ils ont aujourd'hui de pouvoir habiter. J'en termine directement et pour vous dire simplement en guise de conclusion que le groupe MR du Conseil communal de Schaerbeek se chargera bien évidemment de sensibiliser à cette question nos correspondants de la Ville de Bruxelles et particulièrement M. Geoffroy Coomans qui est l'Echevin d'Urbanisme de la Ville.

Mme Querton : bonsoir, merci d'être venu ce soir pour nous faire part de votre interpellation. Bien évidemment je ne vais pas paraphraser l'Echevin, mais le Collège nous a donné beaucoup de précisions quant aux procédures et au planning, donc il va nous falloir nous armer de patience pour attendre qu'on ait les plans et pour pouvoir se pencher plus réellement sur voilà les plans et les projets. Néanmoins, vous avez fait toute une série de recommandations qui sont très intéressantes et qui tiennent en compte, qui tiennent compte notamment voilà des familles, prévoir des logements multiples pour des familles nombreuses, etc., et je pense que c'est vraiment une très bonne chose et on y sera très attentifs au moment de remettre l'avis, on suivra ce dossier avec beaucoup d'attentions, merci.

M. Sag : je remercie également les intervenants, merci d'être déplacés pour vous exprimer sur les nuisances que vous subissez, que les habitants de ce quartier subissent. C'est important d'être au Conseil et de venir interpeller le Conseil communal. Donc vous avez parlé de plusieurs choses : vous avez parlé des logements, de la qualité des logements, du gabarit, vous avez parlé des crèches et aussi du parc. Je pense qu'en plus de l'Echevin de l'Urbanisme il y aura d'autres Echevins qui seront sûrement attentifs, notamment l'Echevin des Logements et l'Echevin des Crèches. En ce qui concerne le CdH, nous serons évidemment très attentifs sur le suivi de ce dossier et sur l'enquête publique, merci.

Mme Trachte : je souhaiterais aussi remercier les 2 intervenants et les comités de quartier pour cette intervention citoyenne qui attire notre attention sur ce projet qui semble-t-il est encore à l'état de projet, mais qui semble gigantesque. Il y a en effet sur le territoire de la Ville de Bruxelles, mais comme vous le dites il y aura des incidences sur un quartier de notre commune. Alors j'ai entendu la réponse de M. l'Echevin et surtout les balises que vous avez données par rapport au regard que la commune donnera par rapport à ce projet et à l'avis qu'il rendra dans ce cadre. J'ai retenu que l'intégration du projet dans le bâti existant et notamment la question du gabarit, le style architectural, la physionomie du quartier, c'est également une balise que la commune gardera, de même que la mixité du logement ou la qualité de vie des riverains, notamment en matière de

mobilité, d'espaces verts ou d'ensoleillement, ce sont les balises pour lesquelles le Collège s'est engagé et j'espère que ce seront des balises qui pourront vous rassurer à priori. Mais je pense que ce sera intéressant plus tard que l'on puisse, au moment où le projet sera déposé et au moment où l'enquête publique sera réellement en cours, qu'on puisse peut-être revenir sur le projet concret et l'avis que la commune donnera, peut-être à votre initiative, peut-être à l'initiative de l'Echevin ou de l'un d'entre nous pour qu'on puisse voir à ce moment-là quand le dossier sera vraiment sur la table dans quelles mesures ce projet porte atteinte au bâti existant, au style architectural et dès lors quel avis la commune devra in fine donner par rapport à ce projet.

M. Bernard : je voulais à mon tour vous remercier de cette interpellation pour 2 raisons : d'abord pour venir devant nous nous interpellier et deuxièmement pour venir avec une vision, une vision de développement de ce quartier, une vision de développement de cette place et avec des projets concrets comme du logement familles nombreuses, du logement intergénérationnel. Et je dois dire que dans la réponse du Collège, je trouve que cette vision-là est totalement absente. On vient avec, on ne sait pas encore grand-chose du projet, on vient, on verra bien quand il y aura le projet sera déposé sur la table, et je regrette qu'on ne peut pas : exemple sur ce qu'il dit devant nous ici avec un projet concret pour le quartier, pour la place Jamblinne de Meux qui pourrait être amendé, parce que je pense qu'il faudrait aussi par exemple beaucoup de mixités en termes de logements dans ce quartier, mais qui doit quand même nous inspirer par rapport à quelque chose à défendre par rapport à un promoteur immobilier parce que la seule chose qui est sûre dans ce dossier, c'est que pour ce promoteur immobilier, c'est une sacrée affaire, c'est la seule chose qui est sûre. Pour le reste, est-ce que les habitants vont trouver leurs comptes, est-ce qu'on va avoir un projet qui va être à la hauteur en termes de mobilités, est-ce que le parc va être préservé oui ou non, j'aurais aimé avoir un positionnement de la commune aujourd'hui qui non seulement ne dit pas qu'on va voir plus tard, mais qui va défendre un certain projet de ville lié à cette place. Voilà et en ce qui me concerne, ce parc doit être maintenu, c'est un parc qui est important pour le quartier, c'est un petit poumon dans un espace qui est complètement bouché par les voitures. 2 : il faut des solutions pour la mobilité dans ce quartier, c'est invivable en termes de mobilités à certaines heures de la journée et le logement doit correspondre à des besoins sociaux que tous les habitants de Schaerbeek connaissent. Donc j'aurais bien voulu vous entendre venir avec un projet un peu comme les habitants nous l'ont présenté aujourd'hui.

M. le Bourgmestre : merci vous tous de vos réactions, merci pour votre interpellation, vous avez la réponse du Collège et le dossier est à suivre très certainement et je suis certain que vous ne manquerez pas d'être très attentif à la survenance des affiches rouges et nous nous mobiliserons à nouveau à ce moment-là pour intervenir dans le débat qui aura lieu à la Ville de Bruxelles. Merci.

SECRÉTAIRE COMMUNAL --- GEMEENTESecretaris

Assemblées --- Vergaderingen

Ordre du jour n° 2 --- Agenda nr 2

Hommage à Monsieur Francis DURIAU, Bourgmestre honoraire de la commune de Schaerbeek

Eerbetoon aan de heer Francis DURIAU, ere Burgemeester van de gemeente Schaarbeek

M. le Bourgmestre : Mesdames et Messieurs : il était loyal, il était un homme de parole, il était un homme d'action, il savait décider et il avait une grande ambition : elle de servir sa commune. Il : c'est évidemment Francis Duriau, celui qui m'a précédé, Francis Duriau Bourgmestre de Schaerbeek. Nous avons appris ce 5 avril son décès survenu le 29 mars. C'est dans la plus stricte intimité familiale qu'il a souhaité ses funérailles, à l'image de cette discrétion faite de compassions et d'empathies qui caractérisait le chirurgien et l'homme politique qu'il fût. Ce soir je remercie tout particulièrement Carine Metz, son épouse, son fils Alain, sa belle-fille Valérie, sa petite fille et Anne-Marie Gerrebos aussi qui lui a succédé au CPAS d'être là ce soir et qui vont avec nous dans quelques instants lui accorder un hommage devant son buste qui est ici à côté et nous ferons ensemble une minute de silence à sa mémoire. Cet Hôtel communal, cette salle du Conseil communal, le siège que j'occupe, la salle du Collège, le bureau du Bourgmestre lui ont été bien plus familier que moi puisqu'il y fût élu pour la 1^{ère} fois le 1^{er} octobre 1976. Et puis réélu en octobre 82, réélu en octobre 88, en octobre 94 et encore en octobre 2000. Il a occupé successivement les mandats d'Echevin chargé des affaires sociales dès sa 1^{ère} élection de janvier 77 à janvier 1983,

ensuite de Président du Centre Public d'Action Sociale de Schaerbeek d'avril 83 à avril 92, reprenant d'ailleurs le CPAS qui vivait des moments difficiles. Et en avril 92 jusqu'en janvier 2001, il fut Bourgmestre de Schaerbeek. Et il a marqué l'histoire de Schaerbeek dans un moment où cette commune avait empruntée une voie qui l'avait isolée du débat politique et il est le premier qui a travaillé à la normalisation du travail politique à Schaerbeek pour qu'elle retrouve ses lettres de noblesse. C'est en 88 que j'ai rencontré Francis pour la 1^{ère} fois. De jeune Conseiller communal de l'opposition à l'époque, et puis ensuite en 94 comme membre de sa majorité, comme Echevin de l'urbanisme. Et durant ces 6 années de collaboration, j'ai pu apprécier ses qualités d'homme et aussi ses qualités d'homme politique. On le connaît beaucoup pour son engagement social puisque jeune médecin on lui avait, il avait dirigé vers les affaires sociales. Et comme Echevin des affaires sociales, au milieu des années 70, il a mené beaucoup d'initiatives : c'est lui qui a créé l'ASBL Les Crèches de Schaerbeek, c'est lui qui a soutenu la création d'une série d'ASBL de soins à domicile, d'aides familiales. C'est lui qui plus tard a assumé la Présidence du Foyer Schaerbeekois et a renoué avec les investissements de rénovations des logements dans le Foyer Schaerbeekois qui n'avaient plus connu de rénovations depuis de nombreuses années et c'est lui qui a, je l'ai dit, repris le CPAS dans des temps difficiles pour tenter de faire face à la gestion particulièrement complexe de l'action sociale dans une commune comme Schaerbeek qui connaissait alors la montée d'une pression de la précarité qui ne nous a malheureusement pas quittée depuis. Et puis il a assumé aussi pendant quelques années, outre la Présidence du Foyer Schaerbeekois, la Présidence de la Société du Logement de la Région Bruxelloise où il a pu apporter son expertise, sa connaissance du logement social et aussi jouer un rôle dans le retour en grâce si je peux dire de Schaerbeek dans la distribution des subsides d'investissements régionaux au bénéfice de la commune de Schaerbeek. Et le programme d'investissements qui est en cours maintenant au Foyer Schaerbeekois n'est que la poursuite et j'espère bientôt la fin du programme de rénovations des logements qu'il avait engagé car il avait trouvé un Foyer Schaerbeekois avec énormément de logements, pratiquement tous, dépourvus de salle de bains ou de chauffage et il a tout de suite compris, avec son engagement social, avec ses qualités humaines, celles qu'il avait hérité sans doute de sa profession de médecin, il avait compris combien tout cela était essentiel pour toutes les personnes qui étaient aidées et hébergées par le Foyer Schaerbeekois. Schaerbeek était sa passion. Il y est né, il y a passé toute sa vie en se penchant continuellement sur son chevet et en n'arrêtant pas de chercher pour elle ce qu'elle y avait de meilleur. Médecin, il était médecin à l'hôpital de Schaerbeek. Il a eu aussi beaucoup à faire pour sauver cet hôpital de faillite, de moments difficiles, certains s'en souviennent, beaucoup de débats ont eu lieu à ce Conseil communal sur cet hôpital qui maintenant heureusement grâce à la fusion avec Brugmann et à l'intégration dans IRIS peut voir maintenant l'avenir avec plus de bonheur et plus de perspectives. Son premier souci comme Bourgmestre dans les moments troubles que vivait Schaerbeek, et un souci que nous étions nombreux à partager à ce moment, c'était de restaurer l'image et le blason de la commune qui avait été laissée un peu en dehors de tout le débat politique Bruxellois et donc de toutes les politiques de soutiens qui venaient en aide aux communes qui avaient des difficultés, puisque l'image de Schaerbeek avait été un peu ternie par la fin de la période Nolsiste qui a entraîné son lot de polémiques, ce n'est pas la peine de rappeler ces moments-là. Et je me souviens encore de la dernière fois où je m'étais entretenu avec lui, c'était il y a 3 ans je pense à un drink chez Vlan et il me disait encore et toujours, il avait bien raison, qu'il était fier de ce combat-là et des résultats qu'il avait obtenus. Dans les moments difficiles et même l'actualité compliquée que nous connaissons aujourd'hui, il faut rappeler que c'est sous son magistère, sa législature, sous sa Présidence qu'on a commencé non seulement à réinvestir dans le logement social, qu'on a commencé à réinvestir dans la sécurité, même si ça a parfois aussi mené à des controverses, qu'on a mis en place le premier échelon de l'harmonisation sociale qui est la prémisse des politiques de préventions et de travail dans les quartiers avec les populations nouvelles qui habitaient Schaerbeek de manière de plus en plus présentes, qu'on a lancé les premiers contrats de quartier, programmes de rénovation de la commune et également qu'on a lancé d'ambitieux programmes de remise en ordre de bâtiments scolaires, grande force de Schaerbeek, mais qui pendant longtemps n'avaient pas connus d'efforts de rénovations. On retiendra tout cela de Francis. Et il a multiplié d'autres initiatives encore pour faire parler de sa commune. Il a créé l'ASBL Scarenbeka qui visait à mettre en avant l'histoire locale et le patrimoine de Schaerbeek. Certains se souviendront de cette magnifique Fête des Anes qu'il avait organisé au Parc Josaphat : il y avait non seulement un soleil magnifique et des dizaines de milliers de personnes et plusieurs centaines d'ânes : ce symbole de Schaerbeek, ce petit animal sympathique têtue et volontaire qui ne renonce jamais et qui va jusqu'au bout et qui est encore notre symbole et nous

en sommes fiers. Et beaucoup se souviennent encore de cette belle fête des ânes, il y avait des ânes qui venaient du monde entier pour fêter avec nous Schaerbeek. Il faut dire aussi qu'il a été bien entouré avec une équipe très dévouée qui l'accompagnait : j'ai cité Carine Metz qui a été Directrice au CPAS et qui a accompagné l'engagement social de Francis et Mme Schaller, sa Chef de Cabinet ici à la commune, pour ceux qui l'ont connue, qui était aussi une femme d'action et aussi une femme qui savait faire bouger les choses. Il avait également compris qu'il fallait, je l'ai dit, changer l'image de la commune et mener une politique d'informations, il a relancé le Schaerbeek info, il a ouvert le Schaerbeek info à l'opposition, c'est lui qui a fait les premières pages ouvertes à l'opposition et il a veillé, certains en riront peut-être, mais il a veillé à ce que ce journal ne soit pas seulement la trace de la communale mais que tout le monde puisse y avoir sa page. Je pense aujourd'hui en rappelant tout ça que ses proches, que sa famille, que ses amis, que ceux qui l'ont connu, mais franchement tous ses administrés peuvent être fiers d'avoir eu Francis Duriau pour Bourgmestre. Au nom du Conseil communal, en mon nom personnel, mais aussi au nom de tous les Schaerbeekois, je voudrais que nous honorions Francis Duriau pour tout ce qu'il a fait et j'adresse donc mes très sincères condoléances à Carine son épouse, à ses enfants Alain et Jean, sa belle-fille Valérie et à toute sa famille. Voilà, avant de vous inviter à nous accompagner pour déposer une gerbe de fleurs devant le buste de Francis, je laisse la parole à ceux d'entre vous qui souhaitaient manifester également leur attachement à Francis

M. Guillaume : voilà je serai extrêmement bref, mais je ne pouvais pas ne pas parler à la famille de Francis Duriau et à mes Collègues du Conseil communal d'un aspect particulier de sa personnalité qui m'a toujours ému et a ému beaucoup de personnes, c'est l'attention constante qu'il avait à l'égard des personnes âgées et ça ne l'a d'ailleurs jamais quitté puisque depuis ses fonctions d'Echevin des affaires sociales jusqu'à ses fonctions de Bourgmestre en passant par ses fonctions de Président du CPAS, il a toujours manifesté pour les seniors beaucoup d'attention. C'est ainsi qu'il a fait rénover le bâtiment qui est maintenant le bâtiment donc de Pater Baudry 1, du centre de Pater Baudry 1, qu'il a créé cette ASBL Pater Baudry, qu'il a créé une 2^{ème} implantation, la 1^{ère} implantation en 85 et la 2^{ème} implantation en 93 je pense, à Helmet. Et donc il voulait que tous les seniors de Schaerbeek se sentent bien et je pense que vraiment là il a réussi parce qu'il a mis cette politique des seniors sur rail et maintenant encore le train continue si je puis dire sur les rails de la politique qu'il a initiée. C'est une preuve je pense d'altruisme et de générosité d'âme et je tenais à souligner cet aspect-là de sa personnalité et à lui rendre hommage parmi toutes les autres qualités qu'il avait.

M. Van Gorp : oui, beaucoup de choses ont été dites, il est important de se souvenir et d'insister sur le fait que si aujourd'hui Schaerbeek a encore un hôpital, c'est grâce à lui et grâce à son combat et à ces soirées, ces mois et ces années où il s'est battu pour maintenir cet hôpital de proximité et je pense que si Francis n'avait pas tenu tête à toutes les difficultés que la commune rencontrait à l'époque par rapport à cet hôpital, et bien aujourd'hui Schaerbeek n'aurait malheureusement plus d'hôpital. Beaucoup de choses ont été dites, en ce qui me concerne, je l'ai connu durant les 18 ans où j'ai donc participé aux travaux du Collège. Les années où Francis est devenu Bourgmestre, ce sont des années qui étaient très agréables évidemment en tant qu'Echevin car ce fût une réelle résurrection de Schaerbeek et avec un Collège représenté quasiment par tous les partis démocratiques, on a pu tous ensemble faire revivre cette commune, redonner de l'espoir, et pour tout ça je tiens à lui dire merci.

M. Verzin : Francis et moi c'est une très longue histoire et Carine et Anne-Marie ont été aux premières loges pour assister à nos déchirements. Je dirais : nous nous sommes autant aimés que nous nous sommes je ne vais pas dire chamaillés mais disputés. Pas en tant que personne bien sûr, mais sur des dossiers extrêmement importants pour l'avenir de Schaerbeek et qui nous ont vraiment très fort opposés, principalement sous la période où il était sous la férule de Roger Nols. On a parlé de l'hôpital, on a parlé du Foyer Schaerbeekois, on a parlé de la gestion de la police et je ne voudrais pas ce soir revenir là-dessus. Mais il est une chose que Bernard Clerfayt a dite ce soir et qui est importante : si Francis était un homme rude, parfois un adversaire rude, il était aussi d'une loyauté à toutes épreuves et derrière cette dureté apparente se cachait un cœur généreux. Il était, s'il est une chose que personne n'a jamais pu mettre en doute ni en cause, c'est certainement son engagement en faveur de la laïcité. C'est aussi son engagement en faveur des plus défavorisés et après qu'il eut renoncé à son mayorat, après qu'il l'eut perdu, nous avons eu ce grand bonheur de nous retrouver, de nous expliquer et de nous réconcilier. C'est quelque chose que je garderai toujours de lui : la capacité à se remettre en question, la capacité à reconnaître parfois des chemins de traverses qui ont été empruntés et la capacité aussi à passer le témoin sur des dossiers symboliques mais importants, comme par exemple l'ASBL Pol et laing qu'il présidait et qui vient aujourd'hui toujours en aide aux enfants de l'enseignement spécialisé et

dont il m'a confié la Présidence que j'assume aujourd'hui encore. Pour tout cela, je voudrais dire à Carine, à Anne-Marie, que derrière nos joutes politiques je pense que jamais nous n'avons oublié qu'il y avait un combat, un engagement humain en faveur de tous ceux qui habitent à Schaerbeek, qui souffrent à Schaerbeek et qui essayent de s'émanciper, de grandir à Schaerbeek et je ne l'oublierai jamais.

Özkara : merci M. le Président, chers Collègues, tout d'abord je tiens à remercier le Collège ainsi que ses membres pour avoir organisé ce moment d'hommages à l'attention de M. Francis Duriau, Bourgmestre Honoraire de notre belle commune. Je prends la parole aujourd'hui parmi vous chers membres du Conseil, chers Collègues, car je tenais à rendre un dernier hommage à Francis Duriau qui nous a quittés et qui laisse derrière lui une vie politique bien remplie. Il y a plus de 16 ans, c'est grâce à une rencontre inattendue avec Francis que j'ai découvert la politique et que je me suis quelques temps après découvert une âme de politicien. Je me rappelle d'une phrase qu'il a aimé me dire et qui résonne encore parfois dans ma tête aujourd'hui : mon petit Özkara, je te donnerai un seul conseil en politique : garde un pied dedans et un pied dehors, c'est comme ça que tu réussiras en politique et c'est comme ça que tu tiendras dans la durée. Ce conseil n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd mais bien dans mon oreille gauche. Ce qui explique probablement pourquoi mon cœur a pris la direction de la gauche. Après tant d'années en politique, je retrouve que son conseil a été des plus pertinents et qu'il est toujours d'actualité. Si je dois décrire Francis en quelques mots, je dirai de lui qu'il est un homme doté d'une grande écoute, qu'il possède une grande ouverture d'esprit et qu'il était surtout et surtout proche des citoyens. Je tiens à dire une dernière chose à Francis : Francis, de par l'attention bienveillante que tu m'as portée il y a plus d'une quinzaine d'années, tu as contribué d'une certaine manière à me permettre d'être aujourd'hui où je suis en politique. Ce soir, je parlerai de 2 personnes qui m'étaient chères : il y a quelques mois, ma maman chérie nous a quittée, il y a quelques jours Francis nous a quitté : maman, Francis, vous êtes partis trop tôt, sachez que les valeurs telle que l'équité, la justice, l'amour, la persévérance, la simplicité et le respect dans sa diversité, que vous m'avez transmis resteront à jamais ancrés dans mon cœur et seront transmis, je vous le promets, aux générations à venir, merci de m'avoir écouté.

Mme Trachte : je n'ai pour ma part pas côtoyé sur le plan politique M. Duriau et je ne l'ai certainement pas côtoyé ici au sein de cette assemblée. Mais mes Collègues et moi-même et certainement d'autres ici au Conseil communal sont quelque part les héritiers du changement qu'il a amorcé dans la commune. En effet, et d'autres l'ont rappelé avant moi, on retiendra de lui qu'il est celui qui a avec doigté ouvert une nouvelle ère dans l'histoire de notre commune, cette ère qui a commencé avec la fin de la période Nols. Ce n'était pas gagné d'avance et pas évident de tourner cette page noire de notre histoire. Et dès lors de nous permettre aujourd'hui à nous, aux Schaerbeekois, aux citoyens Schaerbeekois, aux élus, aux fonctionnaires, d'écrire une nouvelle page de l'histoire de notre commune et cette nouvelle page a permis à la commune d'aménager l'espace public dans tous ses quartiers, d'investir comme ça a été dit dans le logement social ou de développer des politiques de cohésions sociales avec l'ensemble de la population. Et on sait effectivement, l'actualité nous montre à quel point c'est un travail qui est crucial, nécessaire mais aussi très fragile tant il peut sembler être mise en danger. Mais donc c'est certainement pour ce tournant dans l'histoire de notre commune qu'on le retiendra et d'autres ont dit avant moi qu'il a permis à la commune de revivre et c'est l'hommage que nous souhaitons lui rendre. Ceux qui autour de moi l'ont mieux connu personnellement ont souhaité souligner ses qualités de gentillesse et de sagesse et ils attribuent ces qualités à sa profession de médecin, ils mettent ces qualités en lien avec cette profession de médecin et ils ont témoigné du fait que ces qualités de gentillesse et de sagesse il les a aussi mises au service de son engagement politique, que ce soit au CPAS et à la commune, il nous semblait nécessaire aussi, ici dans le cadre de cet hommage, de resouligner ces qualités que nous retiendrons de l'ancien Bourgmestre de notre commune.

M. Sag : vous avez résumé le travail de M. Duriau au Foyer Schaerbeekois, je voudrais ajouter un élément important, c'est que malgré ses difficultés de santé M. Duriau était encore présent au Conseil d'Administration, toujours présent, toujours attentif sur tous les points et jusqu'il y a peu il siégeait encore comme Administrateur au Conseil d'Administration du Foyer Schaerbeekois. Et au nom du Foyer Schaerbeekois, je voudrais adresser mes plus sincères condoléances à sa famille, ses proches et ses amis, merci.

M. le Bourgmestre : merci. Je vous remercie tous pour ces hommages et je vais vous inviter, mais je vais d'abord inviter Carine, Alain, sa famille, ses amis, à venir nous accompagner, et nous allons les accompagner pour venir fleurir le buste de Francis.

20.04.2016

* * * * *

Le conseil communal tient une minute de silence et dépose une couronne de fleurs devant le buste de Monsieur Francis Duriau -- De gemeenteraad houdt één minuut stilte en legt een bloemenkrans neer voor de buste van de heer Francis Duriau.

* * * * *

* * *

Monsieur Özkara quitte la séance. Madame Güles entre en séance -- De heer Özkara verlaat de vergadering. Mevrouw Güles treedt ter vergadering

* * *

Ordre du jour n° 3 -- Agenda nr 3

Procès-verbal du Conseil précédent - Approbation

Notulen van de vorige gemeenteraad - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
2 leden hebben niet gestemd

Ordre du jour n° 4 -- Agenda nr 4

Motion concernant le maintien des six zones de police bruxelloises

Motie voor het behoud van de zes Brusselse politiezones

M. le Bourgmestre : nous vous invitons à voter une motion, préparée par le Collège, relative au maintien des 6 zones de police Bruxelloises. C'est un sujet qui est en plein dans l'actualité, qui rejoint peut-être aussi des propos de M. Jambon mais de quelques autres et il nous semblait pertinent dans le contexte actuel de voter une telle motion qui après quelques considérations, on en a discuté en commission lundi, notamment sur base d'une analyse comparée des résultats des zones de police des grandes villes qui sont fusionnées, une seule pour une ville et les zones de police déconcentrées en Région Bruxelloise en 6 zones, qui montre que la police de coûte pas plus chère là où elle est déconcentrée en Région Bruxelloise. Qui montre que la police ne dispose pas de plus d'agents par habitants que dans les autres zones et autres villes du pays. La police a été plus efficace ces 15 dernières années en Région Bruxelloise puisque la criminalité a plus diminué à Bruxelles, organisé en 6 zones, qu'elle n'a diminué dans les 5 autres grandes villes du pays. On cherche donc bien quels sont les arguments d'économie ou les arguments d'efficacité qui amèneraient à plaider pour une fusion pure et simple des 6 zones de police. Et donc on vous invite à voter cette motion qui dit ceci : « le Conseil communal de Schaerbeek refuse toute fusion des zones de police. Il demande au Gouvernement Fédéral de refuser toute fusion des zones de police, d'accélérer les procédures de recrutements des policiers en Région Bruxelloise. On sait qu'une mesure d'accélération a été prise pour Anvers, on aimerait bien que Bruxelles puisse en bénéficier. De mettre en œuvre un plan d'action national visant à améliorer la collaboration et l'échange d'informations entre les zones de police et le Gouvernement Fédéral dans le respect des compétences propres à chaque niveau de pouvoir. 4. De préciser les méthodes à suivre par les Autorités communales concernant le thème des Foreign terrorist fighters, ainsi que les critères d'évaluations du profil radical des personnes à surveiller, on fait ici référence à la circulaire du mois d'août du Ministre de l'Intérieur qui se complique d'une autre circulaire des Procureurs Généraux qui vise d'autres catégories de Foreign terrorist fighters et qui pour les zones de police

quant à appliquer ces règles n'est pas encore d'une clarté suffisante qui permette à chacun de savoir exactement ce qu'il doit faire, les mesures qu'il doit prendre, les mesures de préventions et de surveillances qui relèvent de ses compétences. Point 5 : de renoncer à la réduction budgétaire frappant la dotation Fédérale en projet de budget Fédéral 2016. De prévoir que la réindexation de la dotation Fédérale se basera sur une dotation Fédérale au moins égale au montant prévu dans le budget 2014, soit un montant de 764 millions. Vous savez que le Fédéral a réduit le montant global de dotations aux zones de police. Et enfin : d'adapter la fameuse norme KUL de financements des zones de police sur base des besoins réels des zones de police Bruxelloises. Il faut ici comprendre que depuis 2002, date à laquelle la norme s'applique, en fonction du nombre de critères, kilomètres de voirie, population, densité, criminalité, un critère important a évolué, à savoir la population. La population a augmenté de 20% en Région Bruxelloise alors que le nombre de policiers financés à travers la norme KUL au bénéfice des zones de police Bruxelloises n'a pas augmenté. Ce qui me fait dire que le nombre de policiers par habitant a diminué de 20%. On voudrait donc faire le même travail de police, ce n'est pas avec le financement Fédéral que nous y parvenons. Vous le savez par ailleurs, notre commune et notre zone a fait des efforts compensatoires, on a engagé sur fonds propres des policiers pour compenser cette hausse de population et assurer un bon travail policier et avoir les bons résultats de police que vous connaissez, mais nous le faisons sur fonds propres et il semble légitime que le Gouvernement Fédéral puisse accompagner cette hausse de population d'une hausse des moyens budgétaires, de la norme KUL qui permet de financer les zones de police. » Voilà l'objet de cette motion qui rejoint évidemment l'actualité politique.

M. Dönmez : c'est en tant que Conseiller communal et Conseiller de police que j'ai lu votre proposition de motion avec beaucoup d'attentions. Et effectivement dans les détails, je pense sincèrement qu'avec ce que vit notre Belgique aujourd'hui, cette police de proximité a encore plus de sens et on est tout-à-fait d'accord avec vous qu'il faut pérenniser son financement juste, à savoir celui que vous proposez de 763 millions, à savoir celle de 2014. Alors dans les considérants, vous faites part d'une manière très précise de certaines luttes, notamment contre le terrorisme et dans certaines villes comme Anvers nous sommes tout-à-fait d'accord avec cette proposition et nous allons bien-sûr dans le même sens. Mais nous aimerions quand même rajouter une petite phrase qui je pense pourra donner encore plus de poids et aller dans le même sens que votre motion. Et donc ma proposition, celle de mon groupe, le groupe PS, serait de rajouter cette phrase-ci : donc à la fin de ce que le Conseil communal demande, nous aimerions rajouter : « demande à la Région de renforcer les organes de coordinations en exécution des dispositifs prévus par la 6^{ème} Réforme de l'Etat et de faciliter la mutualisation des capacités présentes au niveau des zones de police »

M. le Bourgmestre : tu peux me relire ta phrase que je l'écoute bien

M. Dönmez : voilà, donc si vous m'écoutez M. le Président, j'aimerais, parce que c'est important quand même, voilà je vais répéter de ce qu'on va pouvoir rajouter, en tous cas c'est notre demande. Donc : « demande à la Région de renforcer les organes de coordinations en exécution des dispositifs prévus par la 6^{ème} Réforme de l'Etat et de faciliter la mutualisation des capacités présentes au niveau des zones de police » Voilà, c'est une proposition que fait le groupe socialiste.

M. le Bourgmestre : d'accord, je vous remercie. M. Verzin ? Attendez, j'ai une petite remarque, une incise à faire s'il vous plaît : il y avait une version légèrement amendée de la motion qui résultait d'un débat qu'on avait eu la fois précédente avant les attentats. Malheureusement, je ne sais pas ce qui s'est passé, la motion qui a circulé dans les circuits informatiques c'est encore la toute première version. Puisque je distribue en commission, j'ai distribué le papier en commission lundi soir et je me rends compte que le document qui est dans le fichier informatique est encore l'ancienne version. Oui c'est ça, il y a eu une erreur de transmis, je ne dis pas que c'est le Secrétariat qui est en tort. Je veux simplement indiquer que, ou je propose qu'on photocopie la version corrigée ? La version corrigée visait à répondre à des demandes formulées par M. Verzin et une demande formulée par M. van den Hove et je vais demander qu'on la, pendant que le débat continue, qu'on la photocopie, d'accord, voilà.

M. Verzin : effectivement, d'abord je voudrais commencer par vous remercier d'avoir déjà introduit dans la nouvelle version qui va être distribuée incessamment sous peu 2-3 éléments qu'on avait déjà, dont on avait débattu lors de la précédente commission du Bourgmestre. Globalement, le groupe MR souscrit à l'excellente analyse qui a été faite de la situation existante et à Bruxelles et dans notre zone de police en ce qui concerne les efforts qui ont été déployés dans le cadre des 6 zones de police existantes et des résultats remarquables que nous avons engrangés, malgré effectivement et des circonstances difficile et dans des conditions budgétaires effectivement qui

ne sont pas évidentes. Mais comme je vous l'ai indiqué dans le mail que je vous ai adressé hier à la suite de la commission, j'aurais voulu apporter, si vous le voulez bien, 3 amendements qui ne sont pas contradictoires avec l'esprit de la motion telle que vous l'avez déterminé, qui d'ailleurs vont en partie dans le sens de ce que M. Dönmez vient de dire. Le 1^{er} amendement viserait à introduire au 1^{er} tiret, au 1^{er} point, au point 1, après mes mots : refuser toute fusion des zones de police Bruxelloises, de la compléter par le bout de phrase suivant : « qui mettrait à mal la police de proximité » parce que c'est ça le point central de notre argumentation, c'est que si effectivement on détricote les zones de police, c'est surtout la police de proximité qui sera impactée et c'est ça, ce à quoi nous tenons évidemment comme la prunelle des nos yeux je pense dans tous les groupes politiques de ce Conseil. Je proposerais un nouveau point 2 qui va en fait dans le sens de l'amendement de M. Dönmez. Effectivement parce que les événements tragiques que nous avons vécus ont effectivement fait apparaître qu'il y avait un besoin important de renforcement de la cohérence, de la cohésion et de la coordination au niveau Régional, je pense, au-delà des efforts louables que toutes les zones ont fournis et qui doivent être évidemment reconnus. Et donc je voulais ajouter un point qui va à peu près dans le même sens, mais on peut trouver une formulation qui nous rassemble, qui dirait : « renforcer l'unité de commandement et notamment le rôle du Directeur-coordonateur et du Directeur-judiciaire » Vous savez qu'il existe un QG pour les Conseillers communaux au Heysel et cette cellule-là devrait, me semble-t-il, être renforcée à travers les rôles plus importants que l'on accorderait à ces 2 Fonctionnaires qui travaillent au niveau Régional. Et le 3^{ème} amendement, c'est quelque chose qui est apparu aussi à la lumière des événements que nous avons traversés et qui est évidemment que le terrorisme ne connaît pas de frontières, ni celles entre nos 19 communes, mais pas non plus celles qui séparent nos communes de zones stratégiques qui jouxtent Bruxelles. Je veux parler évidemment de l'aéroport de Bruxelles-National qui est sur le territoire de la commune de Zaventem, du futur stade national Roi Baudouin, et on fait référence à ce qui s'est passé au stade de France, qui lui est sur le territoire de Grimbergen et enfin c'est pas un mystère que Vilvorde évidemment est concerné au premier chef et donc ces 3 communes devraient en fait être associées, associées à je dirais la meilleure prise en charge au niveau Régional des dispositifs de sécurité et de coordination des efforts des polices. Et donc en-dehors de toute polémique, j'ai d'ailleurs entendu que les Autorités communales de Vilvorde et les Autorités policières de Vilvorde souhaitaient cette coordination et cette collaboration plus intense et donc je veux simplement par ce 3^{ème} amendement demander simplement de le préciser. Pour le reste évidemment, nous rejoignons votre motion.

M. van den Hove : De recente aanslagen in onze stad heeft het debat over de fusie van de Brusselse politiezones opnieuw geopend. Ik ken persoonlijk geen enkele groot stad met zo een versnippering van de politionele bevoegdheden. Maar is daarom de huidige situatie slecht? De zes politiezones doen hun werk net zoals de 19 zones die dit vroeger ook deden. En, onze politie kan trouwens uitstekende cijfers voorleggen waarvan fier wordt verleden in de motie. Maar, kan het daarom nog niet beter? Een fusie van de politiezone zal op zich niet alles oplossen en is zeker geen wondermiddel tegen radicalisering, en andere maatschappelijke uitdagingen waarmee we vandaag geconfronteerd zijn. Radicalisering en criminaliteit beperkt zich, zoals de heer Verzin zegt, ook niet tot de grenzen van ons Gewest; Da aanslagen in Zaventem zijn hiervan het bewijs. E ben ik van mening dat we het moment moeten aangrijpen om de politiediensten efficiënter en gestroomlijnder, en coherentere te maken. Een samenhangender politiebeleid. Hiermee moeten we starten. Bepaalde diensten centraliseren zal enorme schaalvoordelen opleveren waardoor er ook middelen vrijkomen voor een nabijheidpolitie want dat is zeer belangrijk. Ik zal een concreet voorbeeld geven. In de begroting van onze politiezone 2016, is er een budget voorzien voor servers in een datacentrum. Onze politie doet dat. Wat komen er op die server? Videobeelden. Maar elke politiezone doet dat aan zijn eigen kant, 6 verschillende politiezones, 6 verschillende servers, 6 verschillende manieren om aan die beelden te geraken Het kan gestroomlijnder. Nog een ander voorbeeld. Wanneer ik van hier naar Elsene rijd, dan passeer ik drie verschillende politiezones met drie verschillende politiereglementen. Dit kan beter. Er is nu al veel mogelijk sinds de 6^{de} staathervorming is de coördinatie van preventie en veiligheidbeleid een gewestelijke bevoegdheid. De instelling Brussel Preventie en Veiligheid is hierdoor opgericht. We moeten deze ingeslagen weg verder bewandelen. Deze motie bevat zeer goed elementen maar U zal mij begrijpen dat ik me globaal gezien minder in de motie kan terug vinden. Er is een nieuwe versie die komt en deze moet ik nog even bekijken. De toevoeging van de PS gaat wel in de goede richting alsook die van de MR. Mijn voorstel is om er ook nog aan toe te voegen : "vraagt aan de verschillende politiezones om te streven naar een samenhangender politiebeleid door bepaalde diensten te centraliseren". Dat wil dus niet zeggen dat we die 6 politiezones moeten afschaffen,

wel dat men samenhangender moeten zijn, dus bepaalde diensten beter coördineren en centraliseren. Dit in het belang van alle Schaarbekenaren, Brusselaars, pendelaars en toeristen en hun veiligheid. Ik ben ervan overtuigd dat de Schaarbekenaren ons hierin zullen steunen.

Mme Trachte : le groupe Ecolo/Groen partage un certain nombre de considérations qui sont icitement ou explicitement à l'origine de cette motion et en particulier nous déplorons que le débat sur la fusion des zones de police Bruxelloises soit réapparu au lendemain des attentats de Paris et du lockdown de notre Région. Aucune donnée objective ne permet d'établir un lien de causalité entre l'organisation de la police à Bruxelles en zones de police et cet attentat, ceci doit être dit très clairement, nous sommes exaspérés, écœurés par ces discours qui profitent ou qui instrumentalisent chaque incident et qui ne vise pas à instrumentaliser des incidents aussi affreux que ceux-là pour porter atteinte à notre Région et à ses habitants. Nous estimons de c'est indécent. En cela nous rejoignons sans réserve les motivations des auteurs de la motion. Nous vous rejoignons aussi sur une série de considérations relatives au cadre et au financement de la police à Bruxelles et notamment à la revindication de la révision de la norme KUL, c'est une revendication que nous portons également depuis fort longtemps. Néanmoins de notre point de vue, il y a un avant et un après 22 mars. Il y a certes ce Bruxelles-bashing désagréable et qui émane des ennemis de Bruxelles dont je viens de parler, mais il y aussi des réflexions, des critiques de notre système institutionnel qui amène chacun de nous, qui amène les politiques, les citoyens, à réfléchir sur notre organisation institutionnelle, c'est une réflexion que nous avons, que nous entendons, que les citoyens ont et que d'autres partagent. Je lisais encore ce matin dans Le Soir, M. Maingain, Président de DeFI, dire et je le rejoins totalement qu'il faut avoir le courage ici à Bruxelles de se remettre en cause pour gagner en efficacité dans nos institutions. C'est dire que ce débat sur l'efficacité de nos institutions, cette réflexion est lancée, elle est nécessaire. La leçon que nous en tirons, c'est que dans ce débat on ne peut compter que sur nous et c'est à nous les Bruxellois dans les institutions, dans les Conseils communaux, au Parlement Régional, au Parlement Fédéral également, d'évaluer le fonctionnement de notre Région, des communes, des zones de police ou même des conséquences du Fédéral en Région Bruxelles-Capitale. Et nous pensons que ce n'est pas le moment de s'enfermer dans la conviction que tout fonctionne au mieux à tel point qu'il faudrait tout figer à tout jamais. Nous estimons qu'on ne peut pas rester dans le statut-quo et que cette réflexion est nécessaire. Et cette réflexion portera aussi nous semble-t-il, doit pouvoir porter aussi sur l'efficacité de nos institutions, y compris des zones de police. A titre d'exemple, je lis, ce n'est pas nécessairement des revendications que je porte seule, la nécessité de coordination renforcée qui serait nécessaire au niveau Régional en matière de sécurité, d'aucun parle d'un état-major commun ou d'un centre de crise Régional. Mais donc cette réflexion est en cours, est partagée, des propositions sont émises par d'aucuns. Pour ma part, comme Conseillère de police, je pense qu'une réflexion sur le contrôle démocratique de la police serait également intéressante. De mon point de vue lorsqu'on est passé des polices communales aux zones de police, le contrôle démocratique ne s'est pas nécessairement amélioré, le contrôle démocratique que l'on peut exercer institutionnellement, ça n'a rien à voir avec une critique de notre zone sur le budget des zones de police, le partage des compétences entre les compétences sur la police et compétences de police entre la commune et les zones de police, l'absence institutionnelle de majorité et d'opposition au Conseil de police, absences de projets portés par une majorité du Conseil de police, me semble-t-il rend le débat démocratique insatisfaisant dans les zones de police. Toutes des réflexions que nous estimons nécessaires aujourd'hui de tenir parce que nous estimons que ce débat est nécessaire, intéressant, il doit pouvoir avoir lieu et qu'il est nécessaire d'y être ouvert. Nous nous abstenons sur ce texte.

Mme Vriamont : Het zal u niet verbazen dat ik deze motie niet zal steunen. De SPA is een partij die al sinds 2006 voor één politiezone pleit en wij hebben dat consequent, tot op de dag van vandaag, gedaan. De gebeurtenissen van Parijs en Brussel hebben daar niets aan gewijzigd. De 6 zones doen het misschien niet slechter, maar, ze doen het zeker ook niet beter en ik wil daar zeker de heer van den Hove bijtreden dat het zeker beter kan. Een van de belangrijke argumenten die U aanhaalt voor het behoud van de 6 zones is dikwijls de nabijheidspolitie. Ik vraag mij af of 1 politiezone dat slechter zou doen gezien ik, nu in 4 jaar dat ik woon waar ik nu woon, nog altijd niet mijn wijkagent persoonlijk heb ontmoet. Die is wel bij mij langs geweest maar ik heb die nooit persoonlijk ontmoet. Ik weet ook niet wie die persoon is. Ik stel ook vast dat het verbaliseren van overtredingen van de wegcode ook niet beter gebeuren dan op een ander en ik denk dat al zeker in een aantal wijken in Schaarbeek waar men Joyriding vaststelt ... où il y a des excès de vitesse, où c'est un sport de ne pas se tenir au code de la route, avec la police de proximité que vous prônez je vois pas vraiment le résultat et je ne suis pas convaincue qu'avec une zone de police ce sera mieux que pour l'instant. Alors, j'entends le besoin quand même de coordination Régionale,

que ça doit être renforcé et pour toutes ces raisons et bien d'autres, certainement pour des raisons d'efficacité, je crois que nous on plaide pour une zone de police, on est convaincu que ça peut être mieux que ce que la police en 6 zones fait pour l'instant.

M. Sag : chers Collègues, dire qu'en fusionnant les 6 zones de police tout ira mieux demain n'a pas vraiment de sens et d'ailleurs quand on regarde les grandes villes comme à Anvers, Paris ou Londres, on ne peut pas vraiment dire que ça va mieux, ou du moins il n'y a aucune étude qui démontre que ça va mieux ailleurs. Mais la question peut être légitime si on parle de renforcement de la communication, de partage d'informations entre les zones de police, effectivement nous sommes pour qu'il y ait plus de moyens, que les zones de police collaborent mieux, que partagent mieux les informations pour agir de façon plus efficace, merci.

Mme Onkelinx : moi je dois dire que j'ai été extrêmement choquée que suite aux attentats certains osent finalement centrer le débat sur le nombre de zones de police, cela n'a strictement aucun sens, mais aucun sens. Autant on peut avoir une réflexion ensemble sur nos services de police en règle générale, sur nos services de sécurité, sur notre Magistrature, sur le suivi des radicalisés, évidemment qu'une société doit toujours penser à une meilleure efficacité. Mais réduire cela à un nombre de zones de police est ridicule. Quand on a eu Charia for Belgium à Anvers, est-ce qu'on a osé réduire les débats à ce qui se passe en matière de zones de police à Anvers ? Jamais. On a travaillé autrement. On a d'abord été solidaire, on n'a pas essayé de montrer du doigt, on a essayé de voir ensemble comment mieux contrer la radicalisation et il y a encore énormément d'efforts à réaliser. Et donc bien-entendu comme je l'entends ici ou là, il faut penser une meilleure coordination, etc., mais d'abord et avant tout il faut réaffirmer qu'il n'y a pas de lien entre le nombre de zones de police et ce qui s'est passé, les horribles attentats qui ont secoués notre pays, ça n'a pas de sens. Que 2 : avoir plusieurs zones de police, pour certains ça a peut-être des désavantages mais ça a aussi des avantages. Et finalement vous citez des avantages nécessaires pour une police, à savoir avoir une police de proximité. Est-ce que oui ou non on croit qu'avec une zone de police à Bruxelles on aura plus de proximité ? C'est quoi ça pour une réflexion ? Je peux comprendre que certains disent, et j'ai entendu le Bourgmestre de Forest, disent : ben pourquoi pas alors une zone de police par commune parce qu'alors là on sera vraiment en proximité. Là alors il est cohérent. Mais qu'on ne vienne pas dire plus de proximité et puis alors dès lors une fusion de toutes les zones de police, ça, ça ne va pas. Donc moi je pense qu'il faut être très clair en disant non, pas de fusion, mais 2. oui à une réflexion pour augmenter l'efficacité, ça vous avez raison. On doit toujours viser à une amélioration et dans ce cadre-là, je vais vraiment soutenir tous ceux qui ont évoqué la coordination à l'interne mais aussi avec d'autres zones de police hors Bruxelles d'ailleurs. Avec la 6^{ème} Réforme de l'Etat il y a des compétences supplémentaires qui ont été données à la Région Bruxelloise. La Région Bruxelloise est entrain justement de créer son nouvel OIP de sécurité qui va permettre cette meilleure collaboration, coordination que nous appelons de nos vœux qui va permettre aussi des économies d'échelles qui ne vont pas être mis de côté mais plutôt réinvestis pour des instruments performants au profit de l'ensemble des zones de police. Voilà pourquoi, sans nier le besoin de toujours réfléchir à l'efficacité supplémentaire, je plaide vraiment pour cette motion, une motion claire à destination du Gouvernement, je l'espère le plus grand nombre possible de commissaires, de parlementaires de cette assemblée, de Conseillers communaux de cette assemblée.

M. le Bourgmestre : oui, oui, voilà, tous députés, tous commissaires.

M. Bernard : mes chers Collègues, autant je partage avec vous que tous les projets de fusions des zones de police à Bruxelles sont relativement inquiétants car ils portent sur une vision des tâches de police extrêmement top-down qui risque d'écraser la police de proximité, autant je partage avec vous le fait que ces projets ne reposent sur aucun audit ni aucun diagnostic en termes d'efficacité ou sur les défaillances ou manquements en efficacité qu'on aurait. Il me semble néanmoins qu'on ne doit pas fermer le débat et se positionner aussi radicalement que ce que la motion propose. Car il me semble que ce n'est pas la taille qui compte pour mener une bonne politique en matière de police, une politique de proximité peut être menée correctement quelle que soit la taille de la zone. Un contrôle démocratique peut être mené sur les services de police, peut être mené quelle que soit la taille de la zone, une politique criminelle, la définition d'une politique qui est correcte peut être menée quelle que soit la taille de la zone. Et donc pour ne pas nous coincer dans un débat, montrer une certaine ouverture et défendre ces valeurs qui nous sont chères d'une police de proximité contrôlée démocratiquement et où le Pouvoir politique peut définir les priorités criminelles, il me semble qu'on devrait ne pas se coincer dans cette motion par un vote oui ou non et c'est pour ça que moi je m'abstiendrai.

Mme Querton : moi je voudrais simplement ajouter que l'efficacité doit être le fer de lance de ce débat, donc l'efficacité de la police dans ce cas. Alors on peut toujours rationaliser des tas de

choses et je pense que ça doit l'être en effet pour améliorer l'efficacité des services tels que les achats ou des choses qui peuvent être centralisées évidemment. Et je dirais néanmoins qu'il faut vraiment éviter de tomber dans le piège de l'émotion suite aux attentats du 22 mars, voilà. Toute fusion hâtive n'est pas recommandée et ne solutionnerait certainement pas d'un coup de baguette magique les soucis qu'on peut rencontrer aujourd'hui. Les zones de police sont vraiment gages de proximité et cette proximité est indispensable en terme de la connaissance du territoire, des spécificités de la population et évidemment en termes de préventions. Alors si on se penche un tout petit peu sur les chiffres, on peut quand même constater qu'il n'est absolument pas prouvé qu'une fusion améliorerait directement les services de la police ou diminuerait les coûts ou on augmenterait l'efficacité, voilà, merci.

M. le Bourgmestre : je vous remercie tous pour vos interventions qui vont parfois dans des sens divers. Je vous confirme ce que j'ai dit tout à l'heure : nous avons actuellement un système organisé comme nous le connaissons en zones de police, je pense très sincèrement que c'est un gage de proximité et c'est un gage d'efficacité. Je vous rappelle que la police organisée en 6 zones sur le territoire de Bruxelles depuis 15 ans a de bien meilleurs résultats en baisse de criminalité que la police centralisée unique sur le territoire d'Anvers qui compte près de 500.000 habitants. Deuxièmement, comme d'autres viennent de le relever, mêler ce débat au débat sur le terrorisme est une fausse manœuvre, certains ont dit que leur demande existe depuis longtemps mais la lutte contre le terrorisme relève de la police judiciaire Fédérale centralisée sur l'arrondissement de Bruxelles où il y a déjà 600 enquêteurs judiciaires qui travaillent sur le terrorisme, sous le contrôle du Parquet Fédéral et ils mènent l'enquête sur le territoire de la Belgique entière, c'est eux qui mènent l'enquête sur les suites de l'affaire de Verviers, sur la cache à Auvélais, sur les caches à Charleroi, sur les attentats de Paris, sur ce qui s'est passé dans toutes les communes de Bruxelles. Ils échangent de l'information tous les jours et l'enquête est unique, unique. Ils échangent d'ailleurs très peu d'informations avec les polices locales et police locale c'est de la police de quartier, de proximité, qui fait un peu de maintien d'ordre, un peu de récolte de renseignements et qui a une micro police judiciaire qui traite les petites affaires de quartier : monsieur qui bat sa femme, un petit hold-up, un faux en écriture, un petit commerce de drogue localisé mais dès qu'il s'agit de criminalité organisée qui dépasse le cadre de la commune, un commerce des armes en lien avec l'étranger ou en lien avec d'autres arrondissements judiciaires, ces enquêtes passent directement à la police judiciaire Fédérale sur l'arrondissement de Bruxelles où tout est centralisé. Car nous vivons dans un régime de police unique en Belgique, de police unique intégrée, structurée à 2 niveaux, c'est déjà comme ça que ça fonctionne, la police est déjà fusionnée. On a fusionné gendarmerie, police, police judiciaire Fédérale, police locale, mais on l'a organisé à 2 niveaux : un niveau local pour les petits aspects locaux qui dépend encore des Bourgmestres et des communes et des Conseils communaux et des Conseils de police et la grande criminalité la police judiciaire sous le contrôle du Parquet et les grands événements, les grands événements avec le soutien de la réserve Fédérale pour toute une série de mesures à prendre pour contrôler tel match de foot ou tel événement qui est au-delà des capacités d'une zone de police, même avec un renfort de la zone voisine. C'est comme ça que ça fonctionne. Il y a donc dans les enquêtes de terrorisme rien qui ait pu relever dans les responsabilités d'un problème d'absences de coordinations ou d'échanges d'informations entre les polices locales. D'ailleurs en matière de terrorisme, je veux vous rassurer là-dessus : l'échange d'informations il a lieu entre tout le monde et très régulièrement. Il y a ce qu'on appelle une Task Force locale qui réunit plus d'une fois par mois le Parquet Fédéral, le Parquet local, les enquêteurs judiciaires de la police judiciaire sur Bruxelles, de l'arrondissement de Bruxelles, ainsi que les arrondissements voisins et les forces de police locale qui échangent de l'information sur cette fameuse liste OCAM de personnes et tout qui a de l'information vient la rajouter dans la liste, cette liste est analysée régulièrement. Il y a de l'échange d'informations en permanence. Seule question qui se pose : c'est de savoir : est-ce que l'organisation de la police de proximité, de quartier, d'ouverture des commissariats dans telle ou telle zone ou l'agent de quartier doit être organisé sur une base unique sur Bruxelles ou pas sur Bruxelles. Et ça, ça n'a rien à voir avec la question de terrorisme et je pense au contraire que les chiffres, en tous cas on peut faire le débat que chacun a une option différente, mais les chiffres actuels, l'analyse en tous cas, peut-être grossière diront certains, que j'ai fait de la criminalité, des budgets de police, du nombre de policiers dans les grandes villes en Belgique, montre en tous cas qu'il n'y a pas de problème majeur en Région Bruxelloise, la police y est plus efficace que dans les autres zones du pays. Certains ont proposé une série d'amendements, je propose pour organiser le débat, de travailler sur le document amendé de la version de lundi soir qui reprend déjà un amendement de M. van den Hove, un amendement ou deux de M. Verzin. Nous avons 3 petits amendements

supplémentaires de M. Verzin et un amendement du PS. Sur l'amendement du PS, oui voilà il y a des choses qui vont donc je voudrais parfois rephraser un peu pour se faire converger. Sur l'amendement du PS, je vais vous le dire très franchement, je n'ai aucun problème avec la 1^{ère} partie de la phrase qui se lit comme ceci : demande à la Région de renforcer les organes de coordination en exécution des dispositions prévues par la 6^{ème} Réforme de l'Etat, jusque là il n'y a pas de difficulté. J'ai des difficultés sur la manière dont vous phraser entre guillemets la 2^{ème} partie, il y a des choses que vous souhaitez dire mais dit comme ça c'est un peu dérangeant : faciliter la mutualisation des capacités présentes au niveau des zones de police. Alors comme dans notre zone, nous investissons plus que les autres en police de proximité, je n'ai pas très envie que nous payons pour qu'il y ait plus de police de proximité ailleurs. Donc cette phrase-là me dérange un peu. Si nous on fait un effort extraordinaire, au-delà de l'ordinaire, voilà, attendez, je propose de rephraser ce morceau-là, je ne sais pas encore comment, mais je veux qu'on soit d'accord sur le 1^{er} morceau, on va rephraser le 2^{ème}. 1. 2 : je reviens sur les amendements de Georges Verzin qui dit au point 1 : ajouter les mots : refuser toute fusion des zones de police, ajouter : « qui mettrait à mal la police de proximité » et je pense qu'on peut être d'accord avec ça, d'accord ? La 2 je la garde parce que je veux la discuter un peu. La 3 j'ai pas de problème si l'assemblée le souhaite : « d'étendre la zone d'influence de Bruxelles en associant les communes limitrophes concernées par l'aéroport, le futur stade national et Vilvorde », mais on risque de créer des divisions nouvelles dans le Conseil là-dessus, mais avec ce phrasé un peu flou on peut peut-être entrainer tout le monde dans une réflexion en disant : pensons la police sur un territoire plus large, très franchement le plan canal il concerne aussi Vilvorde, Vilvorde dont le Bourgmestre a plaidé pour la scission de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde, mais dès l'instant qu'il traite les djihadiste, il souhaite les traiter avec Bruxelles, c'est assez interpellant. Donc je propose de prendre les points 1 et 3 de M. Verzin, sur le point 2 il proposait de renforcer l'unité de commandement et notamment le rôle du Directeur-coordonateur et du Directeur-judiciaire. Alors on comprend ce qu'il veut dire, mais phrasé comme ça je ne suis pas certain qu'il veut dire cela. Je m'explique : le Directeur-coordonateur et le Directeur-judiciaire sont des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur. C'est donc pas la même chose que ce que propose le PS qui est de profiter des pouvoirs que la 6^{ème} Réforme de l'Etat donne au Ministre-Président qui reprend un peu du poil, de coordination un peu du Gouverneur pour simplifier c'est pas tout-à-fait ça mais un peu ça, qui de coordination et de mutualisation d'une série de services, c'est pas le mettre au même niveau. Je peux comprendre en fonction de votre positionnement dans les Pouvoirs où vous êtes que vous ne dites peut-être pas les choses au même niveau mais je ne sais pas si c'est ça l'intention. Donc moi je proposais de mettre quelque chose qui reprenait le début de phrase du PS : profiter de la 6^{ème} Réforme de l'Etat, le rôle de coordination. Je ne pense pas Georges qu'il faille dire qu'on souhaite donner au dirco et au dirju, parce que ça c'est centraliser mais au niveau même du Ministre de l'Intérieur lui-même, ça c'est moins de proximité. Le dirco a déjà des capacités aujourd'hui de coordonner pour le maintien de l'ordre des événements supra-zonaux, il a le pouvoir d'agir, de mettre des réserves Fédérales, pas fédérales, le dirju ne relève pas vraiment des zones de police, il relève d'organisations judiciaires et il coordonne l'activité judiciaire sur le territoire de l'arrondissement et je pense qu'aujourd'hui il n'y a pas d'enjeu là-dessus, ça se passe bien, il n'y a pas de débat là-dessus. Donc par contre si la demande est dire : l'unité de commandement, je ne vais pas entrer dans le débat mais si d'aventure demain certains au Parlement Fédéral en un coup de cuillère à pot fusionnaient les zones de police en une seule en votant un petit bout de Loi, ils n'auraient pas changé la Constitution, la Constitution ils ne l'auraient pas changée qui continue de confier le Pouvoir de police aux Conseils communaux, aux Collèges et aux Bourgmestres et donc cet organe de police unique serait dirigé en fait par 19 Bourgmestres, c'est pas tout-à-fait ce que certains veulent. Dans le débat, je ne l'ai pas dit pour en faire une confusion, mais ça crée beaucoup de confusions. Donc je pense qu'aujourd'hui là on peut mettre une ouverture de la motion c'est de s'appuyer sur les nouvelles missions de coordinations du Ministre-Président et de placer la phrase du PS pour ne pas dire ce qu'elle ne voulait pas dire qui serait de dire : oui de renforcer, de plaider pour une, on pourrait peut-être rejoindre l'amendement de M. Van Engel, d'imaginer, de soutenir des coopérations meilleures ou plus fortes qui entraînent des gains d'efficacité, une formule de ce genre-là. OK ? Alors je retiens, je vais essayer de la retrouver, je vais me concentrer 2 minutes. Je travaille donc sur la motion telle que corrigée avec les petits machins en noir-là, les petites phrases rajoutées de M. van den Hove et de M. Verzin. Je propose d'ajouter donc selon vos propositions au point 1 : demande au Gouvernement Fédéral, point 1 : « refuser toute fusion des zones de police Bruxelloises qui mettrait à mal la police de proximité ». De prendre le point 3 de M. Verzin qu'on va mettre en point 8 alors, en point 8 de la motion, le point 3 de M. Verzin devient le point 8 qui est : « d'étendre la

zone d'influence de Bruxelles en associant les communes limitrophes concernées par l'aéroport, le futur stade national et Vilvorde ». Et pour reprendre le texte PS, on rajoutera un 3^{ème} tiret : demande au Gouvernement Régional : « de renforcer les organes de coordination en exécution des dispositions prévues par la 6^{ème} Réforme de l'Etat et d'encourager par la mutualisation de services l'efficacité du travail des zones de police », vous l'avez noté, donc demande à la Région d'encourager par la mutualisation l'amélioration de l'efficacité des zones de police, et on peut le mettre notamment sur la vidéosurveillance si vous le souhaitez, ou notamment sur, comme ça on peut prendre notamment la vidéosurveillance, c'est dans l'air du temps, et puis on mettra 3 petits points. D'accord ?

Déroulement des amendements et leurs votes -- Verloop van de amendemente en hun stemming :

Monsieur Dönmez intervient et dépose l'amendement suivant : "demande à la Région de renforcer les organes de coordination en exécution des dispositions prévues par la Sixième réforme de l'Etat et d'encourager par la mutualisation l'amélioration des services de zones de police"

Amendement approuvé.

Monsieur van den Hove intervient et dépose l'amendement suivant : "vraagt aan de verschillende politiezones van het Brussels Gewest om te sturen naar een samenhangender politiebeleid door bepaalde diensten te centraliseren (bvb aankoop)"

Amendement rejeté.

Monsieur Verzin intervient et dépose les amendement suivants :

- Au point 1 : ajouter après les mots "refuser toute fusion des zones de police bruxelloises" la phrase suivante : "qui mettrait à mal la police de proximité" Amendement approuvé.
- Ajouter un nouveau point 2 : "renforcer l'unité de commandement et notamment le rôle du directeur coordonnateur et du directeur judiciaire" Amendement rejeté.
- Ajouter un nouveau point 3 : "étendre la zone d'influence de Bruxelles en associant les communes limitrophes concernées par l'aéroport, le futur stade national et Vilvorde." Amendement approuvé.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 36 voix contre 0 et 2 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté -- Besloten, met 36 stem(men) tegen 0 en 2 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 36 voix contre 0 et 2 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté

Vu l'accord du gouvernement fédéral du 10/10/2014, lequel inscrit la sécurité comme une de ses grandes priorités;

Vu le budget fédéral pour l'année 2015, voté le 18/12/2014, lequel prévoit une réduction de 2 % des dotations fédérales aux zones de police, soit 14,5 millions d'euros, ainsi qu'une réduction de 4 % des crédits de personnel, soit 31,5 millions;

Vu le projet de budget fédéral pour l'année 2016, lequel prévoit une dotation fédérale de 718,4 millions d'euros aux zones de police, alors que la dotation était de 721 millions en 2015 et de 763 millions en 2014;

Vu la circulaire du 21 août des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative à l'échange d'informations et au suivi des "foreign terrorist fighters" en provenance de Belgique, laquelle met les autorités communales à contribution pour la détection et le suivi des combattants djihadistes;

Vu l'article 4 de la loi du 07/12/1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, lequel précise que la coordination de la gestion de la police locale nécessite un plan national de sécurité élaboré par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice;

Vu son article 37bis, lequel prévoit l'élaboration d'un plan régional de sécurité élaboré entre autres par les collèges de police et les chefs de corps des six zones de police de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale;

Vu son article 91/2, lequel précise qu'une fusion des zones de police ne peut être que volontaire, c'est-à-dire demandée par les conseils de police des zones de police pluricommunales concernées aux Ministres de l'Intérieur et de la Justice;

Vu son article 9, lequel prévoit que la division du territoire de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale en zones de police ne peut avoir lieu que sur avis des bourgmestres concernés, du procureur général et du gouverneur, et sur consultation des conseils communaux concernés;

Vu la proposition de loi 54-710 déposée par le Sp.a à la Chambre des représentants le 12/12/2014, laquelle vise à fusionner les six zones de police bruxelloises en une seule zone de police, en supprimant la consultation préalable des instances locales concernant Bruxelles-Capitale uniquement;

Vu la décision du gouvernement fédéral du 18/11/2015 de doubler la réserve fédérale d'intervention pour la Région bruxelloise, passant de 20 à 40 agents durant la journée et de 15 à 30 la nuit;

Vu la décision du gouvernement fédéral du 18/11/2015 de dégager 400 millions d'euros supplémentaires en faveur de la sécurité et contre le terrorisme dans le budget 2016 ;

Considérant que l'Accord institutionnel pour la Sixième Réforme de l'État du 11/10/2011 ne prévoit pas de fusion des zones de police bruxelloises mais l'encouragement d'une mutualisation de certains services administratifs des zones de police;

Considérant que les propositions de fusion des zones de police bruxelloises ne se basent sur aucun diagnostic ou audit mettant en évidence qu'elles dysfonctionneraient en raison de leur structure particulière ou qu'elles fonctionneraient mieux sous une autre forme;

Considérant que le rapport de janvier 2016 du bourgmestre, présenté en séance, intitulé « La police à Bruxelles : organisation, coût, efficacité - Une analyse comparée des grandes villes belges », confirme que les polices bruxelloises sont plus efficaces et moins coûteuses que celles des autres grandes villes du pays;

Considérant que cette étude démontre que le coût de la police par habitant pour les communes bruxelloises est inférieur de 5% au coût moyen supporté par les entités urbaines du pays, et que les dotations fédérale et communale pour les zones de police bruxelloises s'élèvent à 91.358 € par policier, contre 114.583 € par policier à Anvers, 96.088 € par policier à Gand, 89.381 € par policier à Charleroi, 81.244 € par policier à Liège ;

Considérant que cette étude démontre que le taux de criminalité en région bruxelloise s'élève à 94 faits criminels pour 1000 personnes (habitants et navetteurs), soit le taux le plus bas des 5 grandes villes du pays et 12 % inférieur à la moyenne de ces 5 grandes villes, et qu'entre 2000 et 2014, le taux de criminalité a le plus fortement baissé à Bruxelles (-20 %), contre -5 % à Anvers et Charleroi, -15 % à Liège et +3% à Gand;

Considérant que la décentralisation de l'organisation en six zones de police est certainement un gage de proximité qui est à la base de cette plus grande efficacité de l'action policière dans notre région ;

Considérant que le système de six zones de police participe à la logique de proximité en faisant remonter des informations locales aux niveaux de pouvoirs supérieurs et en répondant aux sensibilités propres à chaque zone;

Considérant que la densité de population dans les zones de police bruxelloises[1] peut être de deux à quatre fois plus importante que dans les autres zones de police[2];

Considérant que le conseil régional de sécurité, propre à la Région de Bruxelles-Capitale conformément à l'article 37bis de la loi organisant un service de police intégré, permet déjà une coordination et un échange d'informations entre les six zones de police bruxelloise;

Considérant que les six zones de police bruxelloise doivent assurer la sécurité de plus d'1,2 millions d'habitants et des 500.000 navetteurs journaliers, contre 510.000 habitants dans la zone de police unique d'Anvers, 253.000 habitants dans la zone de police de Gand, 202.000 habitants dans la zone de police de Charleroi, 196.000 habitants dans la zone de police de Liège ;

Considérant que pour une population moins importante (1 millions d'habitants), le Brabant flamand compte 27 zones de police pour 35 communes, contre uniquement 6 zones de polices pour 19 communes à Bruxelles-Capitale (1,2 millions d'habitants);

Considérant que les zones de police bruxelloises comptent une moyenne de 3,2 communes par zone de police, contre 2,6 communes en Flandre;

Considérant que la zone de police unique d'Anvers n'a pas permis d'empêcher le développement de réseaux radicaux comme *Sharia4Belgium*;

Considérant que la lutte contre le terrorisme est une compétence fédérale;

Considérant que la police de proximité est une compétence communale et qu'elle présente une plus-value considérable dans la lutte contre la grande criminalité ;

Considérant que la recrudescence du djihadisme touche toutes les Régions du Royaume, et pas uniquement la Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant que les communes bruxelloises ne pourront assurer leur mission de police de proximité, de prévention et de gestion des phénomènes locaux liés au radicalisme qu'en présence de moyens budgétaires et humains suffisants;

Considérant que le coût de la police pour les communes, et donc pour leurs contribuables, est une fonction croissante de la taille et du degré d'urbanisation;

Considérant que les recettes provenant des dotations fédérales couvrent plus de la moitié du budget des zones de police dans les entités les plus rurales, alors qu'elles n'en couvrent qu'un tiers dans les entités urbaines;

Considérant qu'à la différence des autres grandes villes, Bruxelles ne dispose pas d'un hinterland économique qui permette d'organiser des flux de redistribution budgétaire, comme l'organisent les fonds des communes wallon et flamand au profit de leurs grandes villes ;

Considérant qu'entre 85 et 90 % de ce budget est affecté aux dépenses de personnel;

Considérant que les communes bruxelloises n'ont pas à combler les économies décidées par le gouvernement fédéral pour pouvoir garantir le même niveau de sécurité à leurs habitants;

Considérant que les crédits imposés par le gouvernement fédéral ne permettent pas de recruter des agents en suffisance ;

Considérant qu'à la date du 04/01/2016, la Région bruxelloise souffrait d'un manque de 593 agents opérationnels et 250 agents administratifs et logistiques ;

Considérant que le doublement de la réserve fédérale ne permet pas de pallier le manque de moyens humains et financiers des zones de police bruxelloises;

Considérant que la norme KUL de financement des zones de police bruxelloises n'a plus été actualisée depuis 2001 alors que la population bruxelloise a depuis lors cru de près de 20 % et qu'elle ne tient pas compte des éléments propres à la Région bruxelloise (trafic routier, criminalité urbaine, activité nocturne et de week-end plus importante, dimension internationale plus importante);

Le Conseil communal de Schaerbeek :

1. Refuse toute fusion des zones de police bruxelloises;
2. Demande au gouvernement fédéral de :
 - ❖ Refuser toute fusion des zones de police bruxelloises qui mettrait à mal la police de proximité ;
 - ❖ Accélérer les procédures de recrutement des policiers à Bruxelles;
 - ❖ Mettre en œuvre un plan d'action national visant à améliorer la collaboration et l'échange d'informations entre les zones de police et le gouvernement fédéral, dans le respect des compétences propres à chaque niveau de pouvoir;
 - ❖ Préciser la méthodologie à suivre par les autorités communales concernant les "foreign terrorist fighters" ainsi que les critères d'évaluation du profil radical des personnes à surveiller;
 - ❖ Renoncer à la réduction budgétaire frappant la dotation fédérale dans le projet de budget fédéral 2016;
 - ❖ Prévoir que la ré-indexation de la dotation fédérale se basera sur une dotation fédérale au moins égale au montant prévu dans le budget 2014, soit un montant de 764 millions d'euros;
 - ❖ Adapter la norme KUL de financement des zones de police sur la base des besoins réels des zones de polices bruxelloises ;
 - ❖ Etendre la zone d'influence de Bruxelles en associant les communes limitrophes concernées par l'aéroport, le futur stade national et Vilvorde.
3. Demande au gouvernement régional de renforcer les organes de coordination en exécution des dispositions prévues par la Sixième réforme de l'Etat et, d'encourager, par la mutualisation de certains services, notamment la vidéosurveillance, etc., l'efficacité des zones de police.

[1] Bruxelles capitale Ixelles: 5.907 habitants/km²; Bruxelles-Ouest: 10.286 habitants/km².

[2] Anvers : 2.779 habitants/km², Gand : 1626 habitants/km², Charleroi : 1988 habitants/km², Liège : 2845 habitants/km²

* * *

Monsieur de Beaufort, Monsieur Koyuncu et Madame Durant entrent en séance -- De heer de Beaufort, de heer Koyuncu en Mevrouw Durant treden ter vergadering

* * *

Ordre du jour n° 5 -- Agenda nr 5

Nuisances liées au survol aérien de la commune – Action devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles – Autorisation d’ester en justice - Approbation

Lawaaihinder veroorzaakt door de vliegtuigen over de gemeente - Actie voor het Tribunaal van Eerste Aanleg van Brussel - Machtiging om in rechte op te treden - Goedkeuring

M. Guillaume : je serai très bref. D’abord je voudrais préciser une chose, c’est qu’évidemment il s’agit d’autoriser le Collège à ester en Justice s’il le juge opportun, ce n’est pas non plus une obligation. Le Conseil ne va pas obliger le Collège à aller en Justice. Pourquoi est-ce que nous avons pensé à ça ? Et bien c’est parce que vous savez que depuis le moratoire du 2 avril de l’année passée, on a eu un été particulièrement difficile, même un automne difficile et nous nous sommes aperçus que 4 communes étaient fort impactées, principalement par le virage à gauche, le virage court à gauche. Schaerbeek est aussi impacté par la route du canal, mais encore plus par le virage à gauche qui en fait compte 9 fois plus de vols que la route du canal. Et on a une connaissance aussi de statistiques, enfin de mesures du sonomètre de la rue Moselmans à Evere, qui est donc tout près de la limite de Schaerbeek, donc on peut quasiment considérer que c’est Schaerbeek, et il y a 209 infractions rien qu’en 2 ou 3 mois à la fin de l’année 2015. Suite à cela, 4 communes, les délégués de 4 communes ont considéré qu’il y avait éventuellement matière à ester en Justice, sauf si bien-entendu la situation s’améliore et on peut espérer, je dis bien espérer, que le nouveau Ministre Fédéral des communications va peut-être changer son fusil d’épaule et/ou si la Région Bruxelloise elle-même attaque en Justice l’Etat et Belgocontrol. Des contacts que nous avons eus avec la Région Bruxelloise, notamment avec Mme Fremault et M. Vervoort, nous savons que cette possibilité est à l’étude, mais nous nous réservons quand même le droit d’ester nous-mêmes en Justice, à savoir donc 4 communes : Evere, Schaerbeek et les 2 Woluwé au cas où le Gouvernement Régional n’interviendrait pas lui-même. Je vous rappelle aussi que nous avons quand même une certaine urgence parce que le 13 juin entre en vigueur un Règlement Européen qui va rendre beaucoup plus difficile le changement des routes aériennes. Donc voilà, c’est une précaution et vous voyez d’ailleurs que dans la délibération, la délibération a une portée générale, elle dit qu’elle autorise le Collège à ester en Justice soit lui-même soit en association avec d’autres. Donc la porte est ouverte à toutes les formules possibles, de préférence les moins chères évidemment aussi pour la bourse Schaerbeekoise, mais donc à toutes les formules pour obtenir le meilleur résultat possible.

Mme Onkelinx : je pense qu’évidemment nous soutenons la demande du Collège. Maintenant on sait bien que la seule difficulté c’est le momentum, voilà c’est un peu délicat. Pourrions-nous considérer que c’est bien-entendu une autorisation de le faire, une autorisation générale et que le Collège déterminera en concertation d’ailleurs avec la Région le moment opportun pour l’exercice du droit que nous lui donnons.

M. Guillaume : c’est l’état d’esprit de la proposition qui vous est faite

M. Kanfaoui : cette proposition de motion d’autant plus que très tôt le MR Régional s’est positionné sur cette position en demandant que les communes et la Région de Bruxelles soient beaucoup plus actives pour justement faire les changements au niveau du Fédéral. Et donc en tenant compte des réserves qui ont été émises, évidemment nous soutenons cette motion.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 37 voix contre 0 et 1 abstention(s). 2 membres n’ont pas voté -- Besloten, met 37 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

20.04.2016

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 37 voix contre 0 et 1 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté

Vu les différentes interpellations de riverains, de comités de quartier, de conseillers communaux de Schaerbeek ;

Vu les motions adoptées par le Conseil communal de Schaerbeek concernant les nuisances occasionnées par le survol aérien abusif de la commune et notamment celle émanant de la conférence des Bourgmestres, votée le 28 octobre 2015 ;

Vu l'ordonnance du Tribunal de Première Instance de Bruxelles du 31.07.2014 ordonnant à l'Etat belge de cesser d'utiliser les routes du Canal telles que modifiées ou mises en œuvre depuis le 06.02.2014 ainsi que cesser d'utiliser les deux sous-ensembles dits du "virage à gauche" tels qu'ils ont été modifiés ou mis en œuvre depuis le 06.02.2014 ; vu l'arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles rejetant le recours introduit par l'Etat belge à l'encontre de ladite ordonnance ;

Vu l'instruction ministérielle du 23.10.2014 donnée par la Ministre de la Mobilité Mme GALANT à Belgocontrol suite à l'ordonnance du Tribunal de Première Instance de Bruxelles du 31.07.2014, et mise en œuvre à partir du 02.04.2015 ;

Considérant que la commune et ses riverains continuent à subir de trop nombreuses nuisances liées au survol aérien de la commune qui portent de manière illégale et disproportionnée atteinte à leurs droits ;

Que par conséquent il y a lieu d'autoriser l'introduction d'une action en cessation de la commune contre l'Etat belge et/ou Belgocontrol devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles et/ou de toute action judiciaire utile, seule ou associée à des tiers, en vue de préserver les droits de la commune et ses riverains ainsi que de remédier aux nombreuses nuisances subies ;

Vu la nouvelle loi communale, telle que modifiée par dispositions fédérales et régionales, notamment les articles 117 et 270 ;

DECIDE

d'autoriser l'introduction d'une action en cessation de la commune contre l'Etat belge et/ou Belgocontrol devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles et/ou de toute action judiciaire utile, seule ou associée à des tiers, en vue de préserver les droits de la commune et ses riverains ainsi que de remédier aux nombreuses nuisances subies.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 37 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op verscheidene interpellaties van inwoners, wijkcomités, gemeenteraadsleden van Schaerbeek;

Gelet op de voorstellen aangenomen door de Gemeenteraad betreffende overlast veroorzaakt door onrechtmatig luchtverkeer boven de gemeente, inzonderheid de motie gestemd op 28 oktober 2015 door de Conferentie van Burgemeesters;

Gelet op de beschikking van de rechtbank van eerste aanleg van Brussel van 31.07.2014 waarbij de Belgische Staat opgelegd werd het gebruik te staken van de Kanaalroute zoals gewijzigd of ten uitvoer gelegd sinds 06.02.2014 alsook het gebruik te staken van de twee deelgroepen, de zogenaamde linkerbocht zoals gewijzigd of ten uitvoer gelegd sinds 06.02.2014; gelet op het arrest van het hof van beroep van Brussel dat het beroep ingesteld door de Belgische Staat aangaande deze beschikking verworpen heeft;

Gelet op de ministeriële instructies van 23.10.2014 van de *Minister* van Mobiliteit mevrouw *Galant* aan Belgocontrol ten gevolge van de beschikking van de rechtbank van eerste aanleg van Brussel van 31.07.2014, ten uitvoer gelegd vanaf 0.04.2015;

Overwegende de zware overlast die de gemeente en haar inwoners voortdurend ervaren door het luchtverkeer boven de gemeente en die hun rechten aanzienlijk aantasten;

Dat het bijgevolg past de inleiding van een vordering tot staking van de gemeente toe te laten tegen de Belgische Staat en/of Belgocontrol voor de rechtbank van eerste aanleg van Brussel en/of elke nuttige juridische vordering, alleen of samen met derden, met het oog op het vrijwaren van de rechten van de gemeente en haar inwoners alsook met het oog op het herstellen van talrijke ondervonden schade;

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet gewijzigd via federale en regionale bepalingen, inzonderheid artikels 117 en 270;

BESLUIT

de gemeente toelating te geven een vordering tot staken in te stellen tegen de Belgische Staat en/of tegen Belgocontrol bij de rechtbank van eerste aanleg van Brussel en/of elke nuttige juridische vordering, alleen of samen met derden, met het oog op het vrijwaren van de rechten van de gemeente en haar inwoners alsook met het oog op het herstellen van talrijke ondervonden schade.

Ordre du jour n° 6 -- Agenda nr 6

HYDROBRU - Projet de modifications des statuts sociaux - Approbation

HYDROBRU - Ontwerp tot wijziging van de statuten - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 135 de la nouvelle loi communale;

Vu l'article 56 des statuts sociaux d'HYDROBRU;

Vu l'article 9 de la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales et l'article 57 des statuts sociaux d'HYDROBRU;

Considérant la décision du Conseil d'Administration d'HYDROBRU du 21 janvier 2016 de soumettre à l'Assemblée générale un projet de modifications statutaires portant sur le remplacement de l'article 55 actuellement libellé comme suit :

"Dans le respect des dispositions légales applicables, notamment en matière de dotation de la "réserve légale", le résultat comptable de l'intercommunale est affecté comme suit :

- 1. tout bénéfice comptable sera systématiquement affecté en réserve indisponible aussi longtemps que l'endettement financier de l'intercommunale (comptes 170 à 174, 420 à 424 et 430 à 439 du Plan Comptable Minimum Normalisé) s'inscrit en hausse par rapport à l'exercice précédent;*
- 2. dès lors que l'endettement financier ne croît pas au cours d'un exercice, l'octroi d'un dividende aux Associés au départ du bénéfice comptabilisé sur ledit exercice ne pourra être envisagé que pour autant que la mise en paiement dudit dividende ne se traduit pas par un accroissement de l'endettement financier de l'intercommunale;*
- 3. les communes associées ayant apporté à l'intercommunale le droit d'assurer les services de la distribution et de l'assainissement sur base de l'article 12 des présents statuts participent à la répartition bénéficiaire ; celle-ci s'effectue entre ces communes associées au prorata du nombre de parts sociales détenues par chacune.*

En cas d'application de l'article 14 des statuts, les dispositions reprises dans le présent article sub. 2) et 3) seront applicables conjointement aux modalités de répartition de l'excédent des recettes qui auraient été déterminées dans la convention entre l'intercommunale et le nouvel associé

Les dispositions prévues aux points 1) et 2) du présent article sont d'application à partir de l'affectation du résultat de l'exercice comptable 2014."

par :

"De par la nature de l'objet social et des activités de l'intercommunale et en vertu du principe "l'eau paie l'eau", les associés d'HYDROBRU renoncent expressément à la possibilité de procéder à une quelconque distribution de dividende à leur bénéfice."

Considérant la note explicative relative aux modifications susmentionnées présentée par HYDROBRU;

Considérant que les modifications statutaires ainsi proposées sont pertinentes et justifiées en regard des objectifs poursuivis;

DECIDE

d'approuver les modifications statutaires d'HYDROBRU, telles qu'adressées par l'intercommunale en date du 26 février 2016 au Collège des Bourgmestres et Echevins, en vue de leur entrée en vigueur dès leur approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117 en 135 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op artikel 56 van de statuten van HYDROBRU;

Gelet op artikel 9 van de wet van 22 december 1986 betreffende de intercommunales en artikel 57 van de statuten van HYDROBRU;

Gelet op de beslissing van de Raad van Bestuur van HYDROBRU op zijn zitting van 21 januari 2016 om aan de Algemene Vergadering een ontwerp tot wijziging van de statuten voor te leggen met betrekking tot de vervanging van artikel 55 die huidige als volgt luidt:

"Conform de geldende wettelijke bepalingen, met name inzake dotatie aan de "wettelijke reserve", wordt het boekhoudkundige resultaat van de intercommunale geboekt als volgt :

- 1. elke boekhoudkundige winst wordt systematisch geboekt als reserve, die onbeschikbaar blijft zolang de financiële schuld van de intercommunale (rekeningen 170 tot 174, 420 tot 424 en 430 tot 439 van het minimum genormaliseerd algemeen rekeningenstelsel) stijgt in vergelijking met het voorgaande boekjaar;*
- 2. als de financiële schuld niet toeneemt in de loop van een boekjaar kan de toekenning aan de aangesloten gemeenten van een dividend uit de boekhoudkundige winst van voornoemd boekjaar pas worden overwogen voor zover de uitkering van dat dividend niet leidt tot een stijging van de financiële schuld van de intercommunale;*
- 3. de aangesloten gemeenten die aan de intercommunale het recht hebben toevertrouwd om de diensten voor waterdistributie en sanering te verzekeren op basis van artikel 12 van deze statuten delen mee in de winst; die winst wordt onder de gemeenten verdeeld op basis van het aantal aandelen die elke gemeente bezit.*

Ingeval artikel 14 van de statuten wordt toegepast, zijn de bepalingen vermeld onder 2) en 3) van dit artikel van toepassing samen met de modaliteiten voor de verdeling van het batig saldo van de ontvangsten die zouden opgenomen zijn in de overeenkomst tussen de intercommunale en de nieuwe vennoot.

De bepalingen uit de punten 1) en 2) van dit artikel zijn van toepassing vanaf de toewijzing van het resultaat van het boekjaar 2014."

te vervangen door

"Door de aard van het maatschappelijk doel en van de activiteiten van de intercommunale en overeenkomstig het principe "water betaalt voor water" doen de aangesloten gemeenten van HYDROBRU uitdrukkelijk afstand van de mogelijkheid dat er hun dividenden worden uitgekeerd."

Gelet op de door HYDROBRU voorgelegde verklarende nota over de hierboven vermelde wijzigingen; Overwegende dat de aldus voorgestelde statutenwijzigingen relevant en gerechtvaardigd zijn gezien de nagestreefde doelstellingen;

BESLUIT

in te stemmen met de statutenwijzigingen van HYDROBRU, zoals ze door de intercommunale op 26 februari 2016 werden gestuurd naar het college van Burgemeester en Schepenen met het oog op de inwerkingtreding ervan vanaf de goedkeuring door de Buitengewone Algemene Vergadering.

Ordre du jour n° 7 -- Agenda nr 7

Désignation de M. l'Echevin Noël représentant la Commune comme administrateur au sein du Conseil d'administration de la SCRL La Lustrerie - Pour information

20.04.2016

Aanduiding van de heer Noël, schepen, als vertegenwoordiger van de gemeente in de hoedanigheid van beheerder temidden van de bestuursraad van de cvba La Lustrerie - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus particulièrement son article 120,
Vu les statuts de la sclr 'La lustrerie',
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 12 avril 2016,
DECIDE

de désigner Monsieur Etienne NOËL, Echevin, comme représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de la SCRL 'La Lustrerie'.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet, en in bijzonder haar artikel 120,
Gelet op de statuten van de cvba 'La Lustrerie',
Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 12 april 2016,
BESLUIT

om de heer Etienne NOËL, Schepen, aan te duiden als vertegenwoordiger van de gemeente temidden van de bestuursraad van de cvba 'La Lustrerie'.

FINANCES ==- FINANCIËN

Enrôlement et règlement ==- Inkohierungen en reglementen

Ordre du jour n° 8 ==- Agenda nr 8

**Primes d'accompagnement social - Exercice 2016 - Renouvellement et modification -
Approbation
Sociale begeleidingspremie - Dienstjaar 2016 - Hernieuwing en wijziging - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 117, alinéa 1^{er} et 118, alinéa 1^{er} ;
Revu sa délibération du 4 mars 2015 renouvelant le règlement sur les primes d'accompagnement social pour l'exercice 2015 ;
Vu sa délibération du 28 mars 2001 fixant la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à 7,5% pour l'exercice 2001 ;
Vu sa délibération du 7 novembre 2001 réduisant la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à 6,5% pour l'exercice 2002 ;
Vu sa délibération du 22 décembre 2010 fixant la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à 6,8% pour l'exercice 2011 ;
Vu sa délibération du 17 décembre 2014 fixant la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à 6,6% pour l'exercice 2015 ;

Vu sa délibération du 16 décembre 2015 fixant à 3.390 pour 2016 les centimes additionnels communaux au précompte immobilier à charge des propriétaires de biens immobiliers imposables dans la commune au 1^{er} janvier ;

Considérant l'écart existant entre le taux des centimes additionnels au précompte immobilier d'application en notre commune et la moyenne générale des communes bruxelloises, un effort de la commune doit être consenti pour ne pas pénaliser les Schaerbeekois à revenus modestes, propriétaires d'un seul bien immobilier et l'occupant entièrement ;

Considérant que, dans cette optique, une prime destinée à atténuer la hausse des centimes additionnels communaux au précompte immobilier peut être établie au bénéfice des administrés se trouvant dans une maison de repos ;

Considérant, en outre, que la Commune souhaite aussi intervenir envers les propriétaires qui confient la gestion d'un autre logement à une Agence Immobilière Sociale, parce que le revenu locatif provenant de celles-ci n'est pas du tout lucratif ;

Vu le rapport du 5 avril 2016 du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1

Sur requête, une prime d'accompagnement social destinée à atténuer la hausse des centimes additionnels au précompte immobilier est octroyée pour l'exercice 2016 conformément aux prescriptions définies ci-après.

Pour pouvoir bénéficier de cette prime, il faut que le demandeur soit soumis à l'impôt des personnes physiques à Schaerbeek, et que le revenu globalement imposable du ménage n'excède pas 76.349,27€

Le demandeur doit se trouver dans l'une des situations suivantes :

- être titulaire d'un droit de propriété, ou d'usufruit ou d'emphytéose, sur un bien immeuble situé à Schaerbeek et occuper ce bien immeuble personnellement et entièrement, à l'exclusion de tout droit de propriété ou d'usufruit ou d'emphytéose sur un autre bien immeuble situé en Belgique, et de tout droit réel sur un autre bien immeuble situé à l'étranger, à moins que ce(t)s autre(s) bien(s) immobilier(s) situé(s) en Belgique soi(en)t confié(s) en gestion à une Agence Immobilière Sociale ;
- être titulaire d'un droit de propriété, ou d'usufruit ou d'emphytéose, sur un bien immeuble situé à Schaerbeek et pour lequel aucun revenu locatif n'a été reçu au cours de la période pendant laquelle le titulaire séjourne en maison de repos, à l'exclusion de tout droit de propriété ou d'usufruit ou d'emphytéose sur un autre bien immeuble situé en Belgique, et de tout droit réel sur un autre bien immeuble situé à l'étranger ;

Article 2

La prime est octroyée annuellement et son montant est limité à 300€

Elle est égale à la différence entre le montant qui découle de l'application, sur le revenu cadastral indexé, d'un pourcentage de 6,08, et le montant qui résulte de la diminution, par rapport à l'exercice 2001, de la part communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques (0,9%) réclamée au ménage.

Le chiffre de 6,08 est fixé en référence à la différence entre le taux communal schaerbeekois en matière d'additionnels au précompte immobilier (42,38) et la moyenne générale des taux des communes bruxelloises (36,30).

Lorsque ladite propriété se compose de plusieurs copropriétaires, chaque copropriétaire doit satisfaire aux conditions visées à l'article 1 du présent règlement. Dans le cas contraire, la prime sera calculée selon la part virile dans la co-propriété.

Les primes inférieures à 10€ ne seront pas remboursées.

Article 3

A titre de preuve, le requérant fournira à l'administration communale de Schaerbeek :

1. une attestation du Receveur de l'Enregistrement et des Domaines établissant qu'il est titulaire d'un seul droit de propriété, ou d'usufruit ou d'emphytéose, sur un bien immeuble situé en Belgique ;
2. une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est titulaire d'aucun droit réel sur un bien immeuble à l'étranger ;
3. une déclaration sur l'honneur établissant qu'il occupe - ou le ménage dont il fait partie - le bien immeuble personnellement et entièrement, à l'exclusion de toute location ou de mise à disposition de tout ou partie du bien immeuble.

20.04.2016

Pour le demandeur séjournant en maison de repos, ou qui a confié la gestion de son bien à une Agence Immobilière sociale, le demandeur fournira à l'administration une attestation de l'organisme.

Article 4

En complément à sa demande, le requérant doit déposer une copie simple des avertissements extraits de rôle en matière d'impôt des personnes physiques de l'exercice d'imposition précédent et, en matière de précompte immobilier, relatif à l'exercice d'imposition propre.

Article 5

La demande de prime devra être introduite dans les trois mois de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle en matière de précompte immobilier.

Article 6

Les cas non prévus par le présent règlement seront soumis à l'examen du Collège des Bourgmestre et Echevins pour décision.

Article 7

Le Collège des Bourgmestre et Echevins est chargé des modalités d'application et de l'exécution du présent règlement.

Article 8

Le présent règlement entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de nieuwe Gemeentewet namelijk artikel 117 alinea 1 en artikel 118, alinea 1;

Herziende zijn raadsbesluit van 4 maart 2015 hernieuwend het reglement op de sociale begeleidingspremie voor het dienstjaar 2015;

Gelet zijn raadsbesluit van 28 maart 2001 vaststellend de aanvullende gemeentebelasting geheven op de personenbelasting voor het dienstjaar 2001 op 7,5 %;

Gelet zijn raadsbesluit van 7 november 2001 verminderend de aanvullende gemeentebelasting geheven op de personenbelasting voor het dienstjaar 2002 op 6,5 %;

Gelet zijn raadsbesluit van 22 december 2010 vaststellend de aanvullende gemeentebelasting geheven op de personenbelasting voor het dienstjaar 2011 op 6,8 %;

Gelet zijn raadsbesluit van 17 december 2014 vaststellend de aanvullende gemeentebelasting geheven op de personenbelasting voor het dienstjaar 2015 op 6,6 %;

Gelet zijn raadsbesluit van 16 december 2015 vaststellend de gemeentelijke opcentiemen voor het dienstjaar 2016 inzake de onroerende voorheffing op 3.390, ten laste van eigenaars van onroerende goederen welke belast worden in de gemeente op 1 januari;

Overwegende het verschil tussen de gemeentelijke opcentiemen inzake de onroerende voorheffing van toepassing in onze gemeente en het algemene gemiddelde van de Brusselse gemeenten moet met een inspanning van de gemeente worden ingestemd om de Schaarbekenaren met bescheiden inkomens en eigenaar van één enkele eigendom en deze in zijn geheel bewonen, niet te straffen;

Overwegende dat, vanuit dit standpunt, een premie bedoeld om deze verhoging van de gemeentelijke opcentiemen bij de onroerende voorheffing te verzachten, kan ingevoerd worden ten voordele van de burgers die zich in een rusthuis bevinden;

Overwegende, bovendien, dat de Gemeente ook wenst tegemoet te komen bij eigenaars die het beheer van (een) andere woning(en) toevertrouwen aan Sociale Verhuurkantoren, omdat de huurinkomsten hieruit voortspruitend niet winstgevend zijn;

Gelet op het verslag van het College van Burgemeester en Schepenen van 5 april 2016;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLUIT :

Artikel 1

Op verzoek wordt een sociale begeleidingspremie met als doel de verhoging van de opcentiemen op de onroerende voorheffing af te zwakken, toegekend voor het dienstjaar 2016 in overeenstemming met de voorschriften hierna bepaald.

Om in aanmerking te komen voor deze premie, moet de aanvrager onderworpen zijn aan de personenbelasting te Schaarbeek, waarvan het globaal belastbaar gezinsinkomen de 76.349,27€ niet overschrijdt.

De aanvrager moet zich in één van de volgende situaties bevinden:

- titularis zijn van een eigendomsrecht of vruchtgebruik of erfpacht op een onroerende goed gelegen te Schaarbeek en het onroerend goed zelf en in zijn geheel bewonen, met uitsluiting van ieder ander eigendomsrecht of vruchtgebruik of erfpacht van een onroerend goed gelegen in België of van ieder zakelijk recht op een ander onroerend goed in het buitenland, tenzij dit/deze andere onroerende goed(eren) gelegen in België toevertrouwd is/zijn aan het beheer van een Sociaal Verhuurkantoor;
- titularis zijn van een eigendomsrecht of vruchtgebruik of erfpacht op een onroerende goed gelegen te Schaarbeek en waarvoor geen huurgelden worden ontvangen tijdens de periode dat de titularis zich in een rusthuis bevindt, met uitsluiting van ieder ander eigendomsrecht of vruchtgebruik of erfpacht van een onroerend goed gelegen in België of van ieder zakelijk recht op een ander onroerend goed in het buitenland;

Artikel 2

Deze premie wordt jaarlijks toegekend en is beperkt tot 300 €.

Zij komt overeen met het verschil tussen het bedrag dat voortvloeit door het toepassen bij het kadastraal inkomen, van een percentage van 6,08 en het bedrag dat voortvloeit uit de vermindering, ten opzichte van het dienstjaar 2001, van het gemeentelijke aandeel in de aanvullende gemeentebelasting op de personenbelasting (0.9%) van het gezin.

Het cijfer van 6,08 is vastgesteld aan de hand van het verschil tussen de Schaarbeekse gemeentelijke aanslagvoet (42,38) inzake de opcentiemen op de onroerende voorheffing en de gemiddelde aanslagvoeten van de Brusselse gemeenten (36,30).

Wanneer de bedoelde eigendom bestaat uit meerdere mede-eigenaars, moet iedere mede-eigenaar voldoen aan de voorwaarden voorzien in artikel 1 van huidig reglement. In het andere geval zal de premie berekend worden à rato het aandeel in de mede-eigendom.

In ieder geval zullen de premies lager dan 10€ niet terugbetaald worden.

Artikel 3

Als bewijsmiddel zal de aanvrager de hiernavolgende elementen overmaken aan het Gemeentebestuur van Schaarbeek:

1. een attest, afgeleverd door de Ontvanger van de Registratie en Domeinen, vermeldend dat hij titularis is van één enkel eigendomsrecht of vruchtgebruik of erfpacht op een vastgoed gelegen in België;
2. een verklaring op eer, bevestigend geen titularis te zijn van een zakelijk recht op een vastgoed in het buitenland;
3. een verklaring op eer, vermeldend dat hij of het gezin waartoe hij behoort, het gebouw persoonlijk en in zijn geheel bewoont, bij uitsluiting van elke verhuur of terbeschikkingstelling van een gedeelte of het gehele gebouw.

Voor de aanvrager zich bevindend in een rusthuis of die het beheer van zijn goed heeft toevertrouwd aan een Sociaal Verhuurkantoor, levert hij aan het gemeentebestuur een attest van de instelling.

Artikel 4

Ter vervolledigen van zijn aanvraag dient de aanvrager een éénvoudig afschrift van de aanslagbiljetten inzake personenbelasting van het vorige aanslagjaar en inzake de onroerende voorheffing betreffende het aanslagjaar zelf, in te dienen.

Artikel 5

De aanvraag voor de toekenning van de premie moet geschieden binnen de drie maanden vanaf de datum van verzending van het aanslagbiljet betreffende de onroerende voorheffing.

Artikel 6

De gevallen niet voorzien door huidig reglement worden onderworpen aan het onderzoek van het College van Burgemeester en Schepenen voor beslissing.

Artikel 7

Het College van Burgemeester en Schepenen is bevoegd voor de toepassingsmodaliteiten en de uitvoering van huidig reglement.

Artikel 8

Dit reglement treedt in voege op 1 januari 2016.

Contrôle et stratégie ==- Controle en strategie
Ordre du jour n° 9 ==- Agenda nr 9

ASBL "Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek" en abrégé RCAS asbl - Comptes 2014 -Prise d'acte

VZW "Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek" en abrégé RCAS asbl - Rekeningen 2014 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 25 juin 2014 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Considérant que les comptes 2014 de l'ASBL «RCAS asbl» affichent un résultat positif de 3.455,29€ pour l'exercice 2014.

Vu la décision du 22 mars 2016 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 3.455,29€ pour l'exercice 2014.

PREND ACTE

Des comptes 2014 de l'ASBL «Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek», déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 3.455,29€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 25 juni 2014 goedkeurend het règlement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "RCAS asbl" een positif saldo van 3.455,29€ vertonen.

Gelet op de beslissing van 22 maart 2016 waar het College acte neemt van het positif saldo van 3.455,29€ voor het dienstjaar 2014.

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2014 van de VZW "Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek", bij het dossier gehecht, die een positif saldo van 3.455,29€ vertonen.

Ordre du jour n° 10 ==- Agenda nr 10

ASBL "Centre Culturel de Schaerbeek" - Avenant n°2 au Contrat-programme 2010-2013 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Centre culturel de Schaerbeek, la commune de Schaerbeek et la Commission communautaire française - Approbation

VZW Centre Culturel de Schaerbeek - Aangangsel n°2 aan de programma-overeenkomst 2010-2013 tussen de Federatie Wallonië-Brussel, de vzw Centre Culturel de Schaerbeek, de gemeente Schaarbeek en de Franse Gemeenschapscommissie - Goedkeuring

M. Verzin : c'est dommage que M. Clerfayt ne soit pas là parce que je sais que c'est lui qui est intervenu dans ce dossier, je ne sais pas où il est.

M. Noël : il est occupé pendant 10 minutes environ

M. Verzin : chers Collègues, M. le Président de séance, c'est évidemment un point qui pourrait passer comme une lettre à la poste de manière anodine, mais malheureusement il soulève des questions importantes sur la politique culturelle que mène notre commune dans ce moment particulièrement difficile que nous vivons et où moi-même et d'autres intervenants, comme M. Goldstein notamment, ont souligné combien la culture était importante pour lutter contre les enfermements mentaux et les replis identitaires. Et donc ces points 10 qui consacrent en fait la rétrocession d'un loyer de 25.000€ du centre culturel vers la commune, même si et je l'en remercie l'intervention personnelle du Bourgmestre et de M. Grimberghs ont permis de sauver l'essentiel, c'est-à-dire le maintien du contrat programme entre le centre culturel, la commune, la COCOF et la Communauté Française, il n'en reste pas moins que ça m'interpelle fortement puisque d'un côté on sauve effectivement l'outil et je souligne pour mes Collègues, qui n'en sont peut-être pas suffisamment au courant, mais il y avait réellement une menace pour que la Communauté Française rompe unilatéralement le contrat programme qui nous lie à elle pour non respect des conditions contenues dans la convention. Et donc grâce à l'intervention de M. Grimberghs et de M. Clerfayt, cet écueil-là a été évité bel et bien. Il n'en reste pas moins que la question que je me pose, et je pense que d'autres qui s'intéressent à l'action culturelle dans ce Conseil, est la suivante : en 2012, fin 2012, effectivement le centre culturel avait dégagé un boni cumulé de l'ordre de plus de 150.000€ si je ne me trompe, qui était dû à l'absence pour maladie de l'ancienne Echevine de la culture, gravement atteinte notamment, et donc je pense qu'elle n'en était pas responsable et donc le nouvel Echevinat et d'autres en même temps, le nouveau Président du centre culturel en charge du centre culturel et donc le nouvel Echevin de la culture en charge également du centre culturel avait à sa disposition un montant important pour développer le rayonnement culturel du centre culturel. Ça fait maintenant 3 ans et donc moi ce que je voudrais vraiment déplorer, et j'en suis fort triste, c'est que ces montants n'aient pas été utilisés pour faire rayonner plus le centre culturel à un moment comme je disais en votre absence M. le Bourgmestre, la culture apparaît aujourd'hui, comme l'éducation, comme un des outils essentiels pour le maintien de la cohésion sociale, de la lutte contre les enfermements identitaires et les replis mentaux. Et donc c'est la mort dans l'âme évidemment que je dois constater que ces 25.000€ pendant 3 ans vont frais de société à la commune. Aussi, je voudrais plaider pour 2 choses : 1 : pour que cette année-ci le retour de ces 25.000€ puisse en modification budgétaire être rétrocédés d'une manière ou d'une autre au service culture pour soutenir l'action de l'Os à moelle qu'il demande et qui en a bien besoin et 2 : que dans le refinancement du service culture, dans le cadre du plan stratégique qui a été déposé par le nouveau Directeur et par le service culture sur les bancs du Collège et qui a été reporté à 2 fois mais qui sera examiné la semaine prochaine et qui demande un refinancement, les 25.000€ qui vont être rétrocédés par le centre culturel puissent être réinjectés pour soutenir les visions culturelles du service, pour autant évidemment que le Collège approuve cette note stratégique, ça va de soi. Je pense qu'on ferait bonne œuvre si on le faisait dans ce sens-là et ce d'autant plus qu'il semble, et je pèse mes mots, que l'action du centre culturel ne soit concerté pour l'instant avec le service culture à telle enseigne que les analyses qui sont introduites pour le centre culturel sont des analyses formées par le Cabinet actuellement et ne transitent pas ne fuisse que pour avis du nouveau Directeur qui vient d'être mis en place du service culture, ce qui est évidemment je pense nuisible pour les lisibilités et le développement d'une action culturelle concertée et d'un partenariat de bon alois entre les missions du centre culturel qui sont évidemment visées par le Décret, comme le sont les bibliothèques dans le cadre de leur Décret, mais l'ensemble évidemment doit faire l'objet d'une vision globale dont j'espère que le Collège et votre Collègue en charge de la culture pourrez dans le cadre de ce plan stratégique que vous avez j'espère approuvé, lorsque vous l'aurez lu complètement, effectivement aller dans ce sens-là. Je pense qu'il ne faut pas le prendre mal, mais je pense que vraiment nous sommes dans un moment où peut-être plus que jamais, l'action culturelle à tous les niveaux, tant à l'extérieur des écoles que dans le tissu associatif, prend une importance véritablement stratégique pour le maintien de la cohésion sociale. Et donc si je puis former une simple demande en toute modestie, c'est de vous demander d'en tenir compte dans les semaines et les mois qui vont venir et dans le cadre de vos budgets 2017 et 2018 en tous cas et dans les modifications budgétaires qui vous seront soumises au mois de juin, je vous remercie.

M. Bernard : M. le Président, à la lecture des documents du Collège, j'avais été dans un 1^{er} temps assez alarmé par la réduction de fonds disponibles pour le centre culturel puisqu'il devait prendre en charge les frais d'énergies et les frais, une partie des frais de bail du centre culturel à hauteur de 32.500€ pour cette année et l'année prochaine. J'entends par l'intervention de M. Verzin qu'en réalité cette réduction de fonds propres fait partie d'un plan de sauvetage plus généralisé du contrat de programme avec la Communauté Française. J'aimerais avoir un mot d'explication sur

ce point-là, vous pourrez peut-être me rassurer. M. Verzin vient de dire que la réduction des fonds, l'intervention du centre culturel dans les frais d'énergies et dans le bail est lié à un montage financier et des tractations pour pouvoir sauver le programme, le contrat de programme allié à la Communauté Française. Donc je voudrais avoir un petit mot d'explication par rapport à ça parce que je viens avec beaucoup d'inquiétudes, quelque part rassurez-moi. Et deuxièmement je rejoins assez fortement l'intervention de M. Verzin, je pense que plus que jamais il est temps au contraire de déployer l'action du centre culturel, surtout dans le quartier dans lequel il est situé. Et donc on a déjà eu la discussion je pense il y a 2 ans sur la réduction de la subvention liée au centre culturel, aujourd'hui ses fonds propres vont encore être entamés dans le cadre de l'intervention pour les frais de bail et des frais d'énergies, quelle est la position de la commune par rapport à ce centre et est-ce qu'au contraire il ne faudrait pas déployer son action dans un quartier qui en a bien besoin, je vous remercie de me répondre.

Mme Durant : je voulais moi-aussi m'associer à l'occasion de cet événement à la nécessité, et on le verra dans le cadre du plan stratégique qui va arriver sur la table du Collège, non seulement comme le dit Axel Bernard à redéployer ou à déployer le mieux possible l'activité dans un quartier qui a vraiment besoin et plus que jamais d'activités culturelles. Et je voudrais faire un petit lien avec la question de ma Collègue Barbara Trachte, sa question orale sur l'Os à moelle, je pense qu'on a voilà un instrument dans notre quartier, un instrument culturel autre qui pour cette année-ci nous fait d'immenses appels du pied de tous les côtés, que ce soit du côté de la COCOF soit du côté de la commune, je pense que c'est peut-être l'occasion justement de leur donner un tout petit ballon d'oxygène qui permettrait de relancer ou de repartir pour un des acteurs culturels de la commune, bien-sûr qu'il n'y a pas que celui-là et qu'il y a beaucoup d'autres choses à faire, mais je pense que c'est l'occasion de faire un geste à l'égard de cet outil culturel ancien et intéressant à Schaerbeek.

M. le Bourgmestre : M. Köksal n'est pas là, il est à l'étranger malheureusement cette semaine et donc je vais tenter de répondre à sa place. Vous aurez peut-être plus d'explications quand vous pourrez l'interroger en commission à son retour. Il est parti au Japon pour, tout le monde a le droit de partir parfois et son absence une fois au Conseil communal n'est pas catastrophique. 1. Puisque certains en ont parlé : oui le service de la culture qui s'est vu désigner un nouveau Directeur-adjoint il y a quelques mois, quelques semaines, a fait un travail intéressant de développer un plan stratégique, c'est-à-dire une démarche qui est demandée à toutes les directions de la commune de faire ce travail et d'avoir ainsi un plan directeur de son action qui est négocié avec le Collège qui donne les moyens et conforte tel ou tel choix en lui accordant les moyens, c'est une manière, une bonne manière de faire travailler, d'avoir une sorte de contrat clair entre l'administration et le politique et d'éviter le mode d'intervention du politique qui ne serait pas dans un cadre construit, cohérent et qui puisse éventuellement être discuté avec vous si vous le souhaitez. Donc il y a un plan stratégique qui a été déposé et qui est très, très bien fait et que le Collège examine avec intérêt pour l'instant et on remercie, je félicite le Directeur et tout le service qui a fait ce travail-là. Il y avait déjà des prémises, des plans de ce type-là auparavant, mais c'est évidemment un travail très intéressant. Ce plan prévoit un renforcement des moyens pour la culture, donc je veux rassurer tout le monde là-dessus, on n'est pas dans un contexte où on sera entrain de raboter les moyens de la culture, on est bien dans un cadre général de manière stratégique, de manière construite, de manière cohérente, de renforcer les moyens de la culture évidemment dans les limites du budget sous le contrôle de l'Echevin du budget, des équilibres qu'il y a à avoir sur toutes les politiques et de nos capacités qui sont limitées on le sait. Donc on n'est pas dans une espèce de bananza, tout va bien, on doit gérer avec sérieux et garantir l'équilibre du budget. 2. Je voudrais aussi rappeler aux membres du Conseil communal que le centre culturel de Schaerbeek, même si la commune le préside en la personne de son Echevin de la culture, même s'il y envoie quelques délégués au Conseil d'Administration, reste de par le Décret un organe qui n'est pas un instrument de la politique communale de la culture au sens stricte. Il ne dépend pas des instructions du service de la culture, c'est un organe qui a une dynamique indépendante qui donne des moyens, un local, un lieu, des moyens budgétaires qui viennent de la commune et de la Communauté Française pour que de manière indépendante du contexte purement politique de la commune se déploie une politique culturelle, un lieu où des artistes, des cultureux, des gens de la culture puissent déployer leurs activités sans qu'ils aient besoin de passer par les fourches caudines de l'accord de la majorité politique en place, oui je m'excuse, des gens de la culture au sens large, je ne voulais pas que ce soit péjoratif, mais des gens de toutes les types de cultures différentes. Et donc c'est le centre culturel qui en toute initiative, en toute indépendance, développe son projet et son programme. Bien-sûr il a besoin du soutien communal, bien-sûr ce sont des locaux communaux, bien-sûr on fait nous parfois

quelques réparations, des choses comme ça à leur demande, bien-sûr on donne des subsides, mais ils ont une dynamique qui n'est pas celle qu'insufflent seulement la commune et ils ne sont pas un instrument au service du plan stratégique de la culture, ils ont une dynamique qui est propre. On doit la coordonner, on doit la travailler ensemble main dans la main, mais ils ont une indépendance propre. 3. Cet instrument, le centre culturel de Schaerbeek, fait l'objet d'une convention entre la commune et la Communauté Française. Les principes de base, Georges les connaît bien, c'étaient normalement que pour 1€ mis par la Communauté Française, il y a 1€ mis par la commune et ces sommes doivent permettre au centre de faire son programme annuel. Il se fait par le passé que la commune a investi plus que la Communauté Française, parce qu'elle l'a voulu donner les moyens, elle a pu le faire. Il se fait aussi que pour des raisons diverses et ...la dynamique du centre culturel pendant 2-3 ans n'a pas, Georges l'a reconnu, n'a pas utilisé les moyens budgétaires qui chaque année étaient consacrés à leurs activités, des activités ont été annulées, reportées et donc il y a des sommes qui trainent. Mais chaque année après, le Collège continue à donner les mêmes moyens, donc il n'y a pas de réduction des moyens pour faire de la culture l'année suivante et l'année suivante et l'année suivante, seulement il y a un stock de non dépensés. Dans tous les services communaux, partout, quand on octroie un budget et qu'il y a un non dépensé, ça revient dans la caisse communale. Ici en raison du montage particulier Communauté Française, on a mis les sous, ils n'ont pas été dépensés. Et parce qu'ils auraient ce montage particulier, eux le conserveraient et en feraient un peu plus l'année suivante, mais pas de manière durable. Une fois qu'ils auraient dépensé la cagnotte, ils devraient revenir à leurs montants structurels. C'est pas nécessairement ça une bonne gestion, ok. Donc le Collège a souhaité simplement, dans le contexte budgétaire difficile qui était le sien, en négociation avec la Communauté Française et ceci à l'accord de la Communauté Française, a été négocié avec la Ministre, l'ancienne, de la Culture, mais maintenant la nouvelle est Schaerbeekoise, a été négocié et pour les et donc en plein accord avec la Communauté Française dans les 3 ans qu'ils nous restent, avant la renégociation d'un nouveau contrat programme dans lequel la volonté de la commune est de monter en grade, de monter, je ne sais plus comment on appelle ça, de monter de catégorie, de catégorie plus élevée dans laquelle on a plus de subsides et donne plus de moyens. Donc on s'inscrit bien dans une démarche où on veut, comme vous l'avez dit, faire de la culture, le plan stratégique communal, le centre culturel, des instruments qui montent en puissance, d'une manière coordonnée, structurée. Mais dans l'immédiat ici, il y a un peu de cash qui traîne et qui n'est pas vraiment utilisé et aujourd'hui qui n'a même pas été proposé en dépense par le centre culturel, ce n'est pas sain et donc on a simplement proposé pour une petite partie, qu'une petite partie revienne à la commune en demandant au centre de payer un loyer et de prendre en charges des frais que la commune prenait, mais ça ne change rien à la dynamique culturelle de la commune, aux volontés culturelles de la commune, de monter en puissance en catégorie pour le centre culturel et de développer le plan stratégique de la culture dans lequel il y aura plus de moyens. Et pour répondre à la dernière question de M. Verzin, les petites économies que l'on ferait comme ça, est-ce qu'on fait ça sur le dos de la culture : non, je peux vous rassurer, il y a dans les cartons de la commune et dans le projet de budget en préparation, il y a des moyens accrus pour la culture, peut-être pour ce que vous avez cité qui fera l'objet d'une question tout à l'heure, peut-être pour d'autres projets sur lesquels on travaille, on réfléchit et pour lesquels on cherche des partenariats à la Région ou ailleurs, c'est l'objet d'une autre question encore où il y a des idées qui sont préparées par nos services et qui ont des très bonnes idées que le Collège compte soutenir. Donc il n'y a pas de désinvestissement dans la culture, il y a juste la correction d'une situation qui comptablement méritait qu'on y mette de l'ordre, et en plein accord avec tout le monde en pleine transparence. M. Köksal vous aurait bien mieux répondu que moi.

M. Verzin : ce n'est pas des petits montants. Oui bien sûr, au regard des 250 millions, 240 millions et dès du budget communal, ça peut paraître dérisoire. Mais pour fixer l'attention de nos Collègues du Conseil communal, 25.000€ par an ça représente 2 fois et demi la subvention qu'on donne à l'association des Amis de la Maison des Arts qui est bras armé, l'ASBL qui est le bras armé du service de la culture. Ça représente quasiment 60% de la subvention qui permet au service de la culture de faire des projets, donc c'est important, ce n'est pas anodin. Dans la limite des budgets étriqués dont nous disposons aujourd'hui au niveau de la culture. Et donc j'entends bien ce que vous dites et j'espère vraiment

M. le Bourgmestre : mais maintenant le centre ne dépense pas cet argent

M. Verzin : je viens donc effectivement, je sais que le centre ne dépense pas, il n'en reste pas moins, quand bien même le centre est un organe indépendant géré par le Décret, etc., etc., ça tout le monde le sait, il n'en reste pas moins que nous sommes à la manœuvre, quand je dis nous : le Collège à travers son Echevin de la Culture qui est en même temps le Président du

centre culturel est à la manœuvre pour développer l'action de ce centre culturel en respectant les termes du Décret, ça va de soi, mais pour effectivement l'utiliser dans le développement global de l'action culturelle de la commune, et si possible en synergies, en partenariats, avec les autres acteurs culturels de terrain. Et donc je me dis que ça, je dis c'est dommage que dans les 3 ans qui viennent de se dérouler, vous y étiez amené à devoir faire le constat qu'il y avait trop d'argent qui restaient sur les comptes. Je ne dis que ça, je ne dis rien d'autre et je demande simplement que cet argent que vous récupérez, qui sont la résultante de fonds depuis 3 ans, donnez-moi 150.000€ je vais les dépenser sans problèmes et Isabelle aussi, il n'y a pas de soucis, je pense dans un cadre fonctionnel. Mais cet argent que vous récupérez, la demande que je formule je crois que mes Collègues vont dans le même sens, c'est de dire : ne le mettez pas dans le tonneau des Anaïdes des fonds communales, réinvestissez comme vous l'avez suggéré dans l'action culturelle et je dirais pour terminer : faites en sorte que dans le cadre du plan stratégique que vous allez approuver j'espère, je ne l'ai pas encore lu, je me doute un peu du sens dans lequel il va, dans ce cadre du plan stratégique surtout favoriser les synergies entre acteurs culturels, communaux et extra-communaux et si vous entrouvrez la porte effectivement à l'Os à Moelle, ce qui est très bien, ne le faites qu'en faisant un partenariat avec l'Os à Moelle en faisant un acteur concerté de la politique culturelle

M. le Bourgmestre : n'anticipons pas le débat

M. Verzin : faites-le aussi avec les autres opérateurs parce que si vous soutenez l'Os à Moelle, attendez-vous évidemment à ce que d'autres opérateurs culturels qui manquent d'argent, et je pense notamment à une galerie que vous connaissez. Donc ça pose des questions vraiment importantes sur la manière dont l'action culturelle de la commune, que ce soit à travers des soutiens financiers ou des articulations et le centre culturel vont se développer et ce genre de question je souhaiterais M. le Président que vous en parliez au Collège avec le Collègue en charge de la culture et que nous puissions avoir un débat serein au sein de sa commission la fois prochaine sur ce thème.

M. le Bourgmestre : ce sera fait.

M. Bernard : je voudrais juste une question et une réflexion. D'abord je voudrais savoir à qui paie-t-on, à qui le centre culturel paye-t-il son loyer, qui est le propriétaire des lieux parce que vous avez suggéré dans votre intervention

M. le Bourgmestre : le propriétaire des lieux est Citydev

M. Bernard : donc c'est la Région

M. le Bourgmestre : est Citydev, la Région, la commune a pris ce bâtiment en location et paye le loyer emphytéose à Citydev et puis le mettait à disposition du centre culturel, elle le met à disposition contre loyer, contre le loyer intégral, contre le loyer réduit, réduit à zéro, ça ce sont les modalités qu'elle décide.

M. Bernard : ok mais je reviens à ma réflexion, c'est finalement je pense que ce serait intéressant qu'on puisse discuter ici au Conseil de ce plan stratégique en matière culturelle vu l'intérêt manifesté par certains Conseillers communaux et d'autre part pour avoir une espèce de vision d'ensemble sur comment va-t-on redéployer la culture à Schaerbeek. Je pense que la critique principale qui est faite sur ce point ici, ce n'est pas vraiment le montage qui nous est présenté mais c'est le simple fait qu'on récupère de l'argent et puis point à la ligne. On récupère de l'argent mais pour faire quoi ? Il y a un lien entre la discussion que nous avons maintenant et ce plan stratégique et le redéploiement de la culture à Schaerbeek.

M. le Bourgmestre : le plan stratégique est bien fait en ceci qu'il a été élaboré par les services avec leurs connaissances intrinsèques de la situation culturelle à Schaerbeek, mais il a ceci de courageux qu'il propose des choix clairs de faire des choses mais de ne pas en faire d'autres et donc d'adapter les orientations que l'on prend aux moyens budgétaires limités de la commune, même si on en a un petit peu plus quand même, mais en se disant : on ne fera pas tout, parce que si on fait tout on le fera mal et ce qui est bien fait par autrui on ne va pas le faire nous-mêmes, on va faire des choses sur lesquelles nous apportons une plus-value et donc ça fait partie des choix que le Collège doit prendre, c'est qu'il y a des choses qu'on va entre guillemets abandonner, auxquelles on va renoncer, mais en veillant à ce qu'il y en ait d'autres qu'il le fasse, ça ne veut pas dire qu'il sera pas lieu, d'autres opérateurs font ça mieux que nous et il y a des choses sur lesquelles nous apportons nous une plus-value et qui est essentielle et qui exige une coordination, etc., des moyens en plus, etc. Mais ce plan doit donc faire l'objet d'un débat encore en Collège et puis l'Echevin de la culture peut poser en commission ou faire un débat au Conseil communal, c'est selon. D'accord ? Il n'y a pas de difficulté. Il a été envoyé au Collège il y a 10-15 jours, le temps que tout le monde le lise, M. Köksal est absent, on attendait son retour pour le mettre à l'ordre du jour, il était encore là il y a 10-15 jours, je ne sais plus, une semaine ou 15 jours, oui

20.04.2016

mais on va le faire maintenant au printemps, c'est prévu maintenant au printemps, ok. Pardon ?
J'en parlerai à M. Köksal, d'accord, parfait.

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 33 voix contre 0 et 5 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté ==- Besloten, met 33 stem(men) tegen 0 en 5 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 33 voix contre 0 et 5 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté

Considérant les articles 117, 123 et 135 de la Nouvelle Loi communale;
Vu la décision du Collège du 5 avril 2014,
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 5 avril 2016;
Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit ;

DECIDE :

d'adopter l'avenant n°2 au Contrat-programme 2010-2013 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commune de Schaerbeek et la Commission communautaire française et d'autoriser le Collège des Bourgmestre et Echevins à signer la convention conclue avec la Communauté française de Belgique, la Commission communautaire française et l'ASBL Centre Culturel de Schaerbeek qui prend ses effets à la date de la signature par toutes les parties.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 33 stem(men) tegen 0 en 5 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 123 en 135 van de Nieuwe Gemeentewet;
Aangezien de beslissing vant het College van 5 april 2016,
Op voorstel van het College van Burgemeester en schepenen van 5 april 2016;
Overwegend dat dit verslag ingewilligd dient te worden,

BESLUIT :

het aanhangsel n°2 aan de programma overeenkomst 2010-2013 tussen de Federatie Wallonië-Brussel, de gemeente Schaarbeek en de Franse Gemeenschapscommissie goed te keuren en het College van Burgemeester en Schepenen de machtiging te verlenen om de overeenkomst afgesloten Franse Gemeenschap van België, de Franse Gemeenschapscommissie en de vzw 'Centre Culturel de Schaerbeek', die in werking treedt op de dag van de ondertekening door alle partijen, te ondertekenen.

Ordre du jour n° 11 ==- Agenda nr 11

CPAS - Transfert en date du 25 avril 2016 du siège social à l'adresse Boulevard Auguste Reyers n° 70 à 1030 Schaerbeek - Pour information

OCMW - Overdracht op 25 april 2016 van de hoofdkantoor adres naar Auguste Reyerslaan N°70 te 1030 Schaerbeek - Ter informatie

Mme Vriamont : oui on prend acte de ce changement de siège social du CPAS, mais j'en profite quand même encore une fois de répéter et d'insister que ce déménagement se fait beaucoup trop vite et trop hâtif et que c'est une opportunité manquée pour s'attaquer à certains disfonctionnements du CPAS et de le rendre plus efficace. On a peut-être résolu le problème des dossiers qui déménagent entre 4 bâtiments vers 1 seul bâtiment, mais les problèmes de disfonctionnements de certains services sont simplement déménagés de 4 bâtiments dans 1 grand bâtiment sans les résoudre. Et c'est ce que je voulais dire, c'est une opportunité manquée, merci.

M. de Beaufort : pour rester cohérent avec notre ligne de pensées vis-à-vis de ce déménagement, la façon dont il s'organise, en tous cas en ce qui me concerne je ne voterai pas pour ce point, merci.

M. Bernard : M. le Président, j'espère que le Collège suivra avec la plus grande attention ce déménagement et soutiendra ce déménagement pour qu'il se fasse le mieux possible compte-tenu des problèmes de gestion qui sont apparus par le passé et compte-tenu de l'importance que revêt ce déménagement pour les usagers du CPAS qui vont devoir, et les travailleurs aussi qui

vont devoir gérer une situation qui ne sera pas évidente. Et donc on sait les problèmes qu'il y a au CPAS, on sait les tensions que ça a pu créer aussi bien pour les usagers que pour les membres du personnel, j'espère que le Collège s'engage à ce que tout se passe bien.

M. le Bourgmestre : je donne la parole à M. Grimberghs, mais je rappelle aux Conseillers communaux qui ont évidemment le droit de parler, que la forme de la tutelle que la commune exerce sur le CPAS est une tutelle de type financière et que les débats relatifs à l'organisation du CPAS relèvent de l'autonomie de gestion du CPAS et je peux comprendre que certains qui ont été Conseillers CPAS auraient souhaités poursuivre ces débats et les suivre de près au sein du Conseil, mais le Conseil communal malheureusement n'est pas le lieu où on peut les tenir.

M. Grimberghs : voilà, je ne vais pas dire cela M. le Bourgmestre, mais je voulais quand même, puisque la question est posée, indiquer : 1. On ne peut pas à la fois dire comme certains l'ont dit de temps en temps à propos du fonctionnement du CPAS que la dispersion dans plusieurs lieux n'était pas une source d'efficacité et puis s'inquiéter que maintenant qu'ils vont dans le même lieu est-ce que ça va bien se passer, oui on l'espère, c'est le but, c'est le but, et le déménagement se passe en phases, il est géré comme le Bourgmestre vient de le dire par une entité autonome qui s'appelle le Centre Public de l'Action Sociale, c'est sa responsabilité de l'organiser mais je peux vous dire que c'est phasé, nous nous tenons informé de la chose et que ça a l'air de ne pas trop mal se passer, donc les choses se passent comme prévu sans trop d'anicroches pour ce que l'on en sait à ce stade-ci. Il n'y a, je pense sincèrement, pas de problèmes nouveaux, supplémentaires qui sont générés par ce déménagement. Dire que ce déménagement en soi est susceptible de résoudre tous les problèmes qu'on a déjà entendus dans ce Conseil communal concernant le fonctionnement harmonieux du CPAS, à la fois entre les membres du personnel et surtout au service des bénéficiaires, non, il y a d'autres mesures qui ont été prises, les Conseillers de l'action sociale, tous bords confondus, ont été associés à ces mesures qui ont été prises depuis plusieurs semaines visant effectivement à faire face à une série de problèmes dont on a déjà traité dans ce Conseil.

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 37 voix contre 0 et 1 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté ==- Besloten, met 37 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 37 voix contre 0 et 1 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté

Vu la délibération n°115 prise par le Conseil de l'Action Sociale en date du 16 mars 2016 concernant le transfert du siège du CPAS,

PREND POUR INFORMATION

le transfert en date du 25 avril 2016 du siège social du CPAS à l'adresse Boulevard Auguste Reyers n° 70 à 1030 Schaerbeek.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 37 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de beraadslaging n°115 genomen door de Raad voor Maatschappelijk Welzijn in zetting van 16 maart 2016, betreffende de overdracht van het OCMW hoofdkantoor

NEEMT TER INFORMATIE

de overdracht op 25 april 2016 van het hoofdkantoor van het ocmw naar de Auguste Reyerslaan nr. 70 te 1030 Scharbeek.

Ordre du jour n° 12 ==- Agenda nr 12

Eglise Anglicane Unifiée (Ixelles) - Budget 2016 - Aviser favorablement

Verenigde Anglicaanse Kerk (Elsene) - Begroting 2016 - Gunstig adviseren

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

20.04.2016

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu l'article 37 du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004,
Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes,
Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale,
Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés,
Vu le budget de l'exercice 2016 de l'Eglise Anglicane Unifiée, arrêté par le Conseil de Fabrique,
Considérant qu'aucune intervention communale n'est sollicitée par cette administration fabricienne
DECIDE :
d'aviser favorablement le budget de l'exercice 2016 de l'Eglise Anglicane Unifiée tel qu'il a été dressé par le Conseil de Fabrique.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 37 van het keizerlijk decreet dd. 30 december 1809 betreffende de kerkfabrieken gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004
Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten,
Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet,
Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen,
Gelet op de begroting van het dienstjaar 2016 van Verenigde Anglicaanse Kerk, vastgesteld door de Raad van de Kerkfabriek,
Overwegende dat geen enkele gemeentelijke tussenkomst door de Kerkfabriek gevraagd wordt
BESLUIT :
een gunstig advies te verlenen aan de begroting voor het dienstjaar 2016 van de Verenigde Anglicaanse kerk zoals ze werd opgesteld door de Raad van de kerkfabriek

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -==- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING

Programme de prévention urbaine -==- Programma voor stadspreventie

Ordre du jour n° 13 -==- Agenda nr 13

Convention avec l'asbl "bouge-toi" - Approbation

Overeenkomst met de vzw "Bouge-toi" - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu la nouvelle loi communale,
Vu les articles 117 et 123,
Considérant que le Service éducateurs de rue organise des projets collectifs à l'attention du public jeunesse de Schaerbeek.
Considérant que dans le cadre de ces projets collectifs le service est amené à travailler avec le réseau de partenaires locaux.
Considérant qu'il est nécessaire de définir les limites et ressources de chacune des parties dans le cadre de cette collaboration.

20.04.2016

Sur décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 12 avril 2016,
DECIDE
D'approuver la convention avec l'asbl "Bouge-toi"

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gezien de nieuwe gemeentewet,
Gezien de artikelen 117 en 123,
Overwegende dat de dienst Straathoekwerkers gemeenschapsprojecten organiseert ter attentie van de jongeren uit Schaarbeek.
Overwegende dat, in het kader van hun gemeenschapsprojecten, de dienst genoodzaakt is om met partners uit het lokale netwerk samen te werken.
Overwegende dat het noodzakelijk is om in het kader van deze samenwerking de grenzen en de beschikbare middelen van iedere partij te definiëren.
Op voorstel van the College van Burgemeester en Schepenen van 12 april 2016,
BESLUIT
De overeenkomst met de vzw "Bouge-toi", goed te keuren.

PPU -Cellule Quartiers ==- PSP - Cel wijk
Ordre du jour n° 14 ==- Agenda nr 14

Cellule quartiers - Protocole d'accord entre le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur et la commune concernant l'octroi d'une allocation financière unique en vue de soutenir la lutte contre la radicalisation violente - Approbation

Wijkcel - Protocolakkoord tussen de Minister van Binnenlandse Zaken en de gemeente met betrekking tot de beheersing van gewelddadige radicalisering en de strijd tegen het radicalisme - Goedkeuring

M. Bouhjar : j'ai lu la délibération, donc je vois bien qu'il s'agit d'un montant de 100.000€ de subventions, la subvention est de 100.000€. Je voudrais juste vous poser une question : s'il y avait déjà eu une réflexion sur les différentes actions que le Collège ou la commune voudrait menées en ce sens-là M. le Bourgmestre ? Je répète ? Pas de souci. Moi je voulais savoir si vous aviez déjà au sein du Collège mené une réflexion sur comment lutter contre la radicalisation violente, s'il y avait des initiatives qui étaient prévues, du style je pense à l'époque où j'étais encore au service prévention : des débats, des conférences-débats avec des intervenants qui pourraient à un moment donné amener une ouverture d'esprit dans les quartiers.

M. le Bourgmestre : je vous écoute

M. Bouhjar : non j'avais terminé

M. le Bourgmestre : je suis désolé, mais je fais 3 choses à la fois, des motions qui se négocient dans tous les sens, c'est un petit peu compliqué, mais je vous écoute, rassurez-vous et je vous répondrai.

M. Bouhjar : je répète une 3^{ème} fois

M. le Bourgmestre : non, non, j'ai bien compris que vous voulez savoir quelles sont nos actions en matière de lutte contre la radicalisation, qu'est-ce qui est au programme, s'il y a quelque chose de prévu, voilà c'est tout, rien de méchant, je sais bien, vous n'êtes jamais méchant

M. Bouhjar : oui je sais

M. le Bourgmestre : est-ce quelqu'un d'autre ? Non ? Donc il s'agit ici de la convention qui lie la commune au Ministère de l'Intérieur qui a accordé un subside de 100.000€ à quelques villes dans le pays, de mémoire une dizaine, il y en a 10, de mémoire une dizaine. Préalablement à ça, le Ministère de l'Intérieur avait accordé un fonctionnaire qui est chargé de définir et de mener le programme communal de lutte contre la radicalisation violente. Cette personne, j'en ai déjà parlé ici, a été engagée l'été passé, après un appel interne et externe, et a commencé son travail de prise de contact avec une série d'opérateurs communaux et non communaux, écoles, gardiens de la paix, etc. Ceci c'est la mise en œuvre de l'usage que nous ferons des 100.000€ donnés par le Ministre de l'Intérieur. 40.000€ serviront à engager un adjoint à cette personne parce qu'elle est

déjà plus que full-time aujourd'hui à courir dans tous les coins et à faire toute une série de choses et les autres moyens d'actions sont des moyens qui permettront de renforcer toute une série de petites actions qui sont prises à gauche et à droite avec une série de partenaires. J'ai déjà expliqué ici, les partenaires c'est par exemple un groupe de mamans d'enfants qui sont partis auxquelles on a attribué un local d'abord et quelques moyens pour faire un travail de type associatif, d'aller à la rencontre de familles qui ont des difficultés. C'est avoir les moyens d'assurer, je vais dire comment, des actions interventions dans des milieux qui feraient savoir à la déléguée qu'il y a sans doute quelques jeunes qui posent problèmes, comment intervenir puisque nous n'avons pas, je vous le rappelle, des pouvoirs de coercitions. On a parlé dans tel groupe, il y a 2 jeunes qui posent problèmes avec des discours un peu délétères et dangereux, je ne peux pas dire à ces 2 jeunes : venez, venez suivre une formation chez un psy, venez discuter ici, ils font ce qu'ils veulent, je n'ai pas ce pouvoir-là. Par contre, ce qu'on peut faire, c'est que quand cette information remonte chez la fonctionnaire chargée de la radicalisation, alors son information est-ce que ça relève de choses assez graves qui doivent relever de la police, auquel cas il est recommandé aux gens qui ont cette info d'aller à la police parce que peut-être qu'un jeune qui dit : je fais mon sac et je pars demain, il faut l'arrêter tout de suite. Mais si c'est au niveau d'idées qui sont échangées mais qui sont un peu dangereuses dans un contexte qui renforce une vision particulièrequi aboutirait à etc., comme on ne peut pas agir entre guillemets de force, il faut agir doucement et donc le débat est savoir : est-ce qu'avec le responsable de cette association qui est venu dénoncer les problèmes ou s'inquiéter des problèmes, est-ce qu'on peut faire avec votre groupe, ça peut être une classe de jeunes, ça peut être un groupe de sport, ça peut être un groupe que sais-je, j'en sais rien, qu'est-ce qu'on peut faire comme type de travail pour vous aider. S'il le faut, on est prêt à payer avec les moyens ici un intervenant qui est prêt à venir débattre avec vous, mais de manière volontaire. Je rappelle, parce que ça c'est un exemple qui a été réalisé déjà et qui a eu un beau succès, c'est les éducateurs de rues qui ont spontanément écoutant les jeunes du quartier qui étaient un peu abreuvés des messages sur Facebook, de Daesh : « vient nous aider, vient sauver les musulmans qui prennent des bombes en Syrie, c'est les méchants Américains qui nous bombardent, et tout, et tout », les jeunes étaient énervés et voulaient faire quelque chose, voulaient s'engager et évidemment le seul message c'est celui de Daesh : venez prendre les armes et venez vous battre. Et donc on a fait des soirées d'interventions, on a donc pu financer des actions, 2 soirées pardon d'explications de la géopolitique en Syrie avec les jeunes pour leur faire comprendre que les débats ne sont pas uniquement des débats où les bagarres n'est pas une bagarre entre l'occident et les musulmans, c'est différentes fractions musulmanes qui se tapent sur la, qui s'envoient des bombes l'un l'autre, les Chiites, les Sunnites, les ceci, les cela, donc pour apprendre à démystifier un peu ou sortir de la vision manichéenne qu'on leur propose, que la guerre est une guerre d'abord locale entre factions musulmanes différentes, plus moins ceci et ça et apprendre à comprendre les enjeux et 2 à déployer leur énergie à vouloir venir aider les populations Syriennes qui sont victimes de la guerre d'une manière positive, non pas en prenant les armes à 16 ans pour traverser les pays et être Rambo qui va sauver le monde entier, comme dans les films, ça marche pas, on sait très bien que la plupart soit tournent mal soit se font tuer, mais déployer leur énergie à vouloir aider les populations Syriennes martyrisées en récoltant de l'argent, en récoltant des vivres avec une association Syrienne, humanitaire, basée à Schaerbeek, qu'on connaît bien, le pharmacien, etc., et donc ces jeunes ont passé 2 soirées à récolter de l'argent et donc ils ont pu entre guillemets utiliser leur énergie positive de jeunes qui veulent faire des choses, mais dans un cadre démocratique, respectueux, non dangereux et que les familles évidemment acceptent et soutiennent. Voilà globalement ce qu'on fait avec les moyens qui sont ici. Mais ce serait réducteur de penser qu'il n'y a que les 100.000€ du Ministre de l'Intérieur qui permettent de faire des choses. C'est l'ensemble des acteurs du service de prévention qui sont articulés là-dessus, les éducateurs de rues au premier chef. Par exemple, une des choses que fait la fonctionnaire de radicalisation c'est qu'elle met en place ce que le Ministre a voulu qu'on appelle l'ACSIL ? La Cellule de Sécurité Intégrée locale, on avait une cellule avant qui avait un autre nom, on l'appelait cellule de radicalisation, qui réuni régulièrement Officiers de police, le Bourgmestre, son Chef de Cabinet, la responsable de radicalisation, le fonctionnaire de prévention, parfois le Chef dude rue et le service population de la commune pour la question des cartes d'identité et on fait l'évaluation de la situation. On échange sur ce qu'on peut faire, il y a des données judiciaires qu'on n'aura pas mais les dossiers des informations contextuelles qu'on peut avoir. Un exemple très précis, c'est : si la police suit les Foreign terrorist fighters, les Returnist, ceux qui ont l'intention de partir, ceux etc., le Judiciaire, la police ne suit pas les recruteurs et les propagandistes, ce sont les plus dangereux dans nos quartiers. La police les connaît mais ils ne

sont pas dans la liste OCAM, elle les suit mais on n'a pas encore pu prouver qu'ils auraient commis des faits d'embrigadements djihadistes, on sait qu'ils traînent dans les quartiers, on sait qu'ils parlent aux jeunes, on sait qu'ils les attirent chez eux à voir des vidéos mais il faut le prouver pour faire un dossier judiciaire. Donc pour l'instant on les observe, on les surveille et on essaye de trouver quelque chose. En attendant que la police puisse éventuellement les attraper, faire un PV, faire un dossier complet qu'ils amènent chez le juge comme Jean-Louis le soumis qui a maintenant été condamné, il y en a quelques autres sur le territoire, malheureusement qui sont, que nous considérons comme recruteurs. On a demandé à la police de nous cartographier ça, c'est en cours de travail pour l'instant. Quels sont les quartiers dans lesquels ils travaillent ou quels sont les cibles ou les quartiers ou les horaires ou les modes d'actions dans lesquels ils travaillent. Est-ce que c'est tel quartier le soir les jeunes qui traînent, est-ce que c'est tel club de sport de telle manière, de manière à ce que l'on puisse sans donner de nom, sans faire du travail policier, que l'on puisse mobiliser nos équipes de prévention en disant : écoutez, attention, le soir dans tel quartier il y a parfois 1 ou 2 recruteurs qui traînent, ok, comment est-ce qu'ils peuvent travailler avec les jeunes pour déconstruire les discours et leur apprendre à réfléchir, à prendre de la distance, comment est-ce qu'on peut soutenir les jeunes pour ne pas se laisser embrigader, ça c'est le travail qui est fait par le service de prévention, voilà. Alors les 100.000€ c'est pour 1 an. La condition c'est d'avoir la fonctionnaire à la radicalisation, de créer notre Acsil, notre fonctionnaire radicalisation est déjà dans un réseau avec les fonctionnaires des autres communes et elle rencontre régulièrement Bruxelles Ville, Anderlecht et Molenbeek. Saint Gilles va en engager un sur fonds propres semble-t-il. Ils échangent déjà beaucoup d'informations, ils sont en relais avec le forum belge de la sécurité urbaine et de la prévention, dont je suis Président pour l'instant, mais qui est un forum de toutes les villes qui ont des contrats de sécurité et de prévention depuis des années, qui a une expertise sur tous les dossiers de prévention et de sécurité urbaine et qui est dans un réseau de villes européennes et donc il y a un échange d'informations gigantesque. Il y a eu un colloque au Danemark il y a 2 mois où on a pu envoyer en tous cas pas un Schaerbeekois mais quelqu'un du forum Belge qui a ramené de l'information sur comment au Danemark ils font pour prévenir la radicalisation, donc il y a un réseau d'échanges d'informations, il y a un réseau qui a fait un relevé des ressources, des personnes ressources en Région Bruxelloise, si on a un tel type de problème, est-ce qu'on a des psychologues qui peuvent aider : oui, une famille en crise en demande : où est-ce qu'on a un psychologue qui peut aider, plutôt un profil femme, un profil homme, comment peut-on mobiliser quelqu'un ? Tout ça ils ont mis en réseau parce qu'une commune seule ne sait pas une stratégie toute seule, les enjeux à Molenbeek sont très ciblés sur Schaerbeek, ou Anderlecht ou à Bruxelles-Ville, même à Vilvorde. Et donc heureusement qu'ils travaillent en réseau, qu'ils se voient très souvent, qu'ils sont coordonnés par la Région Bruxelloise et soyons clairs, si je dis qu'on fait des choses : oui, on fait beaucoup de choses, on fait tout ce qu'on peut et en même temps on invente, on invente parce qu'on part de rien et ils progressent chaque fois, mais les progrès ne sont pas à pas de géant, il y a encore des recruteurs sur notre territoire.

M. Bouhjar : il y a peut-être des choses à faire et ça me permet aussi un peu de revenir sur l'hommage qu'on a donné tout à l'heure, qu'on a rendu tout à l'heure à M. Duriau : 94 c'est, mon Collègue Jean-Pierre l'a dit tout à l'heure, c'était un renouveau dans Schaerbeek, un nouvel élan après les pages Nolsiste, on a eu véritablement l'élan et Michel s'en rappelle, Michel De Herde, où il y avait beaucoup de conférences-débats qui étaient organisées sur la commune et notamment je pense qu'il est important aujourd'hui que les responsables politiques locaux puissent à un moment-donné ressortir et remonter quelle est l'importance pour nous du modèle de société et du vivre ensemble que l'on défend et qu'on puisse à un moment-donné couper l'herbe sous le pied à ces pseudos embrigadeurs qui sont là et qui intoxiquent les cerveaux de nos gamins. On avait invité à l'époque Monseigneur Gaillot, et on avait organisé plein de choses. Pourquoi pas revenir à ce type de dynamique et de redescendre sur le terrain avec ce genre d'action, et Michel expert en la matière.

M. Bernard : M. le Bourgmestre, je pense aussi que dans un précédent Conseil en novembre si je ne trompe pas, vous aviez aussi pu aider, vous aviez souligné le besoin d'avoir des éducateurs spécialisés avec des compétences psychologiques, connaissances compagnie, je voulais savoir si ce dossier quelque part avançait pour pouvoir je vais dire gérer à la fois le jeune et ses proches. Et alors ma 2^{ème} réflexion, c'est : on a beaucoup parlé d'avoir un centre spécialisé dans la lutte contre l'embrigadement djihadiste et qui amenait une assistance non policière, non répressive aux jeunes sous influences et aux proches. Je sais qu'il y a une initiative à l'initiative de M. Madrane mais à quel point les communes sont associées à ce projet, à quel point on mutualise, même on parle de fusion des polices mais là c'est vraiment le domaine type où il faudrait voir beaucoup plus

de centralisation, de coordination des énergies et donc je voulais savoir un peu sur ces 2 choses-là, sur les besoins propres aux Schaerbeekois d'avoir des gens un peu plus spécialisés d'une part et aussi sur cet organe à créer ou en voie de création pour mener la lutte mais un peu plus structurelle et beaucoup plus, avec plus de moyens, je voulais savoir si il y avait eu des avancées.

M. le Bourgmestre : alors 1 : notre programme de prévention est principalement subventionné par la Région Bruxelloise. Celle-ci a fait part de son intention générale de mettre la radicalisation dans les priorités. Elle a annoncé qu'il y aurait des moyens supplémentaires, en fait elle remélange plusieurs subsides différents, dont certaines parts de subsides qu'elle a reçu du Fédéral, pour dire que ce qu'elle amenait dans l'enveloppe prévention augmente, mais en fait c'est des sous qu'on avait auparavant par la politique des Grandes Villes, qui est devenue Régionale. Autrement dit, on n'a pas reçu 1 € en plus, mais on a des missions en plus : la radicalisation. Nous espérons et nous espérons entrer en contact avec la Région pour discuter ça, pour l'instant ça traîne un peu. Je veux m'arrêter là dans mon commentaire, ça traîne un peu. Et on est en défaut d'obtenir à la fois des directions claires et à la fois des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre des mécanismes supplémentaires et celui que vous citez, à la fois engager quelques éducateurs spécialisés, est une des pistes sur laquelle on aurait aimé travailler, on nous promettait au mois de novembre des moyens supplémentaires, il s'est révélé que c'est simplement je te rebaptise la fin mais c'est les mêmes sous qu'on avait avant, donc ou bien on met à la porte les gens qu'on avait pour en engager des autres, mais bon, donc je suis pour l'instant très circonspect et j'ai arrêté avec une proposition en débat le mois prochain, ça dépend comment les choses évoluent au Conseil communal. 2 : j'avais plaidé depuis déjà un an après déjà l'affaire Charly Hebdo, je l'avais indiqué au Ministre-Président et à tous ceux qui m'ont demandé mon avis là-dessus, c'est qu'il fallait créer en Région Bruxelloise, à tout le point, un organe qui soutienne les édiles communales, chaque commune est trop petite pour le faire, un organe qui soit un service d'écoutes, d'aides, de soutiens, 24/24 h., pour les personnes, familles en crise ou en demandes parce que dans leur entourage quelqu'un est en crise, sur le modèle de, la presse en a parlé, de info radicalisme au Québec ou de Hayat à Berlin. Donc à Montréal, la Ville de Montréal, 2 millions d'habitants, a créé info radicalisme et la province du Québec, l'équivalent de l'Etat, a mis autant d'argent que n'a mis la Ville de Montréal et ils ont créé info radicalisme, une équipe de 15 personnes spécialistes, éducateurs, psychologues, etc., qui à la fois étudient le phénomène, qui soutiennent les structures locales qui travaillent et qui ont un service d'écoutes 24/24 h. ça et ça marche en tous cas, ça fonctionne depuis le mois d'octobre/novembre, ok, donc ce n'est pas encore mais ça semble déjà marcher. Dans certains cas ils ont fait des signalements à la police parce que les cas étaient trop graves, mais dans la plupart des cas leur travail c'est un travail de soutien psychologique et d'encadrement social des gens et en tous cas je pense que c'est ce qu'il faudrait qu'on ait pour venir en soutien des équipes locales comme l'agence lutte contre la radicalisation. La Région a dit : oui je prends l'idée, je vais le faire, ça se trouve dans le plan du Ministre-Président, je n'ai encore rien vu malheureusement. M. Madrane a dit : je vais faire ça parce qu'il y a un plan Communauté Française, a dit je vais le faire à la Communauté Française. J'ai entendu qu'il y avait une démarche qui était faite, qu'un budget était libéré mais jusqu'à présent je n'ai pas encore vu quelque chose. Je le souhaite, avec la question alors c'est que qu'est-ce qu'on fait francophone/flamand sur Bruxelles, bon mais ça on verra, si ça existe tant mieux. Donc j'attends des nouvelles de ce centre-là, ça fait 2 mois ou 3 mois que M. Madrane a dit : je m'en occupe, je suis allé à Québec, j'ai vu le système, c'est très bien, je vais faire la même chose. M. Demotte a dit : les moyens sont dégagés, j'attends qu'il le crée, parce que ça c'est vraiment efficace et je dis au niveau communal ça n'a pas de sens, à Molenbeek et à Anderlecht ils ont eux-mêmes trouvé leur petit psychologue qui traite 2-3 familles mais bon sa capacité va être limitée, on a besoin tel week-end mais l'autre n'est pas libre, sur tout Bruxelles on a besoin de mettre des mutualisés, ça c'est vraiment quelque chose qu'il faut mutualiser. En Allemagne, ils ont créé Hayat qui en turque veut dire la vie, ce n'est pas ça, la vie et en arabe aussi Hayat justement, qui est une ASBL financée par Berlin, par la Ville de Berlin, mais aussi par le Ministère de l'intégration sociale et le Ministère des migrations qui fait globalement le même travail. Qui fait un travail de sélection des personnes qui se radicalisent, d'orientation vers ça, c'est un travail d'écoutes, d'accompagnements et de soutiens aux initiatives locales. Mais c'est toutefois financé par en haut, où la Ville de Montréal c'est 2 millions d'habitants, c'est une autre dimension que la commune de Schaerbeek. Donc malheureusement cette étape soi-disant avance, j'espère qu'elles avancent, je dis soi-disant parce que je n'ai pas encore la preuve que mais j'aimerais bien que ça avance, mais peut-être qu'on viendra la semaine prochaine, avec des nouvelles. OK.

20.04.2016

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale,

Vu l'arrêté royal du 9 novembre 2015 relatif à la mise en œuvre d'une politique d'impulsion unique en vue de projets pilotes visant à maîtriser la radicalisation violente et à lutter contre le radicalisme,

DECIDE :

De marquer son accord sur le protocole d'accord

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gezien artikel 117 van de nieuwe gemeentewet,

Gezien het Koninklijk besluit van 9 november 2015 betreffende het voeren van een eenmalig impulsbeleid rond pilootprojecten voor beheersing van gewelddadige radicalisering en de strijd tegen het radicalisme,

BESLUIT :

Akkoord te gaan met het protocolakkoord

Subventions et partenariats ==- Subsidies en partnerships

Ordre du jour n° 15 ==- Agenda nr 15

FEDER 2014-2020 - Projet de construction de la crèche Altaïr à l'angle Eenens/Voltaire - Convention entre la commune de Schaerbeek et la Région de Bruxelles-Capitale, régissant les modalités du financement de 633.000 euros TVAC - Approbation

EFRO 2014-2020 - Bouwproject van een kinderdagverblijf "Altaïr" op de hoek van de straten Eenens/Voltaire - Overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, om de modaliteiten voor de financiering van 633.000 euros TVAC te vaststellen - Goedkeuring

Mme Querton : est-ce qu'on peut regrouper les différents points qui concernent les crèches : il y a le 15, il y a le 19 et le 22, M. le Président ? Oui ? Oui on peut regrouper les points pour traiter en même temps 15,22 et 31 qui parlent tous de la même chose, et 19.

M. le Bourgmestre : mais traités avec des angles différents, des services différents. Allez-y bien tous sur le même point.

Mme Querton : voilà merci. Non je voulais simplement souligner ici l'efficacité du plan crèches et du plan écoles. On arrive à un nombre de places en crèches qui est très proche de celui qui a été annoncé au moment de la campagne électorale. Et donc on peut simplement s'en féliciter. C'est un plan qui, c'est des places en crèches qui vont évidemment dans le sens du boom démographique que la commune connaît et voilà, je voulais simplement dire que je suis de près ces dossiers et tout est quasiment en ordre, à jour, voilà, c'est un beau dossier, merci.

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mai 2015 de sélectionner le projet de la crèche Altaïr dans le cadre du FEDER 2014-2020 ;

20.04.2016

Vu le courrier de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 juillet 2015 confirmant l'octroi d'une subvention maximum de 633.000 €TVAC pour le projet ;

Considérant que le coût total du projet est actuellement estimé à 1.900.700 €TVAC;

Considérant que le présent projet consiste en la construction d'une crèche de 48 lits à l'angle des rues Eenens et Voltaire ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 12 avril 2016;

DECIDE

D'approuver la convention entre la Commune de Schaerbeek et la Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objet le règlement des modalités de financement du projet de construction de la crèche Altaïr dans le cadre du FEDER 2014-2020

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet,

Gelet op het Besluit van 21 mei 2015 van de Regering van de Brussels Hoofdstedelijk Gewest, ten doel van de selectie van het bouwproject van het kinderdagverblijf Altaïr in het EFRO programma 2014-2020 ;

Gelet op het brief van de Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 6 juli 2015 ter bevestiging van een maximaal subsidie van 633.000 €TVAC voor het project ;

Overwegende dat de totale kosten momenteel op 1.900.700 €TVAC geschat worden;

Overwegende dat dit project bestaat uit de bouw van een kinderdagverblijf van 48 plaatsen op de hoek van de straten Eenens en Voltaire ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 12 april 2016;

BESLUIT

Om de overeenkomst tussen de Gemeente Schaarbeek and de Brussels Hoofdstedelijk Gewest ten doel van de modaliteiten voor de financiering van het bouwproject van de kinderdagverblijf "Altaïr" in het kader van het EFRO programma 2014-2020 goed te keuren

Ordre du jour n° 16 -- Agenda nr 16

**Fondation Roi Baudouin - Subside pour la restauration du mât électrique (Jacques de Lalaing)
- Convention - Approbation**

Koning Boudewijnstichting - Subsidie voor de restauratie van de elektriciteitsmast (Jacques de Lalaing) - Overeenkomst - Goedkeuring

M. le Bourgmestre : subsidie qu'on a déjà reçu il y a quelques années mais il manquait la convention, donc on met de l'ordre dans es papiers entre guillemets, l'argent a déjà été dépensé. Pardon ? L'argent est arrivé à la Fondation Roi Baudouin. Dans le cadre des accords généraux, il a été utilisé pour la restauration, mais je ne sais pas très bien pourquoi le dossier s'est perdu, il faut mettre de l'ordre pour qu'on ait le contrat juridique qui couvre tout ça.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu le courriel de la Fondation Roi Baudouin du 29 février 2016, confirmant l'octroi de la subvention de 25.000,00€;

Sur proposition du Collège du Bourgmestre et Echevins du 12.04.2016;

DECIDE

D'approuver la convention entre la commune et la fondation Roi Baudouin pour le versement d'un subsidie de 25.000,00€

20.04.2016

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet,

Gelet op de e-mail van de Koning Boudewijnstichting van 29 februari 2016, ter bevestiging van de 25.000,00€ subsidie toekenning;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 12.04.2016;

BESLUIT

De overeenkomst tussen de Gemeente en de Koning Boudewijnstichting voor de betaling van 25.000,00€ subsidie te goedkeuren

Communication -=- Communicatie

Ordre du jour n° 17 -=- Agenda nr 17

Règlement relatif à la procédure de reconnaissance des associations figurant sur le site internet de la commune de Schaerbeek - Approbation

Reglement betreffende de erkenningsprocedure voor de verenigingen die voorkomen op de website van de gemeente van Schaarbeek - Goedkeuring

M. Van Gorp : bien sûr le PS se réjouit bien-entendu de cette initiative. Cependant c'est vrai qu'il y a donc une réglementation, il y a des critères, mais nous pensons qu'il serait utile et important d'avoir une petite commission au nom de la transparence, une petite commission avec différents représentants de l'ensemble des groupes de ce Conseil qui pourraient à un moment donné donner l'aval à toutes les associations qui le demandent évidemment de figurer sur le site de façon à tout simplement être transparent, ce serait quelque chose évidemment qui pourrait rapporter un plus au sein de cette assemblée.

M. Bernard : mais d'abord M. le Président, je trouve, je voulais féliciter le fait, cette volonté de promouvoir les activités des associations sur notre commune, qui sont à notre commune et de leur donner une espèce de visibilité sur notre site, je pense que c'est vraiment une très bonne initiative. Mon seul souci réside dans l'Article 3 : le fait qu'on écarte automatiquement toute une série d'organisations qui sont actives sur la commune, particulièrement les syndicats, les mutualités, les associations professionnelles et les partis politiques. Je me demande si c'est vraiment, si l'exception a un sens. Je trouve en tous cas que ce sont des associations qui ont peut-être une plus grande visibilité que d'autres, ça je l'entends bien, mais qui sont quand même relativement importants pour nombre de nos concitoyens, ce ne sont pas les mutualités, les syndicats encore plus et donc je trouve qu'une exception n'a aucun sens à être maintenue et je proposerais l'amendement de barrer cette exception qui est prévue à l'Article 3 si ça ne vous dérange pas.

M. le Bourgmestre : nous comprenons bien que vous puissiez le proposer M. Bernard, simplement cette ouverture ou cette idée qui vient ici du service communication c'est de promouvoir la vie socioculturelle de la commune de Schaerbeek, la petite association qui défend tel comité de quartier, le petit groupe de jeunes qui montent un spectacle, les scouts, un théâtre éventuellement, des choses comme ça, c'est de défendre ça. Il ne faut pas croire que notre site internet va héberger soyons clairs les messages des mutuelles, des syndicats et des partis politiques qui ont évidemment bien d'autres moyens d'avoir accès aux personnes auxquelles ils souhaitent s'adresser et croire que la petite fenêtre dans le site communal leur octroiera un supplément de visibilité, non, surtout que ça posera des difficultés au Collège et à ceux qui vont contrôler ça, c'est : oui mais celui-là il a eu un peu plus d'espace, celui-là un petit peu moins, celui-là, c'est d'une lourdeur sans nom et donc je pense que ça ne leur porte pas préjudice de ne pas leur ouvrir cette porte-là et au contraire de la réserver à toutes les associations de quartier, socioculturelles et autres qui font un travail avec peu de moyens sur Schaerbeek. Donc moi je ne soutiendrai pas, je propose de refuser votre demande. A la demande de M. Van Gorp, moi je souhaite que ce soit transparent, ok, je ne pense pas, je pense que si on devait attendre qu'une commission se réunisse pour donner l'aval on va alourdir la procédure, donc je pense qu'ici la procédure c'est un Règlement que vous votez avec des critères généraux, le Collège l'exécute, mais tout ce que fait le Collège est d'abord transparent, vous avez le droit d'être au courant qu'on

aurait refusé un tel ou accepté un tel, ça peut entraîner soit un débat ici soit des questionnements plus vastes et on peut revenir sur les critères. J'ai pas de problème à organiser d'une manière ou d'une autre une forme de transparence des décisions qui seraient prises par le Collège et de demander au service communication que la liste entre guillemets des associations autorisées vous soit accessible et même à tout le monde, pas rien qu'à vous, tout le monde,, comme ça il y aura une association qui dira : mais eux ils ont eu et moi pas alors du coup je le fais aussi, ça c'est l'équité, la transparence, j'ai pas de problèmes à réfléchir à toutes ces modalités-là. Et si une fois de temps en temps en commission affaires générales vous m'interpellez là-dessus, je donnerai la liste, mais soumettre au préalable à une commission risque d'alourdir le fonctionnement, mais je vous dis l'intention c'est de travailler en toute transparence et de donner du service aux petites assos locales pour faire vivre la vie associative locale.

M. Bernard : M. le Président, je maintiens complètement d'amendement, je veux bien l'écrire si vous voulez mais je trouve que

M. le Bourgmestre : est-ce que vous souhaitez qu'on vote sur votre amendement

M. Bernard : vous m'avez convaincu que les syndicats et les mutualités avaient un rôle social très important pour la commune

M. le Bourgmestre : allez, votons. M. Bernard propose qu'à ce Règlement nous supprimions de l'Article 3 les mots qui n'ouvrent pas cette faculté aux syndicats, mutuelles et partis politiques. Il souhaiterait que les syndicats, mutuelles et partis politiques puissent utiliser le site internet communal pour faire connaître leurs activités. Il nous semble qu'ils ont bien d'autres moyens de faire connaître leurs activités et nous voulons le réserver au secteur socioculturel.

M. le Bourgmestre : Mme Onkelinx veut motiver son abstention

Mme Onkelinx : effectivement, doivent se trouver sur le site internet de la commune toute une série d'informations concernant les partis politiques par exemple, je crois vraiment pas du tout. Par contre, dans un site internet d'une commune, quand on parle des associations, mettre par exemple les associations mutualistes qui apportent évidemment un travail, un dialogue, une aide à la population, ça je ne vois pas pourquoi on ne le mettrait pas. Donc voilà nous nous abstenons, nous pensons qu'on aurait dû aménager la proposition que vous avez faite.

M. le Bourgmestre : et on verra plus tard pour les syndicats. Ecoutez, on va déjà fonctionner comme ça et on va voir si ça marche. On va commencer comme ça et M. Van Gorp posera des questions et on verra si ça marche.

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117 et 119 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations

Considérant que :

- le site internet de la commune de Schaerbeek vise notamment à :
 - promouvoir les activités passées, présentes et à venir organisées sur le territoire communal et qui rythment la vie des différents quartiers ;
 - offrir aux associations et autres acteurs de la vie locale (lieux culturels, établissements scolaires,...) la possibilité de s'exprimer et de mettre en avant leurs activités ;
- il convient, pour ce faire, de fixer des balises et de s'assurer du respect de la charte éditoriale du site ; en particulier des principes déontologiques fixés par le Collège ;

DECIDE

d'adopter le Règlement, ci-dessous, relatif à la procédure de reconnaissance des associations figurant sur le site internet de la commune de Schaerbeek

Article 1er.- Les associations locales sont reconnues par le Collège des Bourgmestre et Echevins sous les conditions et selon les modalités déterminées par le présent règlement.

Cette reconnaissance leur permet de figurer et demander à publier des informations sur le site internet communal.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins peut préciser les procédures administratives ad hoc ainsi qu'établir tous formulaires et placards, sous toute forme, nécessaires dans les limites du présent règlement. Il prendra en charge toute formalité à accomplir quant à la protection de la vie privée sur base de la législation nationale, régionale ou internationale ainsi que celle vis-à-vis de la Commission de la vie privée.

Article 2.- Une fois reconnues, les associations sont reprises dans une rubrique (culture, sport, jeunesse,...) du site internet communal. Outre leur nom, leur statut et leurs coordonnées générales (adresse, téléphone, fax, mail,...), elles peuvent demander à ce que figurent :

- un logo ;
- des photos ;
- des liens vers leur site web ou vers les réseaux sociaux (Facebook, Twitter,...) ;
- les coordonnées de personnes de contact ;
- des précisions sur leurs activités (types d'activités, public-cible, prix, horaires,...).

Elles peuvent également soumettre leur calendrier d'activités afin d'alimenter l'agenda communal des manifestations et événements.

Lors de la transmission des données, les associations doivent respecter la législation sur la vie privée, les droits d'auteur, ainsi que le droit à l'image, dont la protection des mineurs.

Article 3.- Tant les associations sans but lucratif que les associations de fait peuvent prétendre à la reconnaissance, à l'exception des partis politiques, des syndicats, des mutualités et des associations professionnelles. A titre informatif, une liste des associations de commerçants figure toutefois sur le site, sans que cela ne leur donne droit à publier des informations d'ordre publicitaire.

Article 4.- Seules les associations qui souscrivent aux principes de la société démocratique ainsi qu'aux dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales et de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant.

Article 5.- Peuvent être reconnues les associations dont les statuts, l'objet ou la finalité indiquent comme but premier :

- l'organisation d'activités pour la jeunesse ;
- l'organisation d'activités sportives ;
- l'organisation d'activités sociales ou socioculturelles ;
- l'organisation d'activités ayant pour objectif de renforcer les liens sociaux entre voisins ;
- l'organisation d'activités au bénéfice de la nature et de l'environnement ;
- la promotion du folklore schaarbeekois ;
- l'organisation d'activités qui contribuent autrement à la promotion de l'animation communautaire, de la participation à la culture, de l'activation sociale, de l'éducation et/ou de la pratique du sport ;

Article 6.- L'association doit faire preuve d'un lien avec la commune de Schaerbeek. Un tel lien existe lorsque :

- sur une base annuelle un tiers des activités de l'association (à l'exception des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale) ont lieu sur le territoire schaarbeekois ;
- ou lorsqu'un tiers des membres de l'association sont domiciliés à Schaerbeek.

Article 7.- L'association introduit la demande de reconnaissance à l'aide du formulaire approprié disponible sur le site internet.

Outre les informations que l'association souhaite voir publier sur le site internet communal, ce formulaire exigera notamment les renseignements suivants :

1. pour les personnes morales :

1.1. la dénomination exacte de la personne morale, son numéro à la Banque Carrefour des Entreprises, son siège social et une copie de ses statuts ;

1.2. l'activité principale, l'objet social et le but de la personne morale ;

1.3. les nom, prénom, domicile, numéro de téléphone, adresse courriel et, éventuellement, numéro de fax de la personne morale et de son responsable ;

1.4. les nom(s), coordonnée(s) et numéro(s) de téléphone de la(les) personne(s) du contact qui sera/seront en charge de la transmission des données à publier sur le site internet et de leur mise à jour ;

2. pour les associations de fait :

2.1. les nom, prénom, domicile, numéro de téléphone, adresse courriel et, éventuellement, numéro de fax de tout responsable, président ou administrateur de l'association, accompagné d'une copie de la/leurs pièce(s) d'identité ;

2.2. la nature et la finalité de l'activité, ainsi que ses statuts, s'il y en a ;

2.3. les nom(s), coordonnée(s) et numéro(s) de téléphone de la(les) personne(s) du contact qui sera/seront en charge de la transmission des données à publier sur le site internet et de leur mise à jour.

Dans les 30 jours après la réception dudit formulaire, après consultation des services communaux compétents (eu égard aux statuts, à l'objet ou à la finalité de l'association), le service Communication décide de la reconnaissance de façon motivée et la décision est communiquée à l'association concernée.

Article 8.- L'association est tenue de communiquer au Service Communication tout changement intervenu par rapport aux renseignements figurant dans le formulaire visé à l'article 7. Elle a droit à faire modifier ses données conformément à la législation en vigueur quant à la protection de la vie privée.

Article 9.- La reconnaissance comme association pouvant figurer sur le site internet de la commune de Schaerbeek reste valable tant que l'association répond aux critères émis par le présent règlement. En cas de fausse déclaration, de manœuvre frauduleuse ou de non respect de l'article 4 du présent règlement par l'association, le Collège envoie une demande d'explication au siège social de celle-ci par lettre recommandée. L'association dispose alors de trois semaines pour faire valoir ses observations par lettre recommandée. En cas de non réponse en ce délai ou de réponse jugée non satisfaisante par le Collège, ce dernier retire la reconnaissance à l'association. Le Collège peut toutefois fixer des conditions quant au maintien de la reconnaissance ou quant à l'introduction d'une future reconnaissance en cas de retrait.

En cas de lancement d'une procédure de retrait, le Collège peut suspendre la publication sur le site web de la Commune des données de l'association jusqu'à sa décision finale.

L'association dont la reconnaissance a été retirée peut toujours introduire une nouvelle demande de reconnaissance lorsqu'elle satisfait à nouveau aux exigences de ce règlement.

Article 10.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à l'article 114 de la nouvelle loi communale.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117 en 119 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op de wet van 8 december 1992 tot bescherming van de persoonlijke levenssfeer ten opzichte van de verwerking van persoonsgegevens;

Gelet op de wet van 27 juni 1921 betreffende de verenigingen zonder winstoogmerk, de internationale verenigingen zonder winstoogmerk en de stichtingen;

Overwegende dat :

- de website van de gemeente Schaarbeek meer bepaald bedoeld is om:
 - voorbij, huidige en toekomstige activiteiten op het grondgebied van de gemeente, die leven in de brouwerij brengen in de verschillende wijken, te promoten;
 - verenigingen en andere spelers van het plaatselijke leven (culturele plaatsen, schoolinstellingen ...) de mogelijkheid te bieden zich uit te drukken en hun activiteiten voor te stellen;
- daartoe richtlijnen uitgezet dienen te worden en er dient toegezien te worden op de naleving van het redactionele charter van de website en meer bepaald van de deontologische regels vastgelegd door het College;

BESLUIT

om het, hieronder vermeld, reglement betreffende de erkenningsprocedure voor verenigingen die vermeld worden op de website van de gemeente Schaarbeek goed te keuren

Artikel 1.- Lokale verenigingen worden door het college van burgemeester en schepenen erkend onder de voorwaarden en volgens de modaliteiten die in dit reglement worden vastgelegd.

De verenigingen die over deze erkenning beschikken, worden op de website van de gemeente vermeld en kunnen vragen informatie te publiceren op deze website.

Het college van burgemeester en schepenen mag de administratieve procedures ad hoc verduidelijken, alsook alle noodzakelijke formulieren en aanplakbiljetten opmaken, binnen de grenzen van onderhavig reglement. Het college is belast met elke formaliteit met betrekking tot de bescherming van de persoonlijke levenssfeer op basis van de nationale, gewestelijke of internationale wetgeving, alsook die van de commissie voor de bescherming van de persoonlijke levenssfeer.

Artikel 2.- Eenmaal verenigingen erkend worden, worden ze opgenomen in een rubriek op de website van de gemeente (cultuur, sport, jeugd ...). Hun naam, statuut en algemene contactgegevens (adres, telefoonnummer, faxnummer, e-mailadres ...) worden op de website vermeld. Bovendien kunnen ze vragen ook de volgende gegevens op te nemen:

- een logo;
- foto's;
- links naar hun website of sociale media (Facebook, Twitter ...);
- gegevens van contactpersonen;
- meer informatie over hun activiteiten (type activiteiten, doelpubliek, prijs, tijdschema ...).

Verenigingen mogen ook hun activiteitenagenda bezorgen om er de gemeentelijke kalender van evenementen en manifestaties mee aan te vullen.

De verenigingen moeten bij het doorsturen van deze gegevens de wetgeving op privacy, auteursrechten en het recht op afbeelding, waaronder de bescherming van minderjarigen, respecteren.

Artikel 3.- Zowel verenigingen zonder winstoogmerk als feitelijke verenigingen kunnen aanspraak maken op deze erkenning, met uitzondering van politieke partijen, vakbonden, ziekenfondsen en beroepsorganisaties. Er staat weliswaar ter informatie een lijst met handelaarsverenigingen op de website, maar dat geeft hen niet het recht publicitaire informatie te verspreiden.

Artikel 4.- Enkel verenigingen die de principes van de democratische samenleving, alsook de voorschriften van het Europees Verdrag voor de Rechten van de Mens, van de grondrechten en van het Internationaal Verdrag inzake de Rechten van het Kind onderschrijven, worden erkend.

Artikel 5.- Kunnen worden erkend: verenigingen waarvan de statuten, de maatschappelijke doelstelling of het einddoel een van de volgende elementen tot hoofddoel hebben:

- organiseren van activiteiten voor jongeren;
- organiseren van sportactiviteiten;
- organiseren van sociale of socioculturele activiteiten;
- organiseren van activiteiten die de sociale banden tussen burens versterken;
- organiseren van activiteiten ten voordele van de natuur en het milieu;
- de promotie van de Schaarbeekse folklore,
- organiseren van activiteiten die op een andere wijze bijdragen tot animatie in de gemeente, deelname aan cultuur, sociale activering, opvoeding en/of sportbeoefening.

Artikel 6.- De vereniging moet kunnen aantonen dat ze een band heeft met de gemeente Schaarbeek. Er is sprake van zulk een band wanneer:

- op jaarlijkse basis een derde van de activiteiten van de vereniging (met uitzondering van vergaderingen van de raad van bestuur en de algemene vergadering) plaatsvinden op Schaarbeeks grondgebied,
- een derde van de leden van de vereniging gedomicilieerd is in Schaarbeek.

Artikel 7.- De vereniging dient de erkenningsaanvraag in aan de hand van het daartoe bestemde formulier dat op de website te vinden is.

Afgezien van de informatie die de vereniging wil laten publiceren op de website van de gemeente, moet ze de volgende inlichtingen op het formulier vermelden:

1. Voor rechtspersonen:

1.1. de exacte benaming van de rechtspersoon, het nummer bij de kruispuntbank van ondernemingen, de maatschappelijke zetel en een kopie van de statuten;

1.2. de kernactiviteit van de vereniging, hun maatschappelijke doelstelling en het doel van de rechtspersoon;

1.3. naam, voornaam, woonplaats, telefoonnummer, e-mailadres en eventueel faxnummer van de rechtspersoon en zijn vertegenwoordiger;

1.4. naam (/namen), contactgegevens en telefoonnummer(s) van de persoon (/personen) die zal (/zullen) instaan voor het doorgeven en up-to-date houden van de gegevens die op de website gepubliceerd moeten worden;

2. Voor feitelijke verenigingen:

2.1. naam, voornaam, woonplaats, telefoonnummer, e-mailadres en eventueel faxnummer van elke vertegenwoordiger, voorzitter of beheerder van de vereniging, vergezeld van een kopie van zijn/haar/hun identiteitskaart(en);

2.2. de aard en het doel van de activiteit van de vereniging, alsook de statuten (als die er zijn);

2.3. naam (/namen), contactgegevens en telefoonnummer(s) van de persoon (/personen) die zal (/zullen) instaan voor het doorgeven en up-to-date houden van de gegevens die op de website gepubliceerd moeten worden.

Binnen 30 dagen na ontvangst van het bovenvermelde formulier en na overleg van de bevoegde gemeentediensten (gelet op de statuten, het maatschappelijke doel en het doel van de vereniging) vormt de dienst communicatie een gemotiveerde beslissing betreffende de erkenning. Deze beslissing wordt aan de betrokken vereniging gecommuniceerd.

Artikel 8.- De vereniging verbindt zich ertoe alle aanpassingen in de informatie die vermeld wordt op het formulier en beschreven wordt onder artikel 7 aan de dienst communicatie mee te delen.

De vereniging beschikt over het recht haar gegevens aan te passen volgens de geldende wetgeving met betrekking tot de bescherming van de persoonlijke levenssfeer.

Artikel 9.- De erkenning als vereniging die op de website van de gemeente Schaarbeek vermeld mag worden, blijft geldig zolang die vereniging beantwoordt aan de criteria die in onderhavig reglement beschreven staan.

In geval van valse verklaring, frauduleuze handelingen of het niet-naleven van artikel 4 van onderhavig reglement, verstuurt het college via aangetekende zending een verklaringsaanvraag naar de maatschappelijke zetel van de betrokken vereniging. De vereniging beschikt vervolgens over drie weken om haar opmerkingen via aangetekende brief kenbaar te maken. Indien er binnen deze periode geen antwoord ontvangen wordt, of het antwoord ontoereikend wordt geacht door het college, trekt deze de erkenning van de vereniging in. Het college mag echter voorwaarden vastleggen met betrekking tot het behoud van de erkenning of het indienen van een nieuwe erkenningsaanvraag in geval van intrekking.

Wanneer er een intrekkingprocedure wordt opgestart, mag het college de vermelding van de gegevens van de vereniging op de website van de gemeente onderbreken tot er een finale beslissing genomen wordt.

De vereniging waarvan de erkenning werd ingetrokken, mag steeds een nieuwe aanvraag tot erkenning indienen wanneer ze opnieuw aan de vereisten van dit reglement voldoet.

Artikel 10.- Het onderhavige reglement gaat van kracht conform artikel 114 van de nieuwe gemeentewet.

Développement Urbain et Mobilité ==- Stedelijke ontwikkeling en mobiliteit

Ordre du jour n° 18 ==- Agenda nr 18

Contrat de quartier durable Pogge - Constitution de la Commission de Quartier - Approbation

Duurzaam Wijkcontract Pogge - Samenstelling van de wijkcommissie - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'Ordonnance du 28 janvier 2010 organique de la revitalisation urbaine des quartiers;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 27 mai 2010 portant exécution de cette ordonnance ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif portant exécution de l'ordonnance du 7 octobre 1993 organique de la revitalisation des quartiers;

Vu la décision du Gouvernement de la région Bruxelles-capitale du 10 décembre 2015 de lancer en partenariat avec la Commune un nouveau contrat de quartier durable sur le périmètre Pogge;

Vu l'obligation d'approuver la désignation les membres de la commission de quartier "habitants" du quartier et "secteur associatif et scolaire" par le conseil communal ;

Considérant que l'Assemblée Générale, qui s'est tenue le 17 février 2016 a permis aux habitants et acteurs associatifs et scolaires de se porter candidats à la commission de quartier;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 22 mars 2016 ;

20.04.2016

DECIDE

de désigner les membres «habitants» et les personnes issues des secteurs associatif et scolaire de la commission de quartier du CQD Pogge dont la liste est jointe au dossier

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de organieke ordonnantie van 28 januari 2010 voor de stadsherwaardering van de wijken;

Gelet op het besluit van de Executieve van 27 mei 2010 inzake de uitvoering van deze ordonnantie;

Gelet op het besluit van de Executieve betreffende de uitvoering van de organieke ordonnantie van 7 oktober 1993 voor de herwaardering van de wijken;

Gelet op de beslissing van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest van 10 december 2016 om in partnerschap met de Gemeente, een nieuw duurzaam wijkcontract te lanceren voor de perimeter Pogge;

Gelet op de verplichting om de leden van de wijkcommissie die, enerzijds, de wijkbewoners en anderzijds, de vereniging- en schoolsector vertegenwoordigen, te doen goedkeuren door de Gemeenteraad;

Overwegende dat de Algemene Vergadering die plaats vond op 17 februari 2016 aan de bewoners en de actoren van de verenigingen en de scholen heeft toegelaten om zich kandidaat te stellen voor de wijkcommissie;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen op datum van 22 maart 2016;

BESLIST

de leden «bewoners» en de personen komende van het verenigingsleven en de onderwijssector die zullen deel uitmaken van de wijkcommissie van de Duurzaam Wijkcontract Pogge aan te duiden – de lijst hiervan werd bij het dossier gevoegd

SERVICES GÉNÉRAUX == ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière technique == Technisch vastgoedbeheer

Ordre du jour n° 19 == Agenda nr 19

**Bien sis avenue Général Eisenhower 132 - Bail à rénovation avec l'asbl Centre Benenzon
Belgique - Approbation**

**Pand gelegen Generaal Eisenhower 132 - Renovatiehuurcel met de vzw Centre Benenzon
Belgique - Goedkeuring**

M. le Bourgmestre : c'est donc une des 2 maisons Schampaert au sein du parc Josaphat pour lequel on a lancé un appel à bail à rénovation et une association a fait une offre, je reviens sur son objet après, M. El Arnouki est là, continue

M. El Arnouki : une association qui œuvre dans le sens du handicap M. Verzin et plus particulièrement, mais c'est vous qui posez la question donc j'y réponds aussi. Donc sachez qu'ils dispensent notamment des formations en musicothérapie et psychothérapie non verbale s'adressant à des enfants. Ils accompagnent, il faut le savoir aussi, des adultes et seniors souffrant de troubles autistiques, de la maladie d'Alzheimer, d'assit études, de troubles mentaux, de douleurs chroniques, de dépressions, de stress et du Burn-out, etc. M. Verzin, voilà en ce qui concerne l'objet social de ce nouvel opérateur.

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
2 leden hebben niet gestemd

20.04.2016

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale

Vu sa délibération du 29.09.2015

Vu l'appel d'offre général pour la rénovation du bien sis avenue Général Eisenhower, 132

Vu le dossier de l'asbl Centre Benenzon Belgique

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 16.02.2016

Vu le cahier des charges introduit par l'asbl

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22.03.2016

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à cette décision

DECIDE :

d'adopter le bail à rénovation du bien, déposé au dossier, relatif au n°132 avenue Général Eisenhower par l'asbl Centre Benenzon Belgique (Rue Georges de Lombaerde, 5 – 1140 Bruxelles) pour une durée de 20 ans avec une période de gratuité de 207 mois.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet

Gelet op haar beraadslaging dd. 29.09.2015

Gelet op de offerteaanvraag voor een renovatie van het pand gelegen Generaal Eisenhower, 132

Gelet op het dossier van Centre Benenzon Belgique

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 16.02.2016

Gelet op het bestek ingediend door de vzw

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 22.03.2016

Overwegende dat het past om gevolg aan deze beslissing te geven

BESLUIT :

de renovatiehuurcel van het pand gelegen Generaal Eisenhowerlaan, 132, neergelegd in het dossier, door de vzw Center Benenzon Belgique (Georges de Lombaerdestraat, 5 - 1140 Brussel) voor een tijdperk van 20 jaar met vrijstelling van huurprijs gedurende 207 maanden aan te nemen.

Ordre du jour n° 20 -=- Agenda nr 20

Rue des Palais, 42 - M-Brussels Village - Avenant au bail emphytéotique - Approbation

Paleizenstraat, 42 - M-Brussels Village - Aanhangsel aan de erfpacht - Goedkeuring

M. Platteau : oui juste une petite question d'information parce que dans la commission on n'a pas eu les détails. Donc je lis 15.000€ de facilités ou de suppression carrément, donc je m'interrogeais pour voir s'il y avait des difficultés financières chez M-Brussels Village ou qu'est-ce qui était derrière cette décision.

M. Noël : merci pour cette question qui finalement permet d'exposer la situation à tous les Conseillers. On en a parlé dans la commission économie-emploi et ça se trouve d'ailleurs dans les PV qui vous ont été distribués. Donc le M-Village accueille, va plutôt bien franchement, il accueille 57 startup pour l'instant et le Conseil d'Administration qui doit clôturer ses comptes 2015 se tiendra la semaine prochaine, mais les comptes seront à l'équilibre. Donc le M-Village ne perd pas d'argent, il est à l'équilibre grâce, et je peux le dire aussi, à un soutien financier de la Région de Bruxelles-Capitale qui est important puisque la Région soutient 8 centres d'entreprises qui sont coordonnées dans un centre qui s'appelle Bru-Center. Alors l'objet ici de l'effort qui est au fond un soutien, qui est clairement demandé à la commune en réduisant le canon, donc un canon qui était à plus de 30.000€, plus il faut savoir le M-Village paye le précompte immobilier qui est de 70.000€. Ce soutien est axé sur 2 projets, qui sont des projets je crois porteurs d'avenir. Le 1^{er} c'est tout simplement de répondre à la vétusté de l'immeuble. On est dans un immeuble de 1939 de l'architecte Polak qui est magnifique mais qui a évidemment les inconvénients de son âge et il y a maintenant pour minimum 45.000€ de travaux assez lourds à faire pour les mettre aux normes. Je citerai juste un exemple : en 1939 on travaillait d'une manière assez dure et dans cet immeuble-là, c'est la même chose dans l'immeuble de la COCOF qui est d'ailleurs la prolongation,

20.04.2016

et il n'y avait pas de radiateurs dans les couloirs et dans les halls. Résultats des courses : quand il fait zéro degré à Bruxelles, il fait 12° dans les couloirs et les halls, la COCOF cet hiver-ci a d'ailleurs fermé ses bureaux pendant 4 jours. Donc nous avons déjà 22.000€ de travaux rien que pour mettre des radiateurs. Il y a des problèmes d'écoulements et autres, des problèmes de toitures, nous estimons que dans les 2 ans qui viennent il y a 45.000€ de frais à faire sur la vétusté du bâtiment. J'insiste sur le fait que ce bâtiment est propriété communale et que donc ces frais permettent de garder la valeur du bâtiment. Le 2^{ème} volet est plus sympa encore je trouve, c'est qu'on a constaté maintenant que les jeunes starters évoluent très fort dans leur mode de travail, c'est un peu comme les étudiants qui aiment bien d'étudier dans la bibliothèque de leur unif ou de leur autre école, et bien on voit que de plus en plus de jeunes starters ont envie de travailler et ne cherchent pas à louer immédiatement des bureaux fermés. Or, aucun des 8 centres coordonnés par la Région n'offrent des places de coworking. Nous avons estimé à Schaerbeek qu'il était temps de faire évoluer le M-Village et nous envisageons d'installer à 4 étages sur les 5 du centre d'entreprises des espaces de coworking pour des jeunes starters et on voit d'ailleurs sur toute une série de sites internet et de pages Facebook qu'il y a une demande réelle à laquelle nous ne savons répondre pour l'instant. Le budget qui est présenté et qui se trouve d'ailleurs dans le dossier ici estime : nous allons travailler au minimum mais c'est 15.000€ par étage, fois 4 étages : 60.000€ Donc on est au total à 105.000€ et on demande à la commune de participer à cet effort en réduisant le loyer de 15.000€ par an pendant 2 ans garantis et avec une possibilité pour la commune de retour à meilleure fortune, c'est-à-dire qu'elle ramène le loyer à l'ancien loyer si ces travaux sont finis et qu'il n'y a pas d'autres grands chantiers en cours, voilà.

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale

Vu sa délibération du 21.12.2005 relative au bail emphytéotique

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 mars 2016 pour un avenant au bail emphytéotique avec réduction de 15.000€

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 mars 2016 d'inclure une clause « de retour à meilleure fortune »

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 12.04.2016

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ces décisions

DECIDE :

d'adopter l'avenant au bail emphytéotique, déposé au dossier, entre la Commune de Schaerbeek et la SA M-Brussels Village (Rue des Palais, 44 - 1030 Bruxelles) avec une diminution de canon annuel de 15.000 €

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeente wet

Gelet op haar beraadslaging dd. 21.12.2005 betreffende de erfpacht

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 22 maart 2016 voor het aanhangsel aan de erfpacht met enen verkorting van 15.000€

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 22 maart 2016 de clause "de terugkeer tot beter fortuin" vast te stellen

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 12.04.2016

Overwegen dat het betaamt gevolg te geven aan de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen

BESLUIT :

het aanhangsel aan de erfpacht, neergelegd in het dossier, tussen de Gemeente Schaarbeek en de SA M-Brussels Village (Paleizenstraat, 44 - 1030 Brussel) met een verkorting van 15.000 € van het jaarlijks kanon aan te nemen

INFRASTRUCTURES ==- INFRASTRUCTUUR

Architecture et Bâtiments ==- Architectuur en gebouwen

Ordre du jour n° 21 ==- Agenda nr 21

Ilot 233 - Pose d'un éclairage public - Majoration de la dépense et changement du mode de financement - Pour information

Woonkern 233 - Plaatsing van een openbare verlichting - Verhoging van de uitgave en wijziging van de financieringswijze - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 28 voix contre 0 et 10 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté ==- Besloten, met 28 stem(men) tegen 0 en 10 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 28 voix contre 0 et 10 abstention(s). 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §2, 1° d - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 -en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 novembre 2009 accordant une subvention de 1.518.617,75 € aux communes pour des travaux de sécurisation des logements sociaux;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins, en sa séance du 2 mars 2010, approuvant le programme de prévention urbaine 2010 et particulièrement la sécurisation des logement sociaux financés par le subside régional 2009;

Considérant que le renouvellement complet de l'éclairage public situé à l'intérieur de l'îlot 233 était repris dans le programme;

Vu la délibération au conseil communal du 23 juin 2010 arrêtant la procédure négociée sans publicité comme mode de passation et fixant les conditions du marché selon le cahier spécial des charges Scha/Infra/2010/028;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins, en sa séance du 21 décembre 2010, de désigner l'entreprise pour la pose de cinq mâts d'éclairage selon son offre du 14 octobre 2010, pour le prix de 42.662,32 € TVA incluse;

Vu la lettre du 23 mars 2011 de l'administration des pouvoirs locaux du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale valant "octroi de subside" et autorisant la commune à notifier le bon de commande sous réserve d'avis favorable de la part de l'autorité de tutelle;

Vu le blocage de l'octroi du subside des autorités de tutelle régionale et du pouvoir subsidiant suite à un différend avec la commune quant au formalisme de l'attribution du marché et suite à l'absence de délibération formelle d'attribution du collège des bourgmestre et échevins;

Vu la délibération au collège du 6 août 2012 de confirmer l'attribution du marché à l'entreprise préalablement choisie en séance du 21 décembre 2010;

Vu la lettre du 19 novembre 2012 de l'administration des pouvoirs locaux du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale refusant l'octroi du subside pour vice de forme dans la motivation d'attribution du marché par la commune;

Vu la prise d'acte du refus du subside par le collège en séance du 28 décembre 2012;

Vu la décision du collège, en séance du 10 juin 2014, de confirmer à nouveau l'attribution du marché à la société désignée selon son offre réactualisée, pour le prix de 47.658,37 €, mais avec l'option précâblage pour caméras non retenue initialement et de financer la dépense par l'emprunt;

PREND POUR INFORMATION:

1. la majoration du coût du marché qui passe de 42.662,32 € à 47.658,37 € TVA incluse et option non initialement retenue pour le câblage des caméras de surveillance;
2. le changement du mode de financement par l'emprunt

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 28 stem(men) tegen 0 en 10 onthouding(en). 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §2, 1° d - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 – in het bijzonder artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 12 november 2009, waarbij een subsidie wordt toegekend van 1.518.617,75 € aan de gemeenten voor werken ter beveiliging van de sociale woningen;

Gelet op het Collegebesluit van 2 maart 2010 houdende goedkeuring van het stedelijk preventieprogramma 2010 en in het bijzonder de beveiliging van de sociale woningen, te financieren met de gewestsubsidie van 2009;

Overwegende dat de volledige vernieuwing van de openbare verlichting binnen de woonkern 233 in dit programma was opgenomen;

Gelet op het raadsbesluit van 23 juni 2010 houdende vaststelling van de gunningswijze (onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking) en van de voorwaarden van de opdracht, volgens het bestek Scha/Infra/2010/028;

Gelet op het Collegebesluit van 21 december 2010 houdende aanduiding van de onderneming voor de plaatsing van vijf verlichtingsmasten volgens haar offerte van 14 oktober 2010, tegen de prijs van 42.662,32 €, BTW inbegrepen;

Gelet op de brief van 23 maart 2011 van de administratie van plaatselijke besturen van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, die geldt als "toekenning van subsidies" en de gemeente toelaat de bestelbon te betekenen, onder voorbehoud van een gunstig advies vanwege de toezichthoudende overheid;

Gelet op het blokkeren van de toekenning van de toelage door de gewestelijke toezichthoudende overheid ten gevolge van een meningsverschil met de gemeente wat betreft de vormvoorschriften voor de toewijzing van de opdracht en ten gevolge van het ontbreken van een formele gunningsbeslissing vanwege het college van burgemeester en schepenen;

Gelet op het collegebesluit van 6 augustus 2012 om de toewijzing van de opdracht aan de eerder, tijdens de zitting van 21 december 2010, gekozen onderneming, te bevestigen;

Gelet op de brief van 19 november 2012 van de administratie van plaatselijke besturen van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest houdende weigering van de toekenning van de subsidie omwille van een vormgebrek in de motivering van de toewijzing van de opdracht door de gemeente;

Gelet op de akteneming door het College, in zitting van 28 december 2012, van de weigering van de subsidie;

Gelet op het collegebesluit van 10 juni 2014 om de toewijzing van de opdracht te herbevestigen aan de aangeduide onderneming, volgens haar geupdate offerte, tegen de prijs van 47.658,37 €, maar met de optie met voorbekabeling voor camera's, die oorspronkelijk niet werd weerhouden, en de uitgave te financieren met een lening;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. de verhoging van de kosten voor de opdracht van 42.662,32 € naar 47.658,37 €, BTW inbegrepen met de optie, die oorspronkelijk niet werd weerhouden, voor de voorbekabeling van de bewakingscamera's;
2. de wijziging van de financieringswijze door een lening.

Ordre du jour n° 22 ==- Agenda nr 22

Site Eenens/Voltaire - Construction d'un bâtiment passif comprenant une crèche (Altaïr) de 48 lits et une extension d'école d'enseignement technique qualifiant - Approbation

Site Eenens/Voltaire - Optrekken van een passief gebouw omvattende een kinderdagverblijf (Altaïr) met 48 bedjes en een uitbreiding van een middelbare school voor technisch onderwijs - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier ses articles 23 et 25 - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 -en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Vu la décision du conseil communal du 29 mai 2013 d'approuver le plan Ecole;

Considérant que l'item 22 de ce plan concerne la construction d'un nouveau bâtiment sur la parcelle communale sise à l'angle de l'avenue Voltaire et de la rue Général Eenens;

Considérant qu'il conviendrait de lancer un marché public par appel d'offres restreint en vue de désigner une équipe "auteur de projet", qui serait chargée de concevoir et de suivre l'exécution de ce projet susmentionné;

Considérant que ce nouveau bâtiment serait passif et comprendrait les fonctions suivantes :

- une crèche de 48 lits (au rez-de-chaussée et une partie du 1^{er} étage): la crèche Altaïr.
- une extension de l'école secondaire d'enseignement technique qualifiant, l'Institut Frans Fischer, qui comprendra le salon d'application pratique des cours de Coiffure, d'Esthétique et de Manucure pour les classes de terminales : 5, 6 et 7èmes; des cours de Nursing pour les classes de terminales : 5 et 6 èmes; et 10 classes de cours standards (aux autres étages).

Vu le projet d'avis de marché joint en annexe;

Vu le CSC Scha/Infra/2016/013 rédigé par les services communaux;

Considérant que ce cahier spécial des charges serait envoyé aux candidats ayant prouvé leur expertise dans le domaine de la construction avec des écoles et/ou des crèches passives suite à une sélection préalable;

Considérant que les candidats sélectionnés au préalable seront dans un second temps jugés non seulement sur le prix, mais également sur la qualité du projet architectural proposé, sur les délais d'exécution des différentes phases de la mission et sur la qualité du planning de chaque étape;

Considérant que le coût de cette mission est estimé à 470.000€, dont 203.000€ seraient subsidiés par le subside FEDER;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 12 avril 2016;

DECIDE

1. D'approuver le principe de confier au secteur privé une mission d'architectes en vue de l'établissement du projet et du suivi de l'exécution des travaux pour la construction d'un bâtiment passif comprenant une crèche (Altaïr) de 48 lits et une extension d'école d'enseignement technique qualifiant sur la parcelle communale sise à l'angle de l'avenue Voltaire et de la rue Général Eenens.
2. D'arrêter le mode de passation: appel d'offres restreint.
3. De fixer les conditions du marché selon le cahier spécial des charges Scha/Infra/2016/013.
4. D'approuver le texte de l'avis de marché à publier au Bulletin des adjudications et au Journal Officiel de l'Union Européenne énonçant notamment les critères de sélection des candidats.

5. D'imputer la dépense, estimée à 470.000€TVAC, à l'article 735/733-60/-/51.
6. De financer la dépense à hauteur de 203.000€ par le subside FEDER, et à hauteur de 267.000€ par l'emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid de artikelen 23 en 25 - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren, zoals het tot op heden werd gewijzigd ;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals het tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid artikel 27 – tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het raadsbesluit van 29 mei 2013 houdende goedkeuring van het Scholenplan;

Overwegende dat het item 22 van dit plan het optrekken betreft van een nieuw gebouw op het gemeenteperceel gelegen op de hoek van de Voltairelaan en de Generaal Eenensstraat;

Overwegende dat het zou passen een overheidsopdracht uit te schrijven bij beperkte offerteaanvraag met het oog op de aanduiding van een team "projectontwerpers" , dat belast zal worden met het ontwerpen en het opvolgen van de uitvoering van bovenvermeld project;

Overwegende dat dit nieuwe gebouw passief zou zijn en volgende functies zou omvatten :

- een kinderdagverblijf met 48 bedjes (op het gelijkvloers en gedeeltelijk op de 1ste verdieping) : het kinderdagverblijf Altair
- de uitbreiding van de middelbare school voor technisch onderwijs, namelijk het Frans Fischer Instituut, met een praktijklokaal voor de lessen Haarzorg, Schoonheidsverzorging en Manicure voor de 3 laatste jaren : 5de, 6de en 7de, een praktijklokaal voor de lessen Verzorging voor de (voor)laatstejaars : 5de en 6de; en 10 standaard klaslokalen (op de andere verdiepingen);

Gelet op het bijgevoegde ontwerp van het bericht van opdracht ;

Gelet op het bestek Scha/Infra/2016/013, opgemaakt door de gemeentediensten;

Overwegende dat dit bijzonder bestek naar de kandidaten zou worden toegezonden, die ten gevolge van een voorafgaandelijke selectie hun expertise in het domein van het bouwen van passieve scholen en/of kinderdagverblijven hebben bewezen ;

Overwegende dat de vooraf geselecteerde kandidaten vervolgens niet enkel zullen worden beoordeeld over de voorgestelde prijs, maar eveneens over de kwaliteit van het voorgestelde architectuurproject, de uitvoeringstermijnen van de verschillende fasen van de opdracht en de kwaliteit van de planning van elke etappe;

Overwegende dat de kosten voor deze opdracht werden geraamd op 470.000 €, waarvan 203.000 € zouden worden gefinancierd met de FEDER-toelage;

Gelet op het Collegebesluit van 12 april 2016;

BESLUIT

1. het principe goed te keuren om aan de privésector een architectenopdracht toe te vertrouwen met het oog op het opstellen van het project en het opvolgen van de uitvoering van de werken betreffende het optrekken van een passiefgebouw omvattende een kinderdagverblijf (Altair) met 48 bedden en de uitbreiding van een school voor technisch onderwijs op het gemeenteperceel gelegen op de hoek van de Voltairelaan en de Generaal Eenensstraat;
2. de beperkte offerteaanvraag als gunningswijze te weerhouden;
3. de voorwaarden van de opdracht vast te leggen volgens het bestek Scha/Infra/2016/013;
4. de tekst van het in het Bulletin der Aanbestedingen en in het Publicatieblad van de Europese Unie te publiceren bericht van opdracht goed te keuren, in hetwelk met name de selectiecriteria voor de kandidaten zijn vermeld;

5. de uitgave, geraamd op 470.000 €, BTW inbegrepen, aan te rekenen op artikel 735/733-60/-/51;
6. de uitgave ten belope van 203.000 € te financieren met de FEDER-toelage en voor 267.000 € met een lening.

Ordre du jour n° 23 -- Agenda nr 23

Institut technique Frans Fischer (section Ruche) + Ecole 1: Adaptation des chaufferies et travaux connexes - Mode de passation et conditions du marché - Approbation

Technisch Instituut Frans Fischer (afdeling Bijenkorf) + School 1 : Aanpassing van de stookplaatsen en aanverwante werken - Gunningswijze en opdrachtvoorwaarden - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §2, 1° d - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 -en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Considérant que les chaufferies équipant l'école 1 ainsi que celles de l'institut Frans Fischer - section Ruche deviennent vétustes et n'assurent plus un rendement optimal;

Considérant dès lors qu'il est préférable de les remplacer par souci d'économie et de respect de l'environnement eu égard aux normes actuelles en la matière;

Vu le cahier spécial des charges Scha/Infra/2016/004;

Considérant que ces travaux seraient à confier au secteur privé;

Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 22 mars 2016;

DECIDE:

1. Approuver le projet de remplacement des chaufferies de l'école 1 et de l'institut Frans Fischer (Ruche);
2. D'arrêter le mode de passation: procédure négociée directe avec publicité;
3. De fixer les conditions du marché selon le CSC Scha/Infra/2016/004;
4. Imputer la dépense, estimée à 297.852 € TVAC, aux articles 722/724-60/-/51 (192.728 €) et 735/724-60/-/51 (105.124 €) du budget extraordinaire 2016;
5. Financer la dépense par les subsides du Fonds Politique des Grandes Villes et de la Commission Communautaire Française dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux;
6. d'approuver le texte de l'avis de marché à publier au niveau national.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §2, 1° d - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;
Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 – in het bijzonder artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;
Overwegende dat de stookplaatsen van School 1 en van het Frans Fischer Instituut - afdeling Bijenkorf verouderd zijn en geen optimaal rendement meer verzekeren;
Overwegende dat het bijgevolg wenselijk is ze te vervangen, omwille van besparings- en milieuoverwegingen, rekening houdend met de huidige normen terzake ;
Gelet op het bestek Scha/Infra/2016/004;
Overwegende dat deze werken aan de privésector dienen te worden toevertrouwd;
Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 maart 2016;

BESLUIT :

1. in te stemmen met het project betreffende de vervanging van de stookplaatsen van school 1 en van het Frans Fischer Instituut (Bijenkorf);
2. de gunningswijze goed te keuren : vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met bekendmaking;
3. de opdrachtvoorwaarden vast te leggen volgens het bestek Scha/Infra/2016/004;
4. de uitgave, geraamd op 297.852 € - BTW inbegrepen, aan te rekenen op de artikels 722/724-60/-/51 (192.728 €) en 735/724-60/-/51(105.124 €) van de buitengewone begroting over 2016;
5. de uitgave te financieren met de toelagen van het Fonds Grootstedenbeleid en van de Franse Gemeenschapscommissie in het kader van het Prioritair Programma voor Werken;
6. de tekst van het op nationaal niveau te publiceren bericht van opdracht goed te keuren.

Ordre du jour n° 24 -- Agenda nr 24

Ecole 6 - Remplacement de la motorisation électrique (hors d'usage) du portail coulissant - Mode de passation, conditions du marché de travaux - Pour information

School 6 - Vervanging van het elektrisch openingsysteem (buiten gebruik) van de schuifpoort - Gunningswijze, voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
2 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. 2 membres n'ont pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;
Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;
Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;
Considérant qu'il s'avère nécessaire de remplacer la motorisation électrique d'un portail coulissant à l'école 6;
Considérant que trois entreprises ont été consultées;
Vu les deux offres reçues par mail en date des 5 et 7 avril 2016;

20.04.2016

Considérant que seule l'offre du 7 avril d'un montant de 3.073,19 € TVA C, est techniquement conforme;

Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 12 avril 2016 dans lequel celui-ci décide de :

1. arrêter le mode de passation (procédure négociée sans publicité sur simple facture acceptée) et fixer les conditions du marché de travaux selon la seule offre reçue techniquement conforme
2. imputer la dépense de 3.073,19 € TVAC à l'article 722/724-60/-/51 du budget extraordinaire de 2016;
3. financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION

La décision susmentionnée du collège des bourgmestre et échevins du 12 avril 2016.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 2 leden hebben niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, §1, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - in het bijzonder artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat het noodzakelijk blijkt om het elektrisch openingssysteem van de schuifpoort van school 6 te vervangen;

Overwegende dat drie ondernemingen werden geraadpleegd;

Gelet op de twee offertes ontvangen per mail op 5 en 7 april 2016;

Overwegende dat enkel de offerte van 7 april, voor een bedrag 3.073,19 € BTW inclusief, technisch conform is ;

Gelet op het collegebesluit van 12 april 2016 houdende :

1. vaststelling van de gunningswijze (onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op aanvaarde factuur) en van de voorwaarden van de opdracht van werken volgens de enige ontvangen offerte, die technisch conform is;
2. vastlegging van de uitgave van 3.073,19 €, BTW inclusief, op artikel 722/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2016;
3. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit van 12 april 2016.

Voirie ==- Wegen

Ordre du jour n° 25 ==- Agenda nr 25

Concession de travaux publics pour la conception, la construction, la maintenance et l'exploitation d'un parking souterrain place Lehon - Approbation

Concessie voor openbare werken voor het ontwerp, de bouw, het onderhoud en de exploitatie van een ondergrondse parking Lehonplein - Goedkeuring

M. Grimberghs : donc effectivement c'est un dossier qui est attendu depuis quelques années si j'ose dire puisqu'une étude avait été réalisée à la fin de la précédente mandature sur les possibilités de développer les parkings souterrains sur le territoire de la commune de Schaerbeek, de le faire sans opérer les finances de la commune, donc en trouvant des opérateurs privés

susceptibles de réaliser l'investissement, de gérer ces parkings et forcément d'équilibrer leurs comptes en fonction des capacités d'utilisation de ces parkings en journée et en soirée au bénéfice des riverains. L'étude a déterminé quels étaient les endroits où la chose était possible en fonction de la demande et en fonction des coûts de réalisation et le top 1 je le répète souvent des parkings à réaliser c'était le parking Dailly Mme Lorenzino. Et dès lors, déjà il y a plusieurs mois, la commune d'abord en s'adressant d'ailleurs à la Ministre Grouwels a demandé à la Région d'intervenir effectivement sur la place Dailly pour faire un marché de concessions pour la réalisation d'un parking puisque la place Dailly est une place Régionale. Nous avons également sollicité non seulement le successeur de Mme Grouwels, Pascal Smet, mais également évidemment l'Agence Régionale du Stationnement qui apparait comme étant l'interlocuteur naturel pour la réalisation de ce dossier. Je précise que nous avons comme 2^{ème} localisation possible, la localisation entre Colignon et Lehon, avec une préférence technique sur la réalisation en-dessous de la place Lehon. Et puis nous avons un 3^{ème} dossier qui était le dossier relatif au square Riga. Dans l'avis que la commune a rendu à propos des stations de métro, étude Beliris, on a mis en évidence non seulement qu'au square Riga il y avait une opportunité de réaliser à l'occasion des travaux du métro le parking sous le square Riga, mais nous avons également mis en évidence le fait que sur la place Liedts il y aurait peut-être une opportunité du même ordre à l'occasion des travaux de réalisation du métro. Reste donc que sous la place Lehon et entre la place Lehon et la place Colignon, il y a là un dossier qui peut avancer maintenant et c'est le but de la décision qu'on vous demande de prendre ce soir, c'est de fixer les termes d'un marché de concessions, ce sera un appel d'offres. Nous examinerons les différentes offres des opérateurs pour la réalisation de ce parking. Je précise que le but de la manœuvre c'est évidemment d'augmenter la capacité des places de parking dans un quartier dans lequel on sait qu'il y a un véritable problème de saturation en particulier en soirée, de places de stationnement au bénéfice des riverains, mais que bien-entendu la réalisation de ce parking souterrain va également nous permettre d'améliorer la qualité des espaces publics et en particulier la qualité de l'espace public que représente la place Colignon qui aujourd'hui est un parking à ciel ouvert, il est clair qu'un certain nombre de places de parking pourront désormais être supprimées au moment de l'ouverture de ce parking souterrain de telle sorte qu'on puisse améliorer la qualité des espaces publics. Et je rappelle régulièrement à tous ceux qui nous disent : mais le bon sens est de faire du parking souterrain, c'est que quand nous avons des contacts, parce que nous en avons eus un certain nombre avec des opérateurs privés pour réaliser ce type d'investissement, ils nous demandent 2 garanties : la 1^{ère} garantie c'est que désormais les places de stationnements en voirie soient bien contrôlées et payantes, parce que sinon évidemment leur parking est vide. Et la 2^{ème} garantie : c'est une garantie qui consiste aussi à ce qu'il y ait dans la transformation de l'espace public une réduction du nombre de places de stationnements dans l'espace public de telle sorte qu'il y ait une invitation à utiliser les infrastructures qui seront créées. Je précise que nous avons donc un appel d'offres avec des variantes quant à la localisation définitive de l'espace parce que ça nous semble être l'opérateur public qui va prendre le risque qui est le mieux à même d'indiquer avec précisions où il va réaliser cet investissement et quant à la taille du parking, nous avons prévu une taille minimum, 200 places de stationnements de voitures, il y a également 25 places de stationnements vélos et des places de stationnements pour véhicules 2 roues motorisés. Nous laissons évidemment, c'est d'ailleurs un des critères d'attribution, à l'opérateur privé la possibilité de nous faire des propositions visant à développer un espace plus important de parkings, soit immédiatement soit éventuellement par phasages de mises en service ou de réalisation de travaux, notamment d'ailleurs à l'occasion de la réalisation de la station de métro qui doit venir se situer en-dessous de la place Colignon.

M. Van Gorp : M. l'Echevin, donc le groupe PS se réjouit de cette initiative bien-entendu. Est convaincu comme vous l'avez dit bien-sûr de rester très ouvert au niveau de la conception, au niveau de la construction, au niveau évidemment de la maintenance pour évidemment s'ouvrir à un maximum de possibilités d'opérateurs éventuels. La seule chose pour le groupe PS insiste, c'est de rester vigilant par rapport à l'exploitation en sachant que si on part de la place Lehon, et ça a été dit en commission, on peut s'ouvrir vers les halles et s'ouvrir vers la place Colignon, il est très clair que le vendredi on peut évidemment offrir des places, enfin l'exploitant pourra offrir des places aux chalands du marché, la journée pour les clients et bien-entendu de la place Colignon pour les clients des restaurants en journée, mais qu'il faut impérativement aussi nous semble-t-il, c'est de préserver évidemment des emplacements pour les riverains le week-end et le soir et qu'il reste évidemment à ces heures-là et dans ces créneaux-là prioritaires car sinon on risque dans une logique évidemment commerciale de se retrouver avec des parkings utilisés par des non Schaerbeekoïses et qui viendraient par exemple au restaurant ou au spectacle et les riverains se

retrouveraient à ce moment-là, si on diminue les places de stationnements, en difficultés le soir ou le week-end pour pouvoir se garer aux alentours de leur logement.

Mme Lorenzino : évidemment vous ne l'ignorez pas, je suis bien contente que le Collège avance sur le dossier parking puisqu'on lance ici la machine pour ce premier parking Lehon. Vous l'avez dit et M. Van Gorp l'a dit aussi, il faudrait bien être attentif à ce qu'il soit le plus utilisé, enfin le plus utile et le plus utilisable possible à tous les types d'utilisateurs, donc aux riverains mais aussi aux clients des différents commerces, etc. J'ai bien noté, on en avait parlé en commission, la volonté d'aboutir quand même relativement rapidement. Vous avez parlé de 2019-2020 et en tous cas bien avant la mise en service du métro. Il faudra en tous cas bien veiller à ce que les interconnexions soient aisées entre enfin le parking, le métro, etc. Ne pas oublier tout ce qui concerne les aménagements en surface pour que, vous l'avez bien dit, vous avez parlé de la compensation des places en voirie, hors voirie, mais aussi veiller à ce que le quartier gagne en bien-être, est-ce que les riverains puissent vraiment se réapproprier leur quartier, et que le quartier soit convivial. Je n'ai plus en tête si quelque chose est prévu dans le cahier spécial des charges à ce sujet. Et alors dernière chose sur laquelle je voulais insister : si on peut certes se réjouir du fait qu'on avance sur ce premier parking, il ne faudrait pas oublier les 3 autres parkings possibles et donc continuer à avoir ça à l'œil et essayer d'avancer, voilà, merci.

M. Verzin : simplement pour indiquer évidemment que le groupe MR soutient cette excellente initiative du Collège que nous appelions depuis longtemps de nos vœux. Mais j'ai juste un petit souci M. Grimberghs. Il semble que dans le dispositif du texte qui nous est soumis ce soir à notre approbation, on ne parle que de la place Lehon et pas de la rue Royale Sainte Marie, si j'ai bien lu, je pense avoir bien lu. Donc je vous invite simplement, je sais que ce n'est pas ce que vous avez expliqué en commission, mais il me semble avoir bien lu le texte et je ne vois aucune référence à la rue Royale Sainte Marie qui était finalement l'objet principal sur lequel notre discussion a porté. Donc sous cette réserve-là, je vous demande simplement de vérifier, vous ne devez pas me répondre maintenant, sous cette réserve-là je voudrais qu'on, en tous cas même si on vise en partie la place Lehon, on spécifie bien que c'est la rue Royale Sainte Marie et comme Mme Güles l'a souligné en commission, puisqu'on envisage la possibilité de descendre le parking entre Lehon et la place Colignon, on peut aussi proposer à l'opérateur, dans un stade ultérieur éventuellement, de remonter la rue Royale Sainte Marie pour aller plus vers les Halles de Schaerbeek qui sont un gros utilisateur potentiel de cet espace de stationnements évidemment. Et donc sous ces 2 réserves-là et ces précisions-là, évidemment notre groupe soutiendra votre initiative.

M. Grimberghs : il y a bien eu une proposition qui visait à faire une offre de base sous la place Lehon et des alternatives. Cette fois-ci dans le cahier de charges tel qu'il a été approuvé après discussions en Collège, on a prévu effectivement qu'il y ait même une intégration dès le début de la comparaison des offres de la possibilité d'examiner les offres sous la place Lehon et le cas échéant d'autres propositions qui seraient des propositions, des variantes, une variante qui serait déposée par le concessionnaire, le candidat-concessionnaire. Donc il y aura là de ce point de vue-là toute garantie. Sur la nécessité, ce que M. Van Gorp soulignait, de voir évidemment cet espace en partie, peut-être pas en totalité, mais en partie en soirée réservé aux riverains, ça figure dans le marché, il y a bien une obligation d'avoir des places qui peuvent être louées à des riverains, bien-entendu avec une tarification adaptée. Mais donc c'est bien prévu dans le projet. Oui parce que l'appel d'offres porte effectivement sur un marché visant à créer un parking souterrain sous la place Lehon et il y a bien dans ce marché une variante qui est prévue. Donc l'appel d'offres parle d'un parking sous la place Lehon mais avec une variante de localisation.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu la nouvelle loi communale - en particulier ses articles 117, 135, 234 et 236 - telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles Capitale et ses modifications ultérieures;

Considérant que le déficit en places de stationnement en voirie est constaté en divers endroits de la commune et qu'il est particulièrement marqué dans le quartier aux abords des places Lehon et Colignon;

Considérant qu'on y assiste à une saturation de l'espace public de jour comme de nuit en raison des multiples pôles d'activité du quartier, principalement l'administration communale, les Halles de Schaerbeek et le marché hebdomadaire rue Royale-Sainte-Marie;

Considérant que différentes actions sont menées en vue de garantir l'offre de stationnement, notamment en développant des collaborations avec les propriétaires d'espaces de stationnement libres hors voirie (bureaux, commerces) afin de les inciter à adhérer à un système de parkings partagés;

Considérant que deux projets à l'étude entraîneront inévitablement la suppression de places de stationnement en voirie dans ce quartier: d'une part l'extension du métro Nord et la réalisation des accès à la future station place Colignon et d'autre part, le projet de réaménagement complet de l'axe Royale-Sainte-Marie porté par Beliris;

Considérant qu'il est par conséquent opportun d'envisager la construction d'un parking souterrain dans le quartier et que le site de la place Lehon est retenu, tant en raison de sa localisation que de la faisabilité technique et des enjeux de mobilité;

Considérant qu'il convient de prévoir une concession de travaux publics visant à confier au secteur privé la conception, la construction, la maintenance et l'exploitation du parking souterrain;

Vu le cahier spécial des charges établi à cet effet par les services communaux (référence Scha/Infra/2015/056)

DECIDE

1. d'approuver le principe de lancer une concession de travaux publics ayant pour objet la conception, la construction, la maintenance et l'exploitation d'un parking souterrain place Lehon;
2. d'approuver le cahier spécial des charges Scha/Infra/2015/056 contenant notamment les conditions d'attribution et d'exécution de la concession;
3. d'arrêter les termes de l'avis de concession à publier au Journal officiel de l'Union européenne ainsi qu'au Bulletin des Adjudications, énonçant notamment les critères de sélection des candidats;
4. d'approuver le principe de l'octroi d'un droit d'emphytéose assorti d'un canon, pour une durée de 50 ans;
5. approuver la prise en charge par la Commune du financement du réaménagement complet en surface de la place Lehon, après construction du parking et à concurrence de 500.000 €, TVA incluse.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de nieuwe gemeentewet - in het bijzonder de artikelen 117, 135, 234 en 236 - zoals ze tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren, zoals het tot op heden werd gewijzigd ;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals het tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende organisatie van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en haar latere wijzigingen;

Overwegende dat op verschillende plaatsen in de gemeente een tekort aan parkeerplaatsen wordt vastgesteld en dat dit duidelijk het geval is in de wijken rond het Lehon- en het Colignonplein;

Overwegende dat er zowel overdag als 's nachts een oververzadiging merkbaar is van de openbare ruimte, te wijten aan de talrijke activiteitskernen die deze wijk telt, voornamelijk het gemeentebestuur, de Hallen van Schaarbeek en de wekelijkse markt van de Koninklijke Sint-Mariastraat;

Overwegende dat verschillende acties worden ondernomen om een voldoende aanbod aan parkeerplaatsen te garanderen, met name door het ontwikkelen van een samenwerking met de eigenaars van vrije parkeerruimtes buiten de openbare weg (kantoren, handelszaken), en deze ertoe aan te zetten zich aan te sluiten bij een systeem van gedeelde parkings;

Overwegende dat twee projecten die nog worden bestudeerd onvermijdelijk de opheffing van parkeerplaatsen op de openbare weg met zich mee zullen brengen in deze wijk : enerzijds de uitbreiding van metro Noord en de bouw van de toegangen tot het toekomstige metrostation Colignon, en anderzijds de volledige heraanleg van de as Koninklijke Sint-Maria, die door Beliris wordt gedragen;

Overwegende dat het bijgevolg opportuun is om de bouw te voorzien van een ondergrondse parking in de wijk en dat de site Lehonplein zich hiertoe leent, zowel qua locatie als qua technische haalbaarheid en uitdagingen inzake mobiliteit;

Overwegende dat het past een concessie voor openbare werken te voorzien, waarbij aan de privésector het ontwerp, de bouw, het onderhoud en de exploitatie van de ondergrondse parking zou worden toevertrouwd;

Gelet op het bestek hiertoe opgemaakt door de gemeentediensten (referentie Scha/Infra/2015/056)
BESLUIT

1. het principe goed te keuren om een concessie voor openbare werken uit te schrijven met als voorwerp het ontwerp, de bouw, het onderhoud en de exploitatie van een ondergrondse parking Lehonplein;
2. het bestek Scha/Infra/2015/056 goed te keuren, dat met name de gunnings- en uitvoeringsvoorwaarden van de concessie bevat;
3. de tekst van het in het Publicatieblad van de Europese Unie en in het Bulletin der Aanbestedingen te publiceren concessiebericht goed te keuren, in hetwelk met name de selectiecriteria voor de kandidaten zijn vermeld;
4. het principe goed te keuren van toekenning van een erfpachtrecht, samen met een canon, voor een duur van 50 jaar;
5. de tenlasteneming door de Gemeente goed te keuren, van de financiering van de volledige, bovengrondse heraanleg van het Lehonplein, na de bouw van de parking, ten belope van 500.000 €.

* * *

Monsieur Van Gorp quitte la séance == De heer van Gorp verlaat de vergadering

* * *

Equipement == Uitrusting

Ordre du jour n° 26 == Agenda nr 26

Infrastructure - Bâtiments et Techniques Spéciales - Acquisition de fournitures auprès des adjudicataires dans le cadre des marchés stocks en cours - - Pour information

Infrastructuur - Gebouwen en Speciale Technieken - Aankoop van leveringen bij de aannemers in het kader van de lopende bestelbonopdrachten - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
Een lid heeft niet gestemd

20.04.2016

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 22 mars 2016 des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet « Infrastructure - Bâtiments et Techniques Spéciales - Acquisition de fournitures auprès des adjudicataires dans le cadre des marchés stocks en cours »;
Considérant que la dépense sera financée par emprunts et subsides ;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2016;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;
PREND POUR INFORMATION :
La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 mars 2016 approuvant l'acquisition de fournitures auprès des adjudicataires dans le cadre des marchés stocks en cours au fur et à mesure des besoins de l'administration pour les dépenses budgétisées suivantes :

- 100.000€ sur 104/744-51/14
- 325.000€ sur 137/744-51/14
- 160.000€ sur 700/744-51/14
- 150.000€ sur 722/744-51/14
- 20.000€ sur 731/744-51/14
- 15.000€ sur 735/744-51/14
- 10.000€ sur 751/744-EQ-51/14
- 7.000€ sur 767/741-98/14
- 6.000€ sur 767/744-51/14

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 22 maart 2016 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp « Infrastructuur - Gebouwen en Speciale Technieken - Aankoop van leveringen bij de aannemers in het kader van de lopende bestelbonopdrachten » ;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en toelagen ;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2016;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 maart 2016 tot goedkeuring van de aankoop van leveringen bij de aannemers in het kader van de lopende bestelbonopdrachten naargelang de behoeften van het bestuur voor volgende begrote uitgaven:

- 100.000€ op 104/744-51/14
- 325.000€ op 137/744-51/14
- 160.000€ op 700/744-51/14
- 150.000€ op 722/744-51/14
- 20.000€ op 731/744-51/14
- 15.000€ op 735/744-51/14
- 10.000€ op 751/744-EQ-51/14
- 7.000€ op 767/741-98/14
- 6.000€ op 767/744-51/14

Ordre du jour n° 27 ==- Agenda nr 27

Commande d'un ordinateur et accessoires (sac de transport, batteries, câbles, Dvd RW externe USB4, AC adapter portable) auprès du CIRB pour le service Voirie - Pour information

Bestelling van een laptop en toebehoren (computertas, batterijen, kabels, Dvd RW extern USB4, AC adapter laptop) voor de dienst Wegen bij de CIBG - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 22 mars 2016 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant la commande d'un Pc portable et accessoires pour le Service Voirie (Sac à dos, batteries, câbles de sécurité, Dvd RW externe Usb4, Ac adapter portable) auprès du CIRB dans le cadre des marchés conjoints conclus par le CIRB sur base d'un mandat communal ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunts ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2016;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 22 mars 2016 de commander un Pc portable et ses accessoires (sac de transport, batteries, câbles, Dvd RW externe USB4, AC adapter portable) pour le Service Voirie auprès du CIRB dans le cadre des marchés conjoints conclus par le CIRB sur base d'un mandat communal ;
2. La dépense de 1966 € TVAC sera imputée à l'article 421/744-51-14 du budget extraordinaire 2016 et financée par emprunt

20.04.2016

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1° a- ;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;
Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 15 juli 2011 ;
Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 ;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 22 maart 2016 van het College van Burgemeester en Schepenen die de bestelling van een laptop en zijn toebehoren (computertas, batterijen, kabels, Dvd RW extern USB4, AC adapter laptop) bij de CIBG bij gezamenlijke opdrachten gesloten met de CIBG op basis van een gemeentelijke mandaat goedkeurt ;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2016;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;
NEEMT TER INFORMATIE :
1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 maart 2016 om een laptop en zijn toebehoren (computertas, batterijen, kabels, Dvd RW extern USB4, AC adapter laptop) voor de dienst Wegen bij de CIBG bij gezamenlijke opdrachten gesloten met de CIBG op basis van een gemeentelijke mandaat te bestellen »;
2. De uitgave van 1966 € BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 421/744-51-14 van de buitengewone begroting 2016 en gefinancierd worden door leningen.

Ordre du jour n° 28 -- Agenda nr 28

Service Informatique - Acquisition de matériel informatique auprès des centrales de marchés de la Villes de Bruges (Real Dolmen) et du CIRB - Pour information

Informatica Dienst - Aankoop van informatica materiaal bij de opdrachtcentrales Stad Brugge (Real Dolmen) en het CIRB - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 29 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la commande de matériel informatique auprès des centrales de marchés de la Ville de Bruges (Real Dolmen) et du CIRB dans le cadre des marchés conjoints conclus par le CIRB sur base d'un mandat communal ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunts ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015;

Considérant que ces crédits ont été reportés au budget extraordinaire 2016 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29 décembre 2015 de commander du matériel auprès des centrales de marchés de la Ville de Bruges (Real Dolmen) et du CIRB dans le cadre des marchés conjoints conclus par le CIRB sur base d'un mandat communal ;
2. La dépense de 135.015,43€ TVAC sera imputée à l'article 139/742-53/26 du budget extraordinaire 2015 (reporté au budget extraordinaire 2016) et financée par emprunt

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1° a- ;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;

Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 15 juli 2011 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 29 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen die de bestelling van informatica materiaal bij de opdrachtcentrales Stad Brugge (Real Dolmen) en CIBG bij gezamenlijke opdrachten gesloten met de CIBG op basis van een gemeentelijke mandaat goedkeurt ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;

Overwegende dat die kredieten werden overgedragen op de buitengewone begroting van 2016;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 om informatica materiaal bij de opdrachtcentrales Stad Brugge (Real Dolmen) en CIBG bij gezamenlijke opdrachten gesloten met de CIBG op basis van een gemeentelijke mandaat te bestellen ;
2. De uitgave van 135.015,43€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 139/742-53/26 van de buitengewone begroting 2015 (overgedragen op de buitengewone begroting van 2016) en gefinancierd worden door leningen.

Ordre du jour n° 29 ==- Agenda nr 29

Infrastructure - Bâtiments et Techniques Spéciales - Acquisition de fournitures auprès des adjudicataires dans le cadre des marchés stocks en cours - Pour information

Infrastructuur - Gebouwen en Speciale Technieken - Aankoop van leveringen bij de aannemers in het kader van de lopende bestelbonopdrachten - Ter informatie

20.04.2016

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 12/04/2016 2016 des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet « Infrastructure - Bâtiments et Techniques Spéciales - Acquisition de fournitures auprès des adjudicataires dans le cadre des marchés stocks en cours » ;
Considérant que la dépense sera financée par emprunts et subsides ;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2016 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;
PREND POUR INFORMATION :
La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 12 avril 2016 approuvant l'acquisition de fournitures auprès des adjudicataires dans le cadre des marchés stocks en cours au fur et à mesure des besoins de l'administration pour les dépenses budgétisées suivantes :
844 744 51 14 Achat de fournitures pour travaux extraordinaires 25.000,-€

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet ;
Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten ;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken ;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 12/04/2016 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp « Infrastructuur - Gebouwen en Speciale Technieken - Aankoop van leveringen bij de aannemers in het kader van de lopende bestelbonopdrachten » ;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en toelagen ;
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2016 ;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen ;
NEEMT TER INFORMATIE :
De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 12 april 2016 tot goedkeuring van de aankoop van leveringen bij de aannemers in het kader van de lopende bestelbonopdrachten naargelang de behoeften van het bestuur voor volgende begrote uitgaven :
844 744 51 14 Aankoop van materialen voor buitengewone werken 25.000,-€

Ordre du jour n° 30 ==- Agenda nr 30

Département Infrastructure - Service des Bâtiments - Achat d'un coupe carrelage - Mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Departement Infrastructuur - Dienst gebouwen - Aankoop van een tegelsnijder - Gunningswijze en vaststelling van de opdrachtvoorwaarden - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011, notamment 105§14°, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 12 avril 2016 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet « Département Infrastructure - Service des Bâtiments - Achat d'un coupe-carrelage » ;
Considérant que les dépenses seront financées par emprunts ;
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2016;
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 12 avril 2016 de passer un marché par procédure négociée sans publicité sur base d'une facture acceptée, ayant pour objet « Département Infrastructure - Service des Bâtiments - Achat d'un coupe-carrelage ».
2. La dépense de 345,00 € TVA comprise sera imputée à l'article 137/744-51/14 du budget extraordinaire 2016 et financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1° a- ;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;
Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 15 juli 2011 meerbepaald artikel 105§14° ;
Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 ;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;
Gelet op de beslissing van 12 april 2016 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp «Departement Infrastructuur - Dienst gebouwen - Aankoop van een tegelsnijder » ;
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2016;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 12 april 2016 om een opdracht te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op grond van een aanvaarde factuur, met als voorwerp «Departement Infrastructuur - Dienst gebouwen - Aankoop van een tegelsnijder »;
2. De uitgave van 345,00€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 137/744-51/14 van de buitengewone begroting 2016 en gefinancierd worden door leningen.

Contrats de quartier ==- Wijkcontracten

Ordre du jour n° 31 ==- Agenda nr 31

Contrat de quartier durable Reine-Progrès : Opération 1-2 – Construction d'un pôle d'équipements de quartier sur les terrains à bâtir sis rue Gaucheret 145 et 147 et rue Jolly 142-146 - Fixation du mode de passation et des conditions du marché de travaux – Approbation

Wijkcontract Koningin-Vooruitgang – Operatie 1-2 - Bouw van een voorzieningspool op de terreinen gelegen aan de Gaucheretstraat 145-147 en de Jollystraat 142-146 - Bepaling van de gunningswijze en de voorwaarden voor de opdracht voor werken - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.
Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité. Un membre n'a pas voté

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics;

Vu l'Ordonnance du 28 janvier 2010, organique de la revitalisation des quartiers;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 27 mai 2010 portant exécution de cette Ordonnance;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 13 décembre 2012 approuvant le programme du contrat de quartier durable Reine-Progrès ;

Vu l'approbation du 15 décembre 2014 par l'Exécutif de la modification du programme du contrat de quartier durable Reine-Progrès,

Considérant que la construction d'un pôle d'équipements de quartier comprenant une halte-accueil et une salle polyvalente sur les terrains à bâtir sis rue Gaucheret 145 et 147 et rue Jolly 142-146 constitue l'opération 1-2 de ce programme à laquelle s'ajoute, en opération associée, la construction de locaux scolaires financée sur fonds propres par la commune ;

Considérant qu'il convient de confier ces travaux à une entreprise et vu que le coût de ces travaux est estimé à 3.552.156,00€ TVAC, il est proposé de passer ce marché de travaux par adjudication ouverte ;

Considérant que l'opération est subsidiée par la Région à concurrence de 71 %, et le solde sera financé par emprunt.

Vu le cahier des charges SCHAE / INFRA / 2016 / CQD RP / 1-2 dressé à cette fin ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins en date du 12 avril 2016 ;

DECIDE :

1. d'approuver le cahier des charges SCHAE / INFRA / 2016 / CQD RP / 1-2;
2. de passer le marché de travaux à confier à une entreprise par adjudication ouverte, aux conditions fixées dans le cahier spécial des charges SCHAE / INFRA / 2016 / CQD RP / 1-2;
3. d'approuver l'avis de marché ;

20.04.2016

4. de publier l'avis de marché au Bulletin des adjudications ;
5. d'imputer la dépense de 3.552.156,00°€ à l'article 922/723-60/ -09/57 du budget extraordinaire 2016 ;
6. de prendre acte que l'opération est subsidiée par la Région à concurrence de 71% et que le solde (29%) sera financé par emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. Een lid heeft niet gestemd

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 met betrekking tot openbare aanbestedingen voor werken en sommige aanbestedingen voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de overheidsopdrachten voor werken, leveringen en diensten en de gunning van openbare werken;

Gelet op de organieke ordonnantie van 28 januari 2010 voor de herwaardering van de wijken;

Gelet op het besluit van de Executieve van 27 mei 2010 inzake de uitvoering van deze ordonnantie;

Gelet op het besluit van de Executieve van 13 december 2012 dat het programma van het duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang goedkeurt;

Gelet op de goedkeuring van de wijziging van het programma van het duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang door de Executieve op 15 december 2014

Overwegende dat de bouw van een uitrustingspool voor de wijk met een kinderopvang en een polyvalente zaal op de bouwterreinen in de Gaucheretstraat 145 en 147 en de Jollystraat 142-146 de operatie 1-2 van dit programma vormt waar bijkomt, als samengaande operatie, de bouw van schoollokalen gefinancierd met eigen middelen van de gemeente;

Overwegende dat het passend is deze werken te gunnen aan een onderneming en gezien de kost voor deze werken wordt geraamd 3.552.156,00°€ BTWI, wordt voorgesteld om deze opdracht voor werken te gunnen via een open aanbesteding;

Overwegende dat de operatie wordt gesubsidieerd door het Gewest ten bedrage van 71% en dat het saldo zal gefinancierd worden door een lening.

Gelet op het bestek SCHAE / INFRA / 2016 / CQD RP / 1-2 dat hiertoe werd opgesteld;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 12 april 2016;

BESLIST :

1. het bestek SCHAE / INFRA / 2016 / CQD RP / 1-2 goed te keuren;
2. de opdracht voor werken te gunnen aan een onderneming via open aanbesteding, aan de voorwaarden vastgelegd in het bijzonder bestek SCHAE / INFRA / 2016 / CQD RP / 1-2;
3. de aankondiging van opdracht goed te keuren;
4. de aankondiging van opdracht te publiceren in het bulletin der aanbestedingen;
5. de uitgave van de 3.552.156,00°€ te boeken op artikel 922/723-60/ -09/57 van de buitengewone begroting 2016 ;
6. er akte van te nemen dat de operatie door het Gewest ten bedrage van 71% en dat het saldo (29%) zal gefinancierd worden door een lening.

* * * * *

Après le point 31 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants == Na het punt 31 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen : M.-h. Bernard Clerfayt; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Bernard Guillaume, Denis Grimberghs; M.-h. Frederic Nimal; MM.-hh. Etienne Noel, Saït Köse, Michel De Herde, Mohamed El Arnouki, Mme-mevr. Adelheid Byttebier; M.-h. Georges Verzin, Mmes-mevr. Cécile Jodogne, Isabelle Durant, M.-h. Ibrahim Dönmez, Mmes-mevr. Derya Alic, Mahinur Ozdemir, MM.-hh. Abobakre Bouhjar, Yvan de Beauafort, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Mohamed Reghif, Mohamed Echouel, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Döne Sönmez, Jamila Sanhayi, Sophie Querton, Debora Lorenzino, MM.-hh. Burim Demiri, Axel Bernard, Seydi Sag, Abdallah Kanfaoui, Quentin van den Hove, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Asma Mettioui, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Bernadette Vriamont, M.-h. Eric Platteau.

* * * * *

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : O

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME BESTEMMING : —

Points de l'O.J. Punten agenda	3, 6-9, 12-20, 22-31	4	5	10	11	21
BERNARD GUILLAUME	0	0	0	0	0	0
ETIENNE NOEL	0	0	0	0	0	0
GEORGES VERZIN	0	0	0	-	0	0
MICHEL DE HERDE	0	0	0	0	0	0
JEAN-PIERRE VAN GORP	—	—	—	—	—	—
DENIS GRIMBERGHS	0	0	0	0	0	0
CÉCILE JODOGNE	0	0	0	0	0	0
EMIN OZKARA	—	—	—	—	—	—
SAÏT KÖSE	0	0	0	0	0	0
LAURETTE ONKELINX	0	0	0	0	0	-
ISABELLE DURANT	0	0	0	0	0	0
HALIS KÖKTEN	—	—	—	—	—	—
SADIK KÖKSAL	—	—	—	—	—	—
IBRAHIM DÖNMEZ	0	0	0	0	0	-
DERYA ALIC	0	0	0	0	0	-
MAHINUR OZDEMIR	—	—	—	—	—	—
FREDERIC NIMAL	0	0	0	0	0	0
FILIZ GÜLES	0	0	0	0	0	0
ABOBAKRE BOUHJAR	0	0	0	0	0	-
MOHAMED EL ARNOUKI	0	0	0	0	0	0
YVAN DE BEAUFFORT	0	0	0	-	-	0
ANGELINA CHAN	0	0	0	-	0	0
MOHAMED REGHIF	0	0	0	0	0	0
MOHAMED ECHOUEL	0	0	0	0	0	0
VINCENT VANHALEWYN	0	0	0	0	0	0
YVES GOLDSTEIN	—	—	—	—	—	—
HASAN KOYUNCU	0	0	0	0	0	-
DÖNE SÖNMEZ	0	0	0	0	0	-
ADELHEID BYTTEBIER	0	0	0	0	0	0
JAMILA SANHAYI	0	0	0	0	0	-
SOPHIE QUERTON	0	0	0	0	0	0
DEBORA LORENZINO	0	0	0	0	0	0
BURIM DEMIRI	0	0	0	0	0	0
AXEL BERNARD	0	0	-	-	0	-
SEYDI SAG	0	0	0	0	0	0
LORRAINE DE FIERLANT	0	0	0	0	0	0
ABDALLAH KANFAOUI	0	0	0	-	0	0
JOËLLE VAN ZUYLEN	—	—	—	—	—	—
QUENTIN VAN DEN HOVE	0	-	0	0	0	0
BARBARA TRACHTE	0	0	0	0	0	0
BERRIN SAGLAM	—	—	—	—	—	—
BRAM GILLES	—	—	—	—	—	—
ASMA METTIOUI	0	0	0	0	0	0
THOMAS ERALY	0	0	0	0	0	0
BERNADETTE VRIAMONT	0	-	0	0	0	-
ERIC PLATTEAU	0	0	0	0	0	-
BERNARD CLERFAYT	0	0	0	0	0	0
OUI-JA	38	36	37	33	37	28
NON-NEEN	0	0	0	0	0	0
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0	2	1	5	1	10

RÉSULTAT DES VOTES ANONYMES – UITSLAG VAN ANONIEME BESTEMMINGEN

NUMÉRO DU POINT/ PUNT NUMMER	OUI/ JA	NON/ NEE	ABSTENTION/ ONTHOUDING
44	28	8	0
45	36	0	0
46	36	0	0
67	36	0	0

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKENT OP VERZOEK
VAN GEMEENTERAADSLEDEN

* * *

Madame Güles quitte la séance -- Mevrouw Güles verlaat de vergadering

* * *

Ordre du jour n° 32 -- Agenda nr 32

**La réouverture du carrefour formé par la rue d'Anethan avec la Cage aux Ours (Demande de
Monsieur Georges VERZIN)**

**De heropening van het kruispunt gevormd door de d'Anethanstraat en de Berenkooi (Verzoek
van de heer Georges VERZIN)**

M. Verzin : M. le Président, donc c'est une interpellation que nous avons déposée au précédent Conseil mais pour des raisons que nous connaissons tous nous avons souhaité la reporter. Il s'agit donc de la fermeture actuelle du carrefour formé par la rue d'Anethan avec la Cage aux Ours qui est pour l'instant bloquée par des blocs en béton et donc qui empêchent les véhicules qui s'engagent dans la rue d'Anethan de se retrouver sur la Cage aux Ours et qui sont donc reportés de ce fait vers la rue Portaels. Alors je me fais ici le relais d'une pétition qui a été portée au Cabinet de l'Echevin de la mobilité au mois de juin de l'année passée, remise en mains propres à votre Directeur de Cabinet, mais qui n'a à l'époque jamais reçu le moindre accusé de réception. Et donc une nouvelle pétition a donc circulée depuis quelques semaines dans le quartier pour en fait demander que l'administration communale enlève ces blocs de béton pour permettre à l'aménagement que la commune a d'ailleurs réalisé à grands frais il y a quelques années sur cette place puisse fonctionner à nouveau et permettre aux voitures du quartier, je précise, de pouvoir à nouveau circuler normalement en quittant la rue d'Anethan pour se retrouver dans les flux qui répartit les voitures sur le pourtour complet de la place Verboekhoven, de la Cage aux Ours. Bien-sûr, tout le monde dans le quartier se réjouit et demande : avez-vous d'ailleurs, que les voitures de transit qui quittent le boulevard Lambermont pour emprunter la rue Navez soient dissuadées à l'entrée de la rue Navez et soient repoussées le plus possible, en plus grand nombre possible pour emprunter le boulevard Lambermont et puis utiliser éventuellement la rue Princesse Elisabeth pour pénétrer dans la commune. Donc ça, sous ces objectifs-là, je pense que tout le monde est d'accord, y compris dans le quartier, et je pense que c'est la chose la plus intelligente à faire. Par contre, par contre, empêcher les voitures des riverains du quartier, des utilisateurs Schaerbeekoïses de passer en venant dans l'autre sens de la rue Navez, de prendre la rue d'Anethan et de circuler à l'intérieur de cette zone locale et je pense et je pense doit d'abord être une hérésie et ensuite elle conduit à des comportements extrêmement nuisibles et dangereux, nuisibles pour un certain nombre de commerçants situés sur la place, dangereux pour les enfants qui fréquentent l'école Cardinal Mercier et l'école 14 rue Capronnier, rue Portaels, et qui plus est je pense, puisque les véhicules en fait ce qui se passe : camions et véhicules automobiles : ce

qu'ils font, effectivement ils enjambent, ils empruntent l'aménagement d'un trottoir qui a été fait à grands frais, le démolissent carrément et j'ai des photos à l'appui si vous le souhaitez, et puis une fois qu'ils se retrouvent dans la rue Portaels font simplement marche arrière pour revenir sur la place, sur la Cage aux Ours. Et donc je pense que ces comportements non seulement sont dangereux mais ils sont aussi contradictoires avec les intentions tout-à-fait honorables de la commune il y a quelques temps d'organiser le débouché de la rue d'Anethan sur la Cage aux Ours de manière construite et c'est nous-mêmes qui l'avons fait. Et donc je pense que cet aménagement provisoire avec ces blocs en béton devraient être enlevés, tout en souscrivant bien-sûr à la politique de la commune qui consiste à demander au Ministre Smet de limiter de la manière la plus forte possible le phasage des feux boulevard Lambermont pour empêcher la circulation de transit J'ajoute en terminant dans cette demande que je fais à la demande des habitants, et je tiens leur pétition, leur nouvelle pétition à votre disposition, j'ai ici une centaine de signatures de gens du quartier je le précise : 1 : que ça ne vise en rien les entreprises de la rue d'Anethan bien-sûr. 2 : j'invite le Collège à réfléchir sur le fait que d'ici 2-3 ans, nous allons ouvrir 2 nouveaux établissements scolaires rue Van Oost et rue Navez qui pour une part évidemment véhiculeront, amèneront des enfants du quartier à pieds dans la zone, mais pour l'école néerlandophone, il est clair que les enfants qui actuellement sont hébergés Mme Byttebier à la Grande Rue au Bois provisoirement et qui viennent d'un peu tous les quartiers de Schaerbeek, viendront et de redéposer à la rue Navez pour aller à l'école néerlandophone en voiture. Et donc ce serait une aberration d'obliger les voitures qui viennent de la place Pavillon, qui empruntent la rue Navez, de les rediriger vers le boulevard Lambermont avant de ressortir, alors qu'on pourrait organiser une situation d'une circulation naturelle en faveur des usagers purement Schaerbeekois. Donc voilà, je demande que le Collège remette cet aménagement provisoire sur le métier et qu'on renonce, et qu'on enlève effectivement ces blocs ces blocs de béton et je dis au profit non seulement des enfants du quartier mais aussi des commerçants, des habitants et des futurs utilisateurs des écoles avoisinantes, j'ai dit, je vous remercie.

M. Grimberghs : M. Verzin, je suis obligé de vous donner quelques mauvaises nouvelles. La 1^{ère} c'est que la question que vous posez n'est, c'est peu de le dire, vraiment pas nouvelle. Nous avons tenu ici dans ce Conseil au moins 3 débats sur les conséquences de la réorganisation du trafic suite aux décisions partagées entre la Région et la commune à propos du réaménagement du plan de circulation Van Oost/Pavillon et clairement la situation que vous décrivez, le carrefour dont vous parlez, fait partie de l'ensemble, il n'y a aucun doute là-dessus, toutes les décisions, oui vous contestez l'ensemble, alors vous pouvez revenir avec un autre morceau le mois prochain, je vous le conseille. Mais donc ne donnons pas l'impression qu'il y a là une sorte d'aménagement provisoire qui n'aurait pas fait l'objet de décisions d'ensemble. Il y a une décision d'ensemble qui a été prise, c'est tellement vrai que le Collège a approuvé le 23 février dernier l'aménagement définitif, avant que vous ne déposiez votre interpellation, je peux vous le remettre, l'aménagement définitif prévoit effectivement d'organiser les traversées piétonnes d'une façon évidemment bien meilleures qu'aujourd'hui. Il y a une chose que je partage avec vous, l'aménagement provisoire n'est pas heureux, il n'y a aucun doute. Mais bien-entendu mais ce n'est pas le seul aménagement provisoire, lorsqu'on fait des tests effectivement on a provisoirement une situation qui n'est pas optimale. D'où une intervention qui demandera effectivement un aménagement de voiries et malheureusement, ça c'est la 2^{ème} mauvaise nouvelle et c'est une mauvaise nouvelle pour nous aussi d'ailleurs, pour tous, la Région estime que ça demande un permis d'urbanisme. Donc nous aurions voulu pouvoir obtenir l'autorisation de la Région d'effectuer ces travaux sans permis, après une déclaration, sans rien cacher, mais sans devoir passer par toute la procédure du permis, nous avons appris aujourd'hui que la Direction du service de l'urbanisme et de la mobilité nous demande de passer par la procédure de permis. Ils s'engagent, j'espère qu'ils tiendront parole, à ce que ce permis puisse être délivré dans les meilleurs délais, on nous dit qu'on pourrait ainsi procéder aux travaux au mois de septembre. Voilà, donc une demande de permis va être déposée pour effectivement procéder à cet aménagement qualitativement parce que bien-entendu s'il y a un aménagement à réaliser, il doit être qualitatif au bénéfice de tous les utilisateurs de l'espace public, et c'est comme ça que ce projet a été pensé. Je le mets à la disposition de tous les Conseillers qui souhaiteraient en prendre connaissance, il n'y a pas de secret, c'est une délibération qui a été prise en son temps par le Collège et nous poursuivrons la réalisation de cette opération

M. Bernard : merci M. l'Echevin pour ces explications.

M. le Bourgmestre : M. Bernard je m'excuse. Si vous demandiez la parole dans le 1^{er} tour ou bien vous ne l'avez pas dans le second.

M. Bernard : écoutez je vais dès le départ, vous ne l'avez pas soulevé mais je l'ai moi-même

M. le Bourgmestre : oui mais vous devez sinon insister parce que sinon on fait un débat par feuillet et si on fait un débat par feuillet on sait qu'il y a un élément, on rajoute une question, alors on est parti pour la nuit entière et prenez rendez-vous demain déjà pour la suite. Non, c'est pas la peine, je vous donne la parole 1 minute, ok, à l'avenir

M. Bernard : mais c'est plutôt pour soutenir l'action du Collège

M. le Bourgmestre : d'accord, très bien, mais à l'avenir essayez d'entrer dans le 1^{er} tour.

M. Bernard : c'est plutôt pour soutenir l'action du Collège

M. le Bourgmestre : je vous donne le droit de parler alors

M. Bernard : j'ai droit à 2 minutes ?

M. le Bourgmestre : j'avais dit avant de le savoir que je vous donne 1 minute.

M. Bernard : la 1^{ère} chose que je voulais dire c'est qu'effectivement je pense que toutes les mesures doivent être prises pour casser le trafic de transit qui nous vient du boulevard Lambert et je pense que ça fait partie des mesures qu'il faut prendre. Mon 2^{ème} point, c'est que pour pouvoir passer quelques moments sur la place, je crois qu'on est face effectivement à des situations régulières de dangers parce que les gens font des espèces de demi-tour pour rentrer sur la Cage aux Ours par la rue et je pense que là il devrait y avoir

M. Grimberghs : ce ne sera plus possible avec l'aménagement définitif

M. Bernard : mais en attendant, je trouve qu'il faudrait prendre des mesures parce que je me souviens d'avoir soulevé le même problème pour la place Pavillon, avec tous les aménagements successifs et de mobilité. Je crois qu'il faudrait mettre quelqu'un qui met un peu d'ordre et peut-être pas directement sanctionner, mais préventivement, qui vous donne un visage physique à la police pour pouvoir un peu régler les nombreuses infractions au code de la route qui ont lieu pour faire ce petit détour pour emprunter la Cage aux Ours. C'est intenable, d'ailleurs il va y avoir des accidents graves là-bas je pense.

M. le Bourgmestre : voilà, nous sommes bien d'accord là-dessus, malheureusement la situation d'urgence amène très souvent nos policiers à assumer des missions et malheureusement un peu au détriment pour l'instant d'une attention suffisante aux dangers de mobilité, c'est très moche je sais bien. Il y a une série de dossiers où je ne suis pas content moi-même, mais la mobilisation urgente en OCAM 3 de policiers pour des protections des citoyens et des lieux amène souvent à dépeupler un peu les équipes qui font de la mobilité au sens large. Mais c'est regrettable et on essaye de corriger ça, mais.

Ordre du jour n° 33 -- Agenda nr 33

Premier bilan de la mise en route des Chèques-Sport (Demande de Monsieur Axel BERNARD)

Eerste balans van het opstarten van de sport cheques (Verzoek van de heer Axel BERNARD)

M. Bernard : en tous cas on nous a, depuis le 1^{er} septembre, je pense que le système des Chèques-sport est mis en application dans notre commune. On a tous salué l'initiative et soutenu ce stimuli donné à la jeunesse à pratiquer une activité sportive et donc d'ici le mois d'avril, je voulais savoir s'il y avait eu un 1^{er} bilan à la mise en route des Chèques-sport, s'ils avaient tous été épuisés. J'ai vu qu'il y avait toute une série de chèques qui nous avait été donnés. Je serais content d'entendre M. l'Echevin sur ce terrain. Et alors des questions qui ne sont pas posées dans mon interpellation mais qui quand même sont relativement importantes. J'aimerais quand même savoir s'il y a une explication qui pourrait être donnée oralement. On avait parlé du fait qu'il y avait un risque, on octroie les Chèques-sport quelle que soient les revenus et le Collège avait à l'époque, nous avait rassuré en disant : rassurez-vous, on prévoit un chèque surnuméraire pour les personnes qui disposent d'une allocation familiale majorée. Et je voulais savoir si on avait déjà des premiers chiffres par rapport à cette discrimination positive qui avait été faite pour les familles nombreuses.

M. Eraly : moi je respecte les règles en effet. J'ai juste une petite question parce qu'on a trouvé le document d'évolution des Chèques-sport sur nos bancs et j'ai donc une petite question à ajouter à M. l'Echevin parce que dans le document il est indiqué que la répartition en pourcentages donne pour les garçons 71% et pour les filles 30% à peu près et donc je sais qu'il y avait un objectif de la part du Collège d'atteindre les 50% filles-garçons dans l'octroi des Chèques-sport et donc ma question à M. l'Echevin c'est : quelle stratégie envisage-t-il pour la suite, pour les prochaines années, justement pour rééquilibrer et atteindre les 50/50, voilà, je vous remercie.

M. Köse : merci bien M. Bernard, donc comme vous l'avez dit on a instauré, enfin réinstauré parce que les Chèques-sport ont bien existés déjà à Schaerbeek dans le passé. Nous avons mis pour cela un budget de 100.000€ en pensant qu'on aura plus ou moins 2.000 demandes et 2.000 fois 50 donc, ça ferait 100.000€. Le montant total jusqu'aujourd'hui, les Chèques-sport aboutis, c'est-à-dire ayant décidé de l'octroi effectif du Chèque-sport est fixé à 781 demandes sur 7 mois. Donc l'objectif du début des demandes n'est pas atteint et comme vous l'avez souligné jusque maintenant il y a des demandes de chèques surnuméraires, c'est-à-dire des discriminations positives. Je n'ai pas le chiffre en tête, mais je peux vous le fournir très vite en demandant ça au service, je peux dire que plus ou moins 15 à 20%, puisque chaque mois les chiffres passent au Collège et si mes souvenirs sont bons 15 à 20% de demandes pour une discrimination positive. L'objectif de 50% malheureusement n'est pas atteint cette année-ci. Il faut quand même savoir que c'est la 1^{ère} année, nous avons essayé de communiquer via le Schaerbeek info et par le biais des clubs, mais nous le savions déjà puisqu'aujourd'hui c'est 70/30, mais comme le montant total n'est pas encore épuisé, nous attendons encore dans les semaines, dans les mois à venir qu'il y ait plus de filles. Mais forcément qu'il y a quand même les mecs, les garçons font plus de sport que les filles et forcément qu'il y a plus de demandes. Pour cela, nous travaillons en collaboration avec ma Collègue Adelheid, elle travaille de son côté, elle fait le nécessaire, la publicité etc., et j'espère que l'année prochaine ce ne sera jamais 50/50, ça je vous le dis, c'est mon avis personnel, mais à terme un chiffre beaucoup plus élevé que le pourcentage de 30%. Dans le rapport que je vous ai déposé sur vos bureaux, à chaque page vous avez vraiment tous les chiffres détaillés. A la page 2 vous avez la distribution du chèque mois par mois. Mois de septembre on a bien commencé avec 184, octobre c'était le point culminant avec 237 chèques pour un montant de 14.892€. Plus bas dans la page, vous avez la répartition selon le régime linguistique, francophone et néerlandophone. Là-aussi nous avons encore beaucoup d'efforts à faire parce que comme vous voyez, la plupart des demandes viennent des sportifs francophones. A la 3^{ème} page, vous avez la répartition par genre justement c'est une question un petit peu à votre réponse. Dernière page c'est la répartition par disciplines sportives. On voit que le football évidemment prend une part importante, suivi des arts martiaux et par d'autres sports comme extrême parcourt et le tennis de table. A la 5^{ème} page vous le classement par ordre décroissant par disciplines sportives et ainsi des suites de reprises du chèque. Je crois que le rapport est assez détaillé pour avoir une vision globale. Nous allons essayer de continuer l'effort et le montant qui ne sera pas distribué cette année-ci, dans la saison 2015-2016 sera évidemment reporté pour la saison 2016-2017, donc nous aurons un montant encore plus important que 100.000€ à distribuer. Je crois que le travail était un petit peu à faire tous ensemble parce que chacun doit faire la publicité de son côté via les amis, les clubs, etc. Nous nous faisons l'effort de notre côté, le montant est là, le service travaillent bien et je crois que ça suit son cours pour payer très rapidement les demandes. Je ne sais pas si ma Collègue voudra ajouter quelque chose de son côté par rapport aux genres et aux régimes linguistiques.

Mme Byttebier : vous pouvez voir dans l'annexe du budget 2016 le plan d'actions spécifiquement du service sports en ce qui concerne donc égalité des chances où ils ont, c'est la page 10 donc de cette annexe, où on parle spécifiquement des annexes et on les concrétise en disant : soutiens aux sections féminines de clubs, publicités accrues du sport au féminin. Donc il y a quelques mois le service sport a fait l'exercice en disant : qu'est-ce qu'on va faire pour justement arriver à 50/50, maintenant je pense à juste titre c'est aux membres du Conseil communal de demander comment vous le faites, mais donc sur papier c'est déjà mis l'intention est déjà-là dans le plan d'action du service sport en ce qui concerne les genres. Maintenant mon Collègue m'invite à donner une remarque en ce qui concerne la répartition néerlandophone-francophone. Je pense que là c'est effectivement pénible si j'ai une bonne mémoire 97% du budget est pour des enfants qui sont du régime francophone et seulement 3% pour les enfants du régime néerlandophone et je l'appelle comme ça parce que je ne parle pas de la langue maternelle ou autre, mais donc la langue dans laquelle le sport est organisé. Je pense que notre commune a vraiment un problème de non existence de clubs sportifs Schaerbeekois néerlandophones et donc ou bien on doit accepter l'exception quand les parents demandent donc leur chèque en disant : oui, à défaut d'un club sportif néerlandophone à Schaerbeek on vous octroie quand même le chèque ou bien on doit mener une politique de développement des clubs sportifs aussi en néerlandais. Mais là les chiffres, c'est comme dit M. Köse, sont quand même interpellant.

M. Bernard : je remercie M. Köse pour le document bien fourni qu'il nous a donné. Je serai heureux d'avoir les chiffres exacts pour les allocations familiales majorées qui auront droit à un chèque surnuméraire. Je ne vois rien dans le rapport qui concerne les dérogations pour sports d'élites, je ne sais pas s'il y a eu ce type octroyés par le Collège et j'espère finalement que les

montants non dépensés cette année ne seront pas retirés pour l'année prochaine et que je dirais qu'il y ait ce report et que ça puisse créer encore plein d'émulations autour de l'activité sportive à Schaerbeek.

M. Eraly : merci M. Köse et Mme Byttebier pour les réponses. Et en ce qui concerne les projets pour essayer d'arriver à 50/50, le groupe Ecolo propose par exemple de reproduire ce qui se fait pour les listes électorales avec des quotas imposés et donc par exemple de dire que 50%, donc c'est-à-dire 1.000 chèques-sport sont pour les filles, 1.000 chèques-sport sont pour les hommes et comme ça on les réservent automatiquement et voilà, ceci est notre proposition, je laisse le soin au Collège d'y réfléchir et de discuter ça.

Ordre du jour n° 34 -=- Agenda nr 34

Les mariages en plein air (Demande de Madame Angelina CHAN)

De huwelijken in open lucht (Verzoek van Mevrouw Angelina CHAN)

Mme Chan : avec le retour du soleil et des beaux jours, je pense que le nombre de célébrations de mariages commence à s'accroître. Alors depuis quelques semaines, Schaerbeek a un nouveau logo, Schaerbeek a en effet aujourd'hui une nouvelle identité, elle est, je cite : jeune, dynamique, moderne, conviviale et ambitieuse. Schaerbeek est assurément l'endroit où il faut être. Et donc c'est sans conteste vers les Schaerbeekois que nous sommes tournés, alors pourquoi ne pas sortir des sentiers battus et ainsi proposer aux futurs époux de se dire oui en plein air. Cela nécessiterait bien-sûr d'une bonne organisation, d'une autorisation du Procureur du Roi et de l'accord de l'Officier de l'Etat-civil. En tous cas j'espère que M. Guillaume surfera sur la vague de l'innovation et de l'originalité et dès lors ravivera la célébration des mariages traditionnels.

M. Guillaume : en proposant cette interpellation, vous faites certainement allusion au communiqué de presse de mon homologue d'Uccle qui souhaite assurément pour reprendre vos termes surfer sur la "vague de l'innovation et de l'originalité" et dès lors raviver la célébration du mariage traditionnel. Alors signalons tout de suite, d'emblée, que le rôle de l'Officier de l'Etat-civil n'est pas d'encourager ou de décourager telle ou telle forme d'union, il doit rester neutre devant le choix personnel des intéressés, il n'a pas à encourager le mariage au détriment de la cohabitation légale par exemple ou le contraire. Si on examine de plus près ce qui est proposé à Uccle, ce n'est pas tout-à-fait, ce n'est même pas du tout un mariage en plein air. En effet, je cite l'Echevin, je cite son communiqué de presse, je ne cite pas les articles de presse, je cite son communiqué : « afin d'assurer la validité de l'engagement et éviter toute contestation, les mariés seront invités avant la cérémonie à venir signer le registre à la Maison communale ». Bref c'est une sorte de Garden party qui suit un mariage en bonne et due forme à la Maison communale et rien qu'à la Maison communale. L'édile précise d'ailleurs qu'afin d'éviter tout impact sur le personnel et sur le budget communal, le personnel ne se déplacera pas et seule une aide à l'organisation de la cérémonie est demandée pour l'installation de la musique et des invités. Bref, la commune se charge de fournir les tables et les chaises pour les époux et les témoins, le matériel nécessaire pour les autres personnes étant à prévoir par les mariés. Par ailleurs il ajoute qu'en cas de pluie la cérémonie sera quand même organisée à la Maison communale. De plus, de mai à septembre, un et un seul mariage par jour pourra être officié au parc entre 17 et 20h. Alors outre les objections que j'ai déjà indirectement formulées ci-avant, je voudrais ajouter d'autres contre indications entre guillemets à ce genre d'événement. D'abord climatiques : le temps étant incertain en Belgique, à partir de quelle température, de quel degré hygrométrique pourra-t-on le célébrer ? Il faudra en tous cas toujours prévoir un plan B jusqu'à la dernière minute et il va de soi que l'appréciation du bon ou du mauvais temps sera très subjectif. Certains estimeront que 20° avec des nuages est agréable, tandis que d'autres rétorqueront que c'est trop froid et de plus on n'est jamais à l'abri d'un orage soudain, imaginez un peu l'état des toilettes de ces dames

M. le Bourgmestre : ça dépend de la robe de la mariée

M. Guillaume : il va de soi également qu'en aucun cas je ne permettrais que les Registres puissent être mouillés ou abimés. Ensuite, le mariage civil est un acte authentique au sens juridique du terme, avec des conséquences juridiques importantes à tous points de vue que vous connaissez en matière d'enfants, de succession, etc., et peut-être que le côté solennel, voire parfois austère mais ce n'est pas notre cas, d'une salle des mariages sied mieux à ce genre d'engagement. Et cela d'autant plus que notre salle des mariages, vous en conviendrez, est

prestigieuse, d'une beauté et d'une harmonie à couper le souffle. Tous les jours de mariages, des invités me le disent d'ailleurs.

M. le Bourgmestre : d'ailleurs vous aimez y revenir tous les mois

M. Guillaume : bref, vous comprenez que je ne suis pas en faveur d'un mariage au parc pour les raisons que j'ai indiquées, ni a fortiori d'un mariage au restaurant ou à la piscine. Je vous signale quand même que nous célébrons rarement, mais de façon récurrente quand même, et dans certaines conditions bien strictes, des mariages à l'hôpital ou à domicile pour des mourants. En conclusion, je vous dirai qu'un mariage n'est pas un show, pas plus qu'un Officier de l'Etat-civil n'est un maître de cérémonie ou un organisateur de Garden party. Sans compter qu'il ne faut pas oublier que quoi que l'on fasse, c'est la responsabilité personnelle de l'Officier de l'Etat-civil qui sera mise en cause en cas de problème. Comme on dit en médecine : il ne faut pas être le premier à essayer de nouvelles méthodes ni le dernier à les abandonner!

Mme Chan : non je ne suis pas déçue, je m'attendais à votre réponse. Mais je souhaite quand même que vous ne refusiez pas cette proposition tout de go parce que, je prends pour exemple Woluwé-Saint-Lambert, on y célèbre ou on y célébrait les mariages au Château Malou

M. Guillaume : oui ça je sais, ça je sais, ça c'est autre chose, non non, ça c'est autre chose. J'ai dit que le mariage en plein air n'existait pas, à Uccle non plus, je viens de le démontrer. Mais la Loi permet, le Code Civil permet, c'est d'ailleurs récent, il permet qu'on puisse célébrer des mariages dans un édifice public dont la commune à l'usage exclusif. Donc on pourrait par exemple célébrer des mariages à la Maison des Arts, ça serait possible. Mais pour des raisons pratiques, ce serait un peu difficile, mais de toute façon ce ne serait pas la même chose encore que notre belle salle des mariages. Je reconnais qu'à Woluwé-Saint-Lambert, le château Malou est plus beau que la Maison communale, donc c'est assez logique qu'ils célèbrent leurs mariages-là, idem à Molenbeek la Maison communale n'est pas spécialement folichonne, mais le Château Karreveld est très beau et ils célèbrent les mariages au Château Karreveld, ça c'est légal, mais le mariage en plein air n'est pas praticable pour les raisons que je viens de vous indiquer.

M. le Bourgmestre : en tous cas M. Didier c'est un malin, c'est un malin M. Didier. Il fait les mariages comme tout le monde tous les vendredis à la Maison communale, un peu en stoumeling, sans se fatiguer et il s'arrange pour se faire toujours inviter à la Garden party après, c'est ça le truc et il fait passer ça comme un service qu'il rend aux gens, mais en fait il se fait inviter et boire du champagne avec tout le monde, c'est en fait ça. Mais il ne boit pas de ce vin-là.

* * *

Madame Ozdemir entre en séance ==- Mevrouw Ozdemir treedt ter vergadering

* * *

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX (MOTION) ==- PUNT(EN) OPGETEKENT OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN (MOTIE)

Ordre du jour n° 66 ==- Agenda nr 66

Les propos du Ministre de l'Intérieur, Jan JAMBON (Motion à la demande de Monsieur Mohamed ECHOUEL)

De woorden van de Minister van Binnenlandse zaken, de heer Jan JAMBON (Motie van de heer Mohamed ECHOUEL)

M. Echouel : merci d'avoir accepté de mettre en urgence ce point à l'ordre du jour aujourd'hui. C'est une motion considérant les propos stigmatisant et teintés d'amalgames tenus par le Ministre de l'Intérieur Jan Jambon à l'égard de la communauté musulmane considérant la part significative des Schaerbeekois de religion musulmane, considérant le travail mené au quotidien par la commune dans le cadre de ses politiques de préventions et de cohésions sociales, considérant les relations continues et transparentes que la commune entretient avec les associations musulmanes et entre autres les mosquées par l'entremise de l'association des mosquées Schaerbeekoises, considérant le nombre élevé de réactions de la population et du milieu associatif Schaerbeekois à l'égard de ces propos, le Conseil communal de Schaerbeek demande

au Premier Ministre d'exiger de son Ministre de l'Intérieur Jan Jambon de présenter des excuses publiques à la communauté musulmane pour ces propos tenus. En vous remerciant.

Mme Onkelinx : je voudrais simplement dire que l'on condamne les propos totalement inacceptables vous avez totalement raison. Mais alors je vais travailler sur un amendement général, mais je ne sais plus du tout où il est, puisque je l'ai fait circuler. Ah il est là. Je vais bien lire l'amendement général mais ça allait dans le même sens, c'était simplement tourné différemment.

M. le Bourgmestre : rendez-le lui d'abord, c'est son amendement.

Mme Onkelinx : rendez-moi mon amendement.

M. le Bourgmestre : développez, développez

Mme Onkelinx : je débloque. Donc c'était un amendement qui disait à peu près ceci : « Vu les événements dramatiques du 22 mars dernier qui ont secoués notre pays et plongé dans le désespoir les familles de victimes des attentats, considérant que face à ceux qui refusent notre liberté et notre mode de vie, il nous faut réaffirmer nos valeurs et notre vivre ensemble et notre attachement à la démocratie et au vivre-ensemble, considérant que dans les motions générales le Centre pour l'Egalité des Chances a relevé que des amalgames inacceptables à l'encontre des musulmans se multiplient et que des discriminations à leur égard s'amplifient, considérant que le devoir des responsables est non seulement de protéger la population mais encore de travailler pour maintenir la paix, la sérénité et le respect mutuel ainsi que la solidarité, considérant les propos du Ministre de l'Intérieur Jan Jambon qui ont jeté le discrédit, j'essaye déjà d'intégrer avant de demander l'amendement, donc considérant les propos du Ministre de l'Intérieur Jan Jambon qui ont jeté le discrédit sur l'ensemble de la communauté musulmane, laissant à penser qu'une partie significative de celle-ci a applaudit les attentats, considérer que de tels propos constituent un amalgame rave à l'encontre de nos concitoyens de confession musulmane, nombreux dans notre commune, mais aussi à toutes celles et ceux qui croient à la richesse d'une société multiculturelle, considérant que le travail mené au quotidien par la commune de Schaerbeek et les associations dans le cadre de cette politique de prévention et de cohésion sociale, le Conseil Communal de Schaerbeek condamne le propos discriminatoire du Ministre Jambon à l'encontre de la communauté musulmane, exige du Ministre de l'Intérieur des excuses publiques. »

Mme Durant : donc évidemment sue le contenu je suis comme nous tous ici parfaitement d'accord, donc sur la formulation que vous faites, moi j'aimais un peu mieux la formulation qui demandait au Premier Ministre, parce que c'est lui qui est responsable en définitive des dires de son Ministre de l'Intérieur, donc je préférerais cette formulation-là à celle que vous proposez. Et par ailleurs, je voudrais quand même ajouter dans le débat que même si les propos de M. Jambon sont absolument inacceptables et nous sommes tous d'accord là-dessus, qu'ils doivent être condamnés et que le Premier Ministre doit faire quelque chose, c'est-à-dire exiger des excuses de sa part, je pense qu'il n'y a pas eu que lui qui a tenu des propos un peu désagréables dans cette période et donc je trouve qu'on pourrait ajouter quelque chose à la, pas au considérant mais à la demande, enfin au corps de la résolution, c'est-à-dire de demander aussi au Premier Ministre de dans le cadre par exemple de sa compétence de Président du Conseil de sécurité, du Conseil national de sécurité, de veiller à ce que tous ceux qui participent à ce Conseil ou ceux qui travaillent pour ceux qui participent à ce Conseil aient eux-aussi une certaine modération et retenue dans leurs propos. Voilà, donc je pense que ça ne s'adresse pas que à M. Jambon, même si lui il l'a dit en tant que Ministre de l'intérieur et c'était évidemment inacceptable, je pense qu'il y a aussi eu parfois d'autres paroles mal placées ou en tous cas, peut-être par mégarde ou peut-être pas dans une volonté de nuire, mais que dans tous les cas quelle que soit la volonté de celui qui l'a prononcé, ou bien on s'excuse ou bien on est condamné, enfin condamné au sens on marque la condamnation. Voilà donc c'était juste peut-être un ajout supplémentaire et par ailleurs je préférerais la formulation : demande au Premier Ministre de, je ne sais plus comment c'était dans la motion de M. Echouel, de condamner ou de demander des excuses, je ne sais plus comment c'était formulé, voilà.

Mme Querton : mais en fait voilà je pense que le texte de Mme Onkelinx était certainement intéressant aussi et donc j'ai fait une espèce de contre-proposition qui mixe un peu les deux et donc je ne vais pas allonger, allonger le débat, mais je propose que, voilà je viens de l'envoyer pour être imprimé, je propose à chacun de relire et si faire convient

M. le Bourgmestre : vous l'avez envoyé où, quand, quoi, comment

Mme Querton : voilà maintenant ici, voilà

M. le Bourgmestre : il est imprimé ?

Mme Querton : c'est imprimé, oui

M. le Bourgmestre : il faut le photocopier peut-être

Mme Querton : c'est fait

Mme Durant : il faut le distribuer alors

Mme Querton : ici à l'instant, je ne voulais pas interrompre Mme Durant, je n'aurais pas osé faire ça.

M. le Bourgmestre : et bien distribuez-le et pendant ce temps-là faites nous en la lecture que nous commençons à avancer dans le débat. Pendant qu'on le distribue à tout le monde, ne perdons pas 5 minutes, lisez-le, défendez-le, commentez-le.

Mme Querton : alors « Vu les attentats du 22 mars dernier qui ont secoué notre pays et plongé dans le désespoir les familles des victimes, considérant que face à ceux qui veulent entraver notre liberté et notre mode de vie, il nous fait réaffirmer nos valeurs, notre attachement à la démocratie et au vivre-ensemble, considérant que le Centre de l'Égalité des Chances a relevé que des amalgames inacceptables à l'encontre des musulmans se multipliaient et que des discriminations à leur égard s'amplifiaient, considérant que les propos stigmatisant et teintés d'amalgame du Ministre de l'Intérieur Jan Jambon à l'égard de la communauté musulmane a jeté le discrédit sur celle-ci, laissant à penser qu'une partie significative des musulmans approuvait les attentats, considérant la phase significative des Schaerbeekoïses de confession musulmane, considérant les relations quotidiennes et transparentes que la commune entretient avec les nombreuses associations dans le cadre de la politique de prévention et de cohésion sociale, le Conseil communal de Schaerbeek condamne tout propos discriminatoire à l'encontre de la communauté musulmane, comme de toute autre communauté et exige des excuses publiques du Premier, demande au Premier Ministre d'exiger de son Ministre de l'Intérieur Jan Jambon de présenter des excuses publiques à la communauté musulmane pour ses propos tenus », désolé j'ai pas encore eu le temps de tout écrire, voilà.

Mme Onkelinx : on approche de quelque chose qui est vraiment très, très bien. Simplement quand vous dites : considérant la part significative des Schaerbeekoïses de confession musulmane, vous avez raison, mais qu'il y en ai 1,2 ou beaucoup, les propos sont de toutes façons totalement inacceptables

M. le Bourgmestre : à mon avis, c'était juste pour jouer avec les doigts de M. Jambon, c'était peut-être pour jouer avec les mots de M. Jambon, mais ça n'est pas, le jeu de mot est sympathique mais il y aurait même 2 musulmans que ça suffirait. Oui, oui ça restigmatise, ça veut dire que s'il y avait peu de musulmans, ça ne nous concernerait pas, non ça concerne Woluwé-Saint-Pierre aussi et Uccle. Bon ok on retient ce commentaire sur ce moment du texte.

M. Kanfaoui : le MR a été très, très clair depuis le départ et par la voix de son Premier Ministre, nous avons condamné évidemment les propos de Jan Jambon et la phrase choc de notre Premier Ministre a été : ni amalgame ni angélisme et nous soutenons évidemment ces positions du MR. Alors il est vrai qu'encore aujourd'hui Jan Jambon a été entendu par le Parlement Fédéral et la majorité a tenu évidemment à condamner les propos, donc l'ensemble de la majorité du Parlement Fédéral a condamné, je ne parle pas de l'opposition puisque de facto étant dans l'opposition elle est à dire que les propos ne sont pas acceptables, ce que évidemment nous ne contestons pas et la majorité donc a rappelé à Jan Jambon le fait que ses propos sont inexcusables et condamnables. Et juste pour reprendre une des phrases qui avait été dite à M. Jan Jambon qu'il est dans son droit d'appeler un chat un chat, mais il n'est pas dans son droit de faire du moustique un éléphant, ça veut tout dire évidemment. Alors Jan Jambon a recadré évidemment ses propos, il a modéré ses propos aujourd'hui devant l'Assemblée Parlementaire en exprimant sa volonté en tant que Ministre de l'Intérieur d'agir non seulement en réprimant mais aussi en prévenant afin de reconquérir les cœurs et donc je pense qu'il s'agit d'une symbolique importante qui fait qu'il s'excuse, c'est une autre façon évidemment de présenter ses excuses. Alors il est vrai, tout le monde le sait, le Conseil national de sécurité a relevé évidemment, après les différents attentats qui se sont déroulés à Bruxelles, qu'il y a eu certains jeunes qui ont fait des dérapages et c'est pour ça que comme nous disons : ni amalgame ni angélisme. Alors, ça c'est la force du MR, c'est d'être capable, mais oui peut-être, c'est d'être capable de pouvoir recadrer les choses et, oui nous l'avons fait à plusieurs reprises

M. le Bourgmestre : oui il a cadré plusieurs Ministres déjà le Premier Ministre et dans certains cas il a cadré et cadré

M. Kanfaoui : c'est une réalité, nous n'allons pas aller contre la réalité. Donc je suis d'accord évidemment et nous sommes tous d'accord avec le développement de l'ensemble des considérants. Ce qui nous dérange eu égard à ce que je vous ai dit : notre force c'est de pouvoir condamner ce qui est inacceptable, c'est que finalement vous vous acharnez sur un seul degré de pouvoir en occultant le pouvoir local, parce qu'on peut balayer devant la porte des autres, il faut parfois savoir balayer devant la sienne. Et donc, et comme disait Mme Durant, si on condamne

une personne, il faut pouvoir condamner l'ensemble des personnes qui peuvent avoir des propos discriminatoires ou stigmatisant ou en tous cas estimés. Alors je veux pour preuve une illustre personnalité qui est à la fois mandataire ici à notre Conseil communal mais qui est aussi Directeur du Cabinet du Ministre-Président de Bruxelles-Capitale et qui je pense, c'est ce que la presse rapporte là-aussi, aurait fait du Jan Jambon avant l'heure, puisque le 7 avril, lors d'un colloque, d'un forum, le New-York Times rapporte des propos et c'est encore la presse qui rapporte donc, il faut encore voir ce qui est vrai ou pas vrai, que dans le cadre de 2016 et là-aussi on part d'un constat non significatif puisque ce sont, selon des amis enseignants, que je me permets, que la personne se permet d'apporter une conclusion abusive en disant : dans les quartiers à majorité musulmane de Molenbeek ou de Schaerbeek 90%, on passe du significatif à un chiffre précis, de leurs élèves ont qualifié de héros les gens qui ont commis les actes terroristes de ces derniers mois. Alors je pense que nous sommes d'accord pour condamner les propos de Jan Jambon et nous serons les premiers à soutenir cette motion, mais nous devons alors l'enrichir de telle sorte que plus jamais une personnalité aussi importante à quelque niveau que ce soit puisse se permettre à lui aussi de faire des discriminations et des amalgames, voilà.

M. Bernard : le débat s'envole et on change les termes du débat aussi. Non je suis d'accord avec M. Kanfaoui sur 2 points : d'abord il faut je pense nommer un chat un chat effectivement et je me demande si la motion ne devrait pas être enrichie d'un considérant supplémentaire où on juge que les propos de M. Jambon sont mensongé, c'est pas dit, il a menti, les déclarations qu'il ne peut pas vérifier et aucun élément ne permet à ce jour, il faut les qualifier comme mensongé et constituent aussi du racisme et je trouve que ce mot est important, parce qu'on parle de discrimination, d'amalgame et compagnie, non ce qu'il a fait c'est du racisme et appelons un chat un chat. Je dis ça parce qu'on vit une période extrêmement polarisante où des personnalités importantes commencent à se permettre beaucoup de choses et à un certain moment je pense qu'il est important que toutes les forces démocratiques encore constantes du danger, de l'enjeu disent un stop. Et selon moi le stop doit être plus que seulement des excuses et compagnie, mais c'est vraiment pour une qualification de racisme, de propos racistes qui ont été donnés, qui ont été faits par M. Jambon. Et donc je voudrais proposer cet amendement, c'est mon premier point, sur rajouter après la phrase « considérant les propos stigmatisasse et teintés d'amalgames » rajouter un autre considérant : « considérant que ces propos sont mensongé et constituent du racisme » et j'aimerais qu'on le vote. Mon 2^{ème} point, c'est ce que M. Kanfaoui vient de soulever, c'est que je trouve extrêmement dommageable qu'un Directeur de Cabinet très important, un ami aussi pour moi, un Conseiller communal dans notre commune, fasse des amalgames et tienne des propos qu'on pourrait considérer de la même manière et qui en plus remette en question des années et des années de travail dans les communes Bruxelloises pour créer un lien social, pour défendre la multi-culturalité, pour défendre une société où chacun a sa place, quelles que soient ses convictions religieuses, quelles que soient ses origines. Et je ne sais pas si on doit confondre les choses et mettre tout dans la même motion, je ne sais pas, mais je pense qu'il y a un certain rappel à l'ordre devrait être fait aussi par notre Conseil à l'égard de notre Collègue.

Mme Onkelinx : Je crois qu'il faudra peut-être que dans le cadre d'une commission ou ailleurs on ait une discussion avec d'ailleurs le principal intéressé qui était excusé aujourd'hui. Vous connaissez son combat contre le racisme, contre les discriminations, on n'est donc pas dans un profil frileux à cet égard. Vous savez que c'est un homme qui, y compris dans des milieux plus compliqués a défendu, a toujours défendu avec ferveur ce vivre-ensemble, ce respect culturel et quand il dit tout simplement dans une réunion non publique qu'un ami lui a dit que dans sa classe 90% des gosses avaient une attitude problématique, on ne peut pas confondre avec une autre personne qui jette le discrédit sur une population musulmane dans son ensemble. Mais je suis sûre qu'il ne demanderait pas mieux, vraiment pas mieux, que dans une instance ou informelle il y ait un dialogue autour de cela parce que c'est vrai que, soyons clairs, malheureusement le radicalisme, on ne peut pas dire qu'il n'existe pas, ça personne ne peut le dire, et on sait que des recruteurs ont fait un sale travail, nous le savons et que des gosses ont été happés dans des filets, nous le savons et si nous ne le disons pas comment pouvons-nous combattre cela Mais donc ça, ça peut être un dialogue dans une instance informelle ou pas. Mais je le disais à vous, parce que je crois votre sincérité, je crois que vous le connaissez puisque c'est un ami et qu'on ne peut pas croire une seule seconde qu'il ait tenu des propos désagréables vis-à-vis de la communauté musulmane. Par contre, vous savez Monsieur il y a une autre façon d'essayer d'éviter un vote sur une motion, c'est de commencer à salir en-dessous de la ceinture des Collègues par exemple, et je ne l'accepte pas. Ce que vous avez dit, je ne l'accepte pas. Vous ne connaissez pas votre dossier, vous ne savez pas ce qu'il en est, vous vous abreuvez de rumeurs pour essayer d'éviter un vote sur une motion. Moi je demande le vote sur la motion qui a été

déposée et je suis d'accord avec ceux qui disent que non seulement il faut condamner, non seulement il faut des excuses publiques, mais qu'il faut aussi que le Premier Ministre exige des excuses publiques, parce que c'est lui qui est responsable effectivement de son équipe et que ce n'est pas la première fois que dans son équipe il y a des propos extrêmement problématiques, que ce soit vis-à-vis de la collaboration pendant la guerre, que ce soit vis-à-vis de la Gaspora Congolaise, que ce soit vis-à-vis de la communauté musulmane, on a droit presque chaque semaine avec des propos inacceptables et le Premier Ministre est responsable d'une équipe où on laisse dire ce genre de propos.

M. Kanfaoui : tout le respect que je lui dois et d'un : elle ne sait pas ce que je sais sur le dossier et donc venir dire que je ne connais pas le dossier, je pense que c'est salir également l'autre. Je n'ai jamais Sali Monsieur, notre autre Personnalité que je n'ai pas citée, j'ai simplement rapporté des faits qui, contrairement à ce que vous dites, était une réunion publique à partir du moment où il y avait des journalistes qui étaient là pour rapporter ce qui a été dit. Et ce n'est pas moi qui l'ai dit Mme Onkelinx, c'est le New-York Times qui a rapporté les propos de votre Collègue et qui sont graves, qui sont graves. Et donc je demande à ce que dans la motion nous condamnions également les propos tenus par votre Collègue et que nous lui demandions à travers votre voix puisque vous êtes la Présidente de la Fédération du PS de Bruxelles, de demander des excuses publiques et non pas de manière informelle, mais publiques puisque les propos ont été tenus de manière publique. Voilà, et je ne rentre pas dans une polémique, je ne veux pas salir, je ne salis personne, je ne fais pas en-dessous de la ceinture, je ne sais pas en quoi j'aurais fait en-dessous de la ceinture, je veux juste remettre les choses au centre du débat, c'est tout Mme Onkelinx.

M. Bouhjar : tout le monde a lu la presse et beaucoup d'articles sont sortis, je crois qu'il y en a pas mal qui me connaissent ou connaissent pas mal de mes Collègues ici, personne n'ignore qu'on a eu une grosse discussion très, à première lecture, à première vue tel que c'est expliqué comme un problème de fiction et qu'on peut être faible. Cette discussion elle a été pure, difficile, on ne va pas vous la cacher, un parti c'est des hommes, des femmes, c'est vivant, il y a des moments où on est d'accord ou on n'est pas d'accord, on marque nos désaccords, il y a tensions un jour, le lendemain ça va mieux. Mais ceux qui essayent aujourd'hui de vouloir faire passer un Collègue à nous du Conseil communal que tout le monde connaît comme étant un raciste ou un islamophobe se trompent. On ne va pas le mettre dans la classification des Jambon qui va à des manifestations nazis, qui va à des trucs, on peut pas, on peut pas le mettre, ce n'est pas sérieux de le mettre dans la même balance, qui doit s'expliquer sur ces propos pas de problèmes, qu'il a un moment personne ici, les personnes qui sont censées imaginent un seul instant que ce Collègue soit islamophobe ou raciste. Alors les propos sont très malheureux, reprendre un témoignage parce que c'était dans un recueil de témoignages, les observations, si on prend la globalité du débat il y a 80% de super propositions qui sont dedans, il faut rester sérieux, et puis il y a des choses sur lesquelles moi-même je ne suis pas d'accord avec lui. On lui a fait remarquer clairement et nettement, ça a été très dur, mais si il y a une explication à avoir je pense qu'on est dans un Conseil où il n'y a plus personne d'extrême droite, c'est une des réussites de ce Conseil, qu'on peut se faire confiance et dialoguer et discuter sur des questions de la sorte de vouloir mettre ce Collègue-là sur le même pied que Jambon, ou des Franken et consort, c'est juste n'importe quoi et c'est pas rendre service à l'antiracisme parce que voir des racistes partout ou des islamophobes partout c'est pas rendre service à la cause. Je travaille dans une organisation antiraciste, on s'est réuni avec d'autres organisations antiracistes sur cette question-là, où il y a tout un travail qui est fait d'analyses, il n'y a personne aujourd'hui qui peut être affirmatif à 100% comme ça pouvait l'être à l'égard de Jambon. Lorsque l'on reprend le témoignage de quelqu'un, donc en expliquant un peu un climat ambiant et tout, dire 90% c'est une erreur mais monumentale, on lui a dit clairement que c'était une grosse erreur monumentale, il n'aurait jamais du le dire, il ne devrait pas le dire. Si à un moment donné une explication qui doit avoir lieu c'est avec lui et pas au travers d'une motion comme l'a dit ma Collègue en dessous de la ceinture, merci.

M. le Bourgmestre : alors j'ai beaucoup de demandes, je vais respecter l'ordre Mme Durant, après j'ai M. Verzin, M. Bernard et M. Kanfaoui.

Mme Durant : M. le Président, je pense qu'on est dans un moment sérieux et dans un moment où on parle de choses importantes et qui nous tiennent à cœur à tous et donc je pense qu'on doit trouver à notre motion une formulation qui soit une formulation la plus correcte possible à la fois par rapport aux propos de M. Jambon que nous condamnons tous et sur lesquels je pense et je continue de penser qu'il faut qu'il y ait une demande d'exiger des excuses et pas seulement une simple condamnation, je pense que ça le mérite en tant que Ministre de l'Intérieur. Et par ailleurs une motion, elle s'adresse toujours à une Autorité, donc elle ne s'adresse pas, elle s'adresse au

Premier Ministre à qui on demande cela. La 2^{ème} chose, c'est que je pense, je ne sais pas qui l'a dit, je pense que c'est Axel qui a dit ça, on est dans un moment où il y a quand même une certaine banalisation d'un certain nombre de choses, il faut appeler un éléphant un éléphant ou un moustique un moustique ou un chat un chat, et donc moi je suis aussi favorable à ce qu'on ne se trompe pas de bataille et qu'on ne puisse pas, j'ai été la première au moment que la personne que l'on cite, dont personne ne cite le nom, s'est fait attaquée pour des raisons assez d'ailleurs, tout aussi graves que l'islamophobie ou du racisme, j'ai été la première à le défendre parce que je pense aussi que ce serait lui faire un mauvais procès. Par contre je pense qu'aujourd'hui pouvoir dire que justement on s'adresse également au Premier Ministre, non seulement dans sa compétence de Premier Ministre par rapport à son Ministre de l'Intérieur mais aussi en tant que Président du Conseil de sécurité, celui qui travaille avec l'ensemble des Autorités publiques en charge, y compris si demain il y avait un dérapage chez qui que ce soit, que ce soit le Ministre-Président Wallon, que ce soit quelqu'un qui travaille pour lui, le Ministre-Président Flamand, quelqu'un qui travaille pour lui, un dérapage y compris éventuellement maladroit et pas nécessairement mal intentionné, que notre motion le couvre sans pour autant mettre sur le même pied les propos de l'un et les propos de l'autre parce qu'ils ne sont pas identiques. Donc c'est pourquoi je propose d'ajouter une phrase qui dit : « en tant que Président du Conseil National de Sécurité d'en appeler au Premier Ministre » non c'est : « demander au Premier Ministre en tant que Président du Conseil National de Sécurité d'en appeler à la modération dans les propos tenus par toutes les Autorités qui le compose ». C'est quelque chose qui s'adresse également dans l'avenir à tous ceux qui le composent et qui pourraient eux-aussi éventuellement maladroitement ou intentionnellement déraiper. Je pense que ça nous permet à la fois de souligner les faits, d'éviter les condamnations mal placées ou inutiles et de ne pas non plus s'adresser par exemple à la Présidence de la section locale du PS Bruxellois, c'est autre chose-ça, c'est leur job à eux et ils font, c'est pas notre Conseil communal à s'adresser à des instances de partis politiques qui sont elles-mêmes en charge de la gestion de leurs propres réalités. Donc voilà, moi je propose une phrase qui permet à la fois de rencontrer la question et sans pour autant stigmatiser de façon personnalisée ou insultante quelqu'un dont nous ne pensons pas qu'il ait été fondamentalement raciste, mais qu'il ait par contre commis une certaine maladresse et qu'il mérite tout de même d'être signalé sans le faire de façon directe, voilà, je pense que c'est une façon élégante de faire les deux et sans laisser de trace dans ce Conseil communal.

M. Verzin : M. le Président, il est clair que nous traversons des moments extrêmement difficiles à vivre pour toutes les communautés qui composent notre pays et notre région. Et donc je pense qu'à juste titre la communauté musulmane peut se sentir particulièrement concernée et visée par des propos excessifs qui sont prononcés et je la comprends parfaitement. Et donc je pense que c'est un devoir pour tout détenteur d'une autorité publique, à quelque niveau que ce soit, d'avoir le sens de la mesure des propos qu'il tient. Non pas nécessairement parce que ceux-ci sont faux, nécessairement, mais parce qu'ils sont susceptibles d'être interprétés par la communauté qui pourrait se sentir visé par ces propos. Et ça vise évidemment bien-sûr M. Jambon, mais je pense que ça vise aussi les propos qui ont été par l'autre personne. Alors bien-sûr, il y a la phrase que tout le monde retient qui est la phrase sur l'enseignant qui, il n'en reste pas moins qu'après cette phrase il y a eu une analyse qui n'est d'ailleurs pas nécessairement fausse, qui déclare que la politique d'intégration est un échec et je me souviens que M. Ducarme à l'époque avait été condamné pour des propos violemment par M. Lehon in tempore non suspecto et qui disait qu'un des problèmes, et encore une fois je suis assez d'accord avec lui, un des problèmes résidait dans le fait que dans certaines parties de certaines communes et je pense qu'il parlait essentiellement de Molenbeek, des quartiers entiers étaient devenus mono-culturel et avaient coupé le lien de cette mixité sociale qui est tellement importante, et c'est ce que nous faisons à Schaerbeek, qui est tellement importante pour maintenir le dialogue entre les communautés. Et donc je pense que notre Conseil communal s'honorerait en demandant une fois pour toutes à tout qui détient une once d'autorité, que ce soit moi Conseiller communal, ou Mme Onkelinx Chef de groupe à la Chambre, ou M. Jambon ou le Directeur de Cabinet du Ministre-Président, voire le Ministre-Président lui-même, à tous de bien mesurer que les propos qu'ils tiennent ou qu'ils pourraient tenir ou qu'ils pourront tenir à l'avenir doivent évidemment prendre en compte la manière dont ces propos peuvent être interprétés. Et donc au-delà des excuses que l'on peut demander à l'un ou à l'autre, et je crois que mon Collègue Kanfaoui a bien dit que M. Jambon avait clairement recadré par le Premier Ministre, je passe que chacun d'entre nous, nous devons recadrer celles et ceux qui volontairement ou pas et je suis loin de critiquer la personne en question, mais je pense que ces personnes quand elles sont détentrices en plus d'une vraie part d'autorité, doivent

effectivement à l'avenir mesurer clairement la manière dont leurs propos peuvent être interprétés par une partie importante de notre population. Et je ne dis rien d'autre.

M. Bernard : mes chers Collègues, je suis vraiment d'accord avec Mme Onkelinx qu'il faut distinguer les choses et que M. Jambon, c'est quelqu'un qui a menti, a tenu des propos clairement racistes, qui les a répétés, qu'il les a justifiés, qui a insisté et je pense qu'il faut les condamner comme tels. Et cette motion c'est quand même pour moi tout clair par rapport à ça. Et je ne voudrais pas qu'on mette sous le même pied un type qui fait du racisme une partie de son fond de commerce politique et l'action de notre Collègue Yves Goldstein. On doit distinguer les choses et je n'accepte pas non plus la manœuvre du MR qui dit : le Premier Ministre a recadré et faisons une remontrance générale contre les autorités qui ne mettent pas assez au clair les dérapages d'un de leurs membres. Donc évitons cette déviation. Donc je vous propose vraiment de voter cette motion uniquement sur la cas Jambon, par contre je crois aussi qu'on devra faire et là je m'adresse peut-être plus au PS beaucoup d'efforts pour faire le ménage dans les propos qu'on tient, dans le bilan qu'on tire de la société diverse, multiculturelle où il y a plus de convictions qui coexistent pour que ces sociétés-là puissent continuer à fonctionner et ça passera à mon sens par un certain rappel à l'ordre de ce que Yves a insinué, même si c'est indirectement, j'ai entendu un prof qui m'a dit que, ce rapportage-là est en soi extrêmement problématique. Et on est face à des amalgames, appelons un chat un chat, on ne peut pas tourner autour du pot et je ne veux pas le mettre sur le même pied que Jan Jambon, soyons clair, mais en même temps selon moi il a vraiment dérapé aussi. Le type du New-York Times il nous a tous collé je pense, il est venu chez nous en disant il cherchait la muse, il cherchait à montrer qu'il y a un dérapage généralisé à Schaerbeek premièrement des subsides de police, il y a une faillite généralisée des structures belges, il cherchait ça, il a eu avec un aspirant de police malheureux qui a fait un rapport je ne sais quoi sur la rue Max Roos, il a eu aussi grâce à Yves qui a complètement dérapé sur ce coup-là, donc je suis vraiment pour distinguer les choses et en même temps il faudrait un certain rappel à l'ordre et je pense que les propos qu'on tient ici font partie de ce rappel à l'ordre.

M. le Bourgmestre : M. Kanfaoui et puis j'essaye de faire une proposition pour essayer de dégager une manière d'avancer dans notre soirée.

M. Kanfaoui : je pense que tout a été dit, même si nous apporterons un considérant supplémentaire afin de pouvoir passer ensuite au vote

M. le Bourgmestre : bien, on est donc bien sur le texte initié par M. Kanfaoui, réécrit par Mme Onkelinx, excusez-moi, pas d'amalgames, excusez-moi, je m'excuse tout de suite, je rebobine, on recommence, excusez-moi j'ai des notes de papiers, j'ai des projets d'amendements dans tous les sens, je ne m'y retrouve plus. Rendons à César ce qui appartient à César. Nous sommes donc sur le départ de texte de M. Echouel, qui a été réécrit par Mme Onkelinx en début de Conseil, qui a circulé, sur lequel Mme Querton a fait quelques amendements, on en est sur la version, la dernière version lue par Mme Querton avec 3 petites corrections, vous nous le relirez au moment où il faudra, d'accord. Il y a la proposition de Mme Durant d'élargir la demande qui serait faite, non attendez, est-ce qu'on est bien d'accord qu'on condamne les propos de Jambon, est-ce qu'on demande au Premier Ministre, c'est plutôt un avis majoritaire pour aller dans ce sens-là, demande au Premier Ministre de, il y a l'amendement de Mme Durant qui élargit sans être trop, soyons clairs, sans être trop clair, c'est le débat, sans nommer, sans être trop et demande à tous ceux qui participent au Conseil National de Sécurité c'est une manière d'élargir un peu le débat sans le dire, certains diront qu'ils l'ont dit, d'autres diront qu'ils ne l'ont pas dit, voilà. Moi je peux retenir aussi en plus de ça la suggestion de Mme Onkelinx qui est d'inviter l'intéressé dans une commission et d'en parler avec lui, ça ne me dérange pas du tout, au contraire de parler de prévention à Schaerbeek parce que s'il a des infos, ça m'intéresse parce qu'on fera quelque chose et s'il veut remettre dans le contexte ses propos ça nous intéresse aussi, voilà.

Mme Onkelinx : vu la mauvaise volonté de certains et l'utilisation salement politique de certains, j'ai pas du tout envie qu'on puisse dire qu'on l'invite dans une commission, mais qu'on initie un débat ici dans une commission spéciale à laquelle bien-entendu il participera, la nuance est importante.

M. le Bourgmestre : je vous remercie de vos propos, au moins je vous remercie de vos propos. Attendez, je résume la proposition à ce stade-ci, ça agira peut-être des demandes d'amendements encore à la marge, mais je la résume bien, on est sur le texte de Mme Querton, il y a 2-3 petites corrections de phrases mais elle est prête à le relire, je l'ai ici mais je n'ai pas les petites corrections de phrases. La relire alors Mme Querton ?

Mme Querton : je veux bien la relire, mais je pense que tout le monde l'a devant les yeux

M. le Bourgmestre : non parce que moi je n'ai pas le texte complet ici : le texte Onkelinx/Querton

Mme Querton : Echouel/Onkelinx/Querton : « vu les attentats du 22 mars dernier qui ont secoués notre pays et plongés dans le désespoir les familles des victimes » c'est bon ? Vendu. « considérant que face à ceux qui veulent entraver notre liberté et notre mode de vie, il nous faut réaffirmer nos valeurs, notre attachement à la démocratie et au vivre-ensemble » c'est bon ; « considérant que le centre de l'égalité des chances a relevé que des amalgames inacceptables »

M. le Bourgmestre : on met pour et quand on met pour le PTB est d'accord

Mme Querton : « relevé qu'il y a des amalgames inacceptables à l'encontre des musulmans se multipliaient et que des discriminations à leur égard s'amplifiaient, considérant que les propos stigmatisant et teintés d'amalgames du Ministre de l'Intérieur Jan Jambon à l'égard de la communauté musulmane a jeté le discrédit sur celle-ci laissant à penser qu'une partie significative des musulmans approuvait les attentats, considérant ouvrez les guillemets la part significative fermer les guillemets des Schaerbeekoïses de confession musulmane »

M. le Bourgmestre : on supprime, ça va être mal compris, c'est comme si on stigmatisait M. Jambon alors que c'est pas du tout l'intention

Mme Querton : voilà, arrêtons de stigmatiser dans tous les sens

M. le Bourgmestre : bon, on fera de l'humour une autre fois, d'accord

Mme Querton : poursuivons : « considérant la relation quotidienne et transparente que la commune entretient avec les nombreuses associations dans le cadre de la politique de prévention et de cohésion sociale », alors donc c'est là qu'il faut ajouter l'amendement

M. le Bourgmestre : « le Conseil communal de Schaerbeek : 1. Condamne tout propos »

Mme Querton : « discriminatoire à l'encontre de la communauté musulmane comme de toute autre communauté », je propose qu'on garde ça comme ça il y en a pour tout le monde, « 2. Demande au Premier Ministre d'exiger de son Ministre de l'Intérieur Jan Jambon de présenter des excuses publiques pour ses propos tenus »

M. le Bourgmestre : 3. La phrase de Mme Durant : d'accord, le Secrétariat a noté

Mme Durant : et donc demande au Premier Ministre en tant que Président du Conseil National de Sécurité d'en appeler à éviter tout amalgame dans les propos de toutes les autorités qui le composent.

M. le Bourgmestre : bien, on en est là, on s'arrête-là. Un amendement Kanfaoui qui dirait :

M. Kanfaoui : nous condamnons avec la plus grande fermeté les propos du Ministre de l'Intérieur Jan Jambon et demandons au Premier Ministre de lui demander de faire des excuses publiques.

M. le Bourgmestre : mais ça on vient de le mettre

M. Kanfaoui : à d'accord. Nous invitons toutes les autorités publiques de ce pays, à toutes celles et ceux qui détiennent une parcelle de l'autorité publique à mesurer les propos tenus, qu'ils tiennent et qui sont interprétés par la communauté musulmane comme une stigmatisation de leur communauté. A cet égard

M. le Bourgmestre : je ne sens pas comme ça une grande adhésion

M. Kanfaoui : oui à cet égard, nous condamnons les propos du Directeur du Cabinet du Ministre-Président de la RBC et lui demandons, RBC : la Région de Bruxelles-Capitale, et lui demandons de présenter des excuses publiquement. Et voilà et donc nous signons à ce moment-là à 2 mains et donc nous vous le déposons.

M. le Bourgmestre : bien, alors qu'est-ce qu'on fait là-dessus ? On vote. Donc il y a un texte de base, je le considère comme acquis comme base, il n'y a pas besoin de vote. Je soumetts au vote l'amendement de M. Kanfaoui que vous venez de lire, M. Verzin

M. Verzin : condamne avec la plus grande fermeté les propos du Ministre de l'Intérieur Jan Jambon et demande au Premier Ministre, de demander au Ministre de l'Intérieur de présenter ses excuses publiques, demande à toutes les autorités publiques de ce pays à inviter toutes celles et ceux qui détiennent une parcelle de l'autorité publique à mesurer les propos publics qu'ils tiennent et qui sont interprétés par la communauté musulmane comme une stigmatisation de leur communauté. A cet égard, condamne les propos du Directeur de Cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale et lui demande également de présenter ses excuses publiquement.

Déroulement des votes sur les amendements -- Verloop van de stemmingen op de amendementen :

Madame Onkelinx dépose l'amendement suivant :

"Vu les événements dramatiques du 22 mars dernier qui ont secoués notre pays et plongé dans le désespoir les familles des victimes ;

Considérant que face à ceux qui refusent notre liberté et notre mode de vie, il nous faut réaffirmer nos valeurs et notre attachement à la démocratie et au vivre-ensemble ;

Considérant dans les motions générales le Centre pour l'Egalité des Chances a relevé que des amalgames inacceptables à l'encontre des musulmans se multiplient et que des discriminations à leur égard s'amplifient ;

Considérant que le devoir des responsables est non seulement de protéger la population mais encore de travailler pour maintenir la paix, la sérénité et le respect mutuel ainsi que la solidarité;
Considérant les propos du Ministre de l'Intérieur Jan Jambon, qui ont jeté le discrédit sur l'ensemble de la communauté musulmane, laissant à penser qu'une partie significative de celle-ci a applaudit les attentats;

Considérant que de tels propos constituent un amalgame grave, à l'encontre de nos concitoyens de confession musulmane, nombreux dans notre commune, mais aussi à toutes celles et ceux qui croient à la richesse d'une société multiculturel;

Considérant que le travail mené au quotidien par la commune de Schaerbeek et les associations dans le cadre de cette politique de prévention et de cohésion sociale,

Le Conseil Communal de Schaerbeek :

1. Condamne tout propos discriminatoire du Ministre Jambon à l'encontre de la communauté musulmane;
2. Exigé du Ministre de l'Intérieur, des excuses publiques."

Amendement approuvé

Madame Querton dépose l'amendement suivant :

"Vu les attentats du 22 mars dernier, qui ont secoué notre pays et plongé dans le désespoir les familles des victimes ;

Considérant que face à ceux qui veulent entraver notre liberté et notre mode de vie, il nous fait réaffirmer nos valeurs, notre attachement à la démocratie et au vivre-ensemble ;

Considérant que le Centre pour l'Egalité des Chances (UNIA) a relevé que des amalgames inacceptables à l'encontre des musulmans se multipliaient et que des discriminations à leur égard s'amplifiaient ;

Considérant que les propos stigmatisant et teintés d'amalgame du ministre de l'intérieur Jan Jambon à l'égard de la communauté musulmane a jeté le discrédit sur celle-ci, laissant à penser qu'une partie significative des musulmans approuvait les attentats ;

Considérant les relations quotidiennes et transparentes que la commune entretient avec les nombreuses associations, dans le cadre de la politique de prévention et de cohésion sociale

Le Conseil Communal de Schaerbeek :

1. Condamne tout propos discriminatoire à l'encontre de la communauté musulmane, comme de toute autre communauté ;
2. Demande au Premier Ministre d'exiger de la part de son Ministre de l'Intérieur des excuses public pour les propos tenus ;

Amendement approuvé

Monsieur Bernard dépose l'amendement suivant : "après la 4^{ème} phrase, rajouter : "Considérant que ces propos sont mensonger et constituent du racisme"

Amendement rejeté

Madame Durant propose d'ajouter la phrase suivante : "Demande au Premier Ministre en tant que Président du Conseil National de Sécurité d'en appeler à la modération dans les propos tenus par toutes les autorités qui le composent"

Amendement approuvé

Monsieur Kanfaoui propose l'amendement suivant :

"Nous condamnons avec la plus grande fermeté les propos du ministre de l'intérieur, Jan Jambon, et demandons au Premier Ministre de lui demander de faire des excuses publiques;

Nous invitons toutes les autorités publiques de ce pays à toutes celles et ceux qui détiennent une parcelle de l'autorité publique à mesurer les propos qu'ils tiennent et qui sont interprétés par la communauté musulmane comme une stigmatisation de l'ensemble de leur communauté

A cet égard, nous condamnons les propos tenus par le directeur de cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale et lui demandons également de présenter des excuses publiques"

20.04.2016

Monsieur Verzin intervient et reformule l'amendement de Monsieur Kanfaoui comme suit :
"Condamnes avec la plus grande fermeté les propos du ministre de l'intérieur, Jan Jambon, et demande au Premier Ministre de demander au Ministre de l'intérieur de faire des excuses publiques;

Demande à toutes les autorités publiques de ce pays à inviter toutes celles et ceux qui détiennent une parcelle de l'autorité publique à mesurer les propos publics qu'ils tiennent et qui sont interprétés par la communauté musulmane comme une stigmatisation de l'ensemble de leur communauté

A cet égard, condamne les propos tenus par le directeur de cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale et lui demande également de présenter ses excuses publiquement"

Amendement rejeté

Vote à mains levées sur la motion amendée -- Stemming, met handopsteken, op de geamendeerde motie:

Approuvé à l'unanimité -- Aangenomen met eenparigheid van stemmen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les attentats du 22 mars dernier, qui ont secoué notre pays et plongé dans le désespoir les familles des victimes ;

Considérant que face à ceux qui veulent entraver notre liberté et notre mode de vie, il nous fait réaffirmer nos valeurs, notre attachement à la démocratie et au vivre-ensemble ;

Considérant que le Centre pour l'Egalité des Chances (Unia) a relevé que des amalgames inacceptables à l'encontre des musulmans se multipliaient et que des discriminations à leur égard s'amplifiaient ;

Considérant que les propos stigmatisant et teintés d'amalgame du ministre de l'intérieur Jan Jambon à l'égard de la communauté musulmane a jeté le discrédit sur celle-ci, laissant à penser qu'une partie significative des musulmans approuvait les attentats ;

Considérant les relations quotidiennes et transparentes que la commune entretient avec les nombreuses associations, dans le cadre de la politique de prévention et de cohésion sociale

Le Conseil Communal de Schaerbeek :

1. Condamne tout propos discriminatoire à l'encontre de la communauté musulmane, comme de toute autre communauté ;
2. Demande au Premier Ministre d'exiger de la part de son Ministre de l'Intérieur des excuses public pour les propos tenus ;
3. Demande au Premier Ministre en tant que Président du Conseil National de Sécurité d'en appeler à éviter tout amalgame dans les propos de toutes les autorités qui la composent.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les attentats du 22 mars dernier, qui ont secoué notre pays et plongé dans le désespoir les familles des victimes ;

Considérant que face à ceux qui veulent entraver notre liberté et notre mode de vie, il nous fait réaffirmer nos valeurs, notre attachement à la démocratie et au vivre-ensemble ;

Considérant que le Centre pour l'Egalité des Chances (Unia) a relevé que des amalgames inacceptables à l'encontre des musulmans se multipliaient et que des discriminations à leur égard s'amplifiaient ;

Considérant que les propos stigmatisant et teintés d'amalgame du ministre de l'intérieur Jan Jambon à l'égard de la communauté musulmane a jeté le discrédit sur celle-ci, laissant à penser qu'une partie significative des musulmans approuvait les attentats ;

Considérant les relations quotidiennes et transparentes que la commune entretient avec les nombreuses associations, dans le cadre de la politique de prévention et de cohésion sociale

Le Conseil Communal de Schaerbeek :

1. Condamne tout propos discriminatoire à l'encontre de la communauté musulmane, comme de toute autre communauté ;
2. Demande au Premier Ministre d'exiger de la part de son Ministre de l'Intérieur des excuses public pour les propos tenus ;
3. Demande au Premier Ministre en tant que Président du Conseil National de Sécurité d'en appeler à éviter tout amalgame dans les propos de toutes les autorités qui la composent.

* * *

Madame Onkelinx quitte la séance -- Mevrouw Onkelinx verlaat de vergadering

* * *

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

Ordre du jour n° 35 -- Agenda nr 35

Le réaménagement de la Rampe du Lion (Question de Madame Deborah LORENZINO)

De herinrichting van de Leeuwenhelling (Vraag van Mevrouw Deborah LORENZINO)

Mme Lorenzino : donc la Rampe du Lion pont Albert que nous connaissons tous bien-évidemment et qui est situé au bout de l'avenue Zénobe Gramme, mais sur le territoire de la Ville de Bruxelles, était, est ou était, c'est plutôt une artère très fréquentée par les voitures, les camions et par les bus puisque c'est le seul passage qui permet donc de traverser le chemin de fer dans un très, très grand périmètre. Ce pont qui est certes très ancien s'est fortement dégradé ces dernières années au point que le Bourgmestre a dû en interdire l'accès à la circulation en 2013 aux poids lourds, bus et autres véhicules de grande dimension. Sauf erreur de ma part, c'est Infrabel qui est gestionnaire de l'infrastructure et qui est compétent pour les travaux de rénovations. J'imagine, je voulais savoir si on connaît, enfin quelle est sa position sur ce dossier. Qu'en est-il du rétablissement de la circulation j'imagine enfin complète du rétablissement complet de la circulation, j'imagine qu'il n'est pas prévu pour tout de suite. Quelle est l'implication de notre commune et comment se passe la collaboration entre Bruxelles-Mobilité, Infrabel, mais aussi la Ville dans la réflexion sur le devenir du pont ? Quelle est d'ailleurs la position défendue par la commune ? Est-ce que vous parvenez M. l'Échevin a imprimé cette vision auprès des instances concernées par le réaménagement. Je pense qu'il est aussi évidemment important de tenir compte des déficits et aménagements futurs de cette zone qui est en pleine évolution. Et par ailleurs, les travaux à hauteur des ponts Teichman et Van Praet pour le raccordement Bruxelles sont en cours et donc qu'en est-il d'une réflexion plus globale en matière de mobilité dans cette zone ou dans ce quartier qui connaît un sérieux problème de circulation ces derniers temps, merci.

M. Grimberghs : bien, comme on doit répondre rapidement, la réponse en 7 points de manière télescopique : 1. On roule aujourd'hui sur la Rampe du Lion. 2. La circulation comme vous l'avez dit est pour l'instant limitée aux voitures et donc il y a effectivement quelques problèmes par rapport aux lignes notamment de transports publics. 3. Le collège a pris attitude dans ce dossier à l'initiative de Cécile Jodogne en avril 2013, pour vous dire qu'on travaille là-dessus depuis longtemps. 4. Bruxelles-Mobilité a élaboré une note stratégique en avril 2015 sur ce dossier et au départ de cette note stratégique la commune a pris attitude, mais il semble que cette note stratégique n'a toujours pas été approuvée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. 5. Infrabel, on a vérifié ça récemment Mme Jodogne, Infrabel que nous avons interpellé sur cette question, nous dit que la réfection du pont n'est pas possible qu'il s'agit de la démolition /reconstruction et que ce ne sera fait par Infrabel qu'après, ça c'est plutôt une bonne nouvelle,

qu'ils aient réalisé le tunnel sous voies pour rendre accessible la gare de Schaerbeek par l'arrière pour les riverains. Ils attendent néanmoins que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale décide que cette demande d'Infrabel puisse effectivement se réaliser dans l'enveloppe qui est prévue pour les travaux dédicacés en Région de Bruxelles-Capitale. Et enfin dernier point : à priori il faudra bien-entendu un permis d'urbanisme précédé d'une étude d'incidences pour des travaux de cette ampleur, donc la remise en état du pont ou la reconstruction d'un nouveau pont à et endroit prendra malheureusement, il faut bien le constater, encore de nombreuses années, on ne compte pas en mois, on compte en années dans ce dossier. Mais donc Schaerbeek s'invite dans le débat avec toutes les autorités concernées.

M. le Bourgmestre : êtes-vous satisfaite de cette réponse Mme Lorenzino ?

Mme Lorenzino : ben oui, on va s'armer de patience alors.

Ordre du jour n° 36 -=- Agenda nr 36

L'aménagement et la destination de l'ancienne tribune nord du stade du Crossing (Question de Madame Deborah LORENZINO)

De inrichting en de bestemming van de oude tribune aan de Noorderzijde van het Crossing Stadion (Vraag van Mevrouw Deborah LORENZINO)

Mme Lorenzino : suite à la rénovation du stade, on a diminué le nombre de tribunes, c'est bien ça, on est passé donc de 4 à 2, laissant ainsi une liberté à la commune d'aménager les 2 autres parties enfin du bâtiment dont en tous cas l'ancienne tribune Nord, j'espère que je ne me trompe pas je pense. Donc plusieurs types ou options d'aménagements et d'utilisations avaient été envisagés. Dont notamment la réalisation de classes supplémentaires pour la section Renan de l'Ecole Blum ou encore un espace dédié au sport et aux clubs sportifs qui sont, comme nous le savons tous, bien nombreux sur le territoire de la commune. Où encore, j'avais entendu parler d'une 3^{ème} possibilité, qui consistait en une salle polyvalente destinée à des activités culturelles diverses. Donc je voulais donc savoir si le Collège avait déjà pris une décision concernant la destination de ces locaux. Dans quels délais ils seraient prêts à l'occupation. Je voulais simplement dire que je plaide ici pour qu'une priorité ou à tout le moins une possibilité d'occupation soit donnée aux clubs de sports et ils sont nombreux à attendre un local convenable adapté à leurs besoins pendant les longues périodes. Je pense par exemple au club ALPA qu'on a pu recevoir il y a quelques mois ici au Conseil pour les féliciter pour leurs beaux résultats sportifs et qui sont passés donc en super division et donc qui ont maintenant besoin de locaux, oui plus adaptés à leurs besoins pour pouvoir recevoir des clubs qui jouent, enfin tous leurs trucs de compétitions. Et donc ce serait ici une belle occasion de créer de nouveaux, des stades dédiés entre autres aux sports et promouvoir ainsi des sports qui sont encore relativement méconnus du grand public.

M. Vanhalewyn : voilà, je vais aussi essayer d'être bref dans ma réponse. Dans un premier temps, le Collège précédent avait lancé un marché d'architecture pour terminer le stade du Crossing et remplir la tribune Nord et c'était doté d'un programme assez ambitieux en vue d'y aménager une salle de sports en demi sous-sol, un peu enterrée, d'une salle dédiée aux sports et plus particulièrement au ping-pong. Et puis sur les parties supérieures 2 étages de salles plutôt polyvalentes pour lesquelles les attributions n'avaient pas encore été dédiées. Dans un second temps, le nouveau Collège et dans le cadre du boom démographique, avait introduit un dossier à la Communauté Française pour subventionner plusieurs classes au-dessus de la salle de sport de ping-pong, dossier qui avait été accepté par la Communauté Française : sports + classes. Dossier qui avait été accepté par la Communauté Française en vue d'étendre l'Athénée Fernand Blum, ou plutôt en vue d'y accueillir des classes de primaires de l'école 17 qui sont actuellement logées dans l'Athénée Fernand Blum, qui auraient été transférées-là dans la tribune Nord et qui auraient permis l'extension de l'Athénée Fernand Blum. Comme nous le faisons régulièrement avant de déposer un permis d'urbanisme, nous prenons contact avec la ATL pour un peu sonder les intentions et pour un peu sonder l'avis de la ATL avant de se casser les dents en commission de concertation et ils ont été très clairs que le gabarit de l'immeuble qui allait être en tribune Nord était : 1. Beaucoup trop haut et trop important, qu'ils n'auraient pas accepté un immeuble d'une telle importance. 2. Qu'il était hors de question par rapport au PRASS d'y mettre de l'infrastructure scolaire qui était un refus catégorique qui disait que ça devait être des espaces dédiés aux sports et/ou à des équipements collectifs hors scolaires. Le Collège a donc demandé à l'architecte de

revoir son programme, de faire un programme moins ambitieux en terme de gabarit et plus dédié à de l'activité non scolaire et le Collège du 15 décembre 2015, donc le 15 décembre dernier, a arrêté le programme suivant et a demandé à son architecte de nous redéposer un croquis, à savoir salle de ping-pong pour l'ALPA, ça c'est une certitude et une salle plutôt multisports mais pas sports de balles, plutôt multisports style gymnastique. En termes de délais, il va falloir donc introduire le permis, enquête publique, recevoir le permis, lancer le marché de travaux et trouver les budgets auprès de la COCOFF et d'autres institutions que pour le financer, donc c'est un pas à un projet qui va sortir de terre de si tôt, mais le Collège s'est au moins arrêté maintenant sur un programme définitif.

Mme Lorenzino : quand vous dites salle de sports donc c'est à destination des clubs, de l'ALPA, mais vous parliez de salle sportive

M. Vanhalewyn : donc la salle en demi sous-sol, c'est bien une salle de ping-pong, on va y accueillir l'ALPA, et au-dessus une salle polyvalente mais qui est plus une salle polyvalente de style tatami/gymnastique

Mme Lorenzino : et donc à destination de clubs ou de riverains

M. Vanhalewyn : à destination, le service des sports devra faire des propositions en vue d'attribuer ce local, mais ça c'est pas encore défini, mais la destination sportive est décidée.

M. le Bourgmestre : donc si on met l'ALPA on aura des tas d'amis et au-dessus on mettra les tatamis, pour résumer quoi.

Ordre du jour n° 37 -- Agenda nr 37

Le bilan du Schaernaval 2016 (Question de Monsieur Axel BERNARD)

De balans van Schaernaval 2016 (Vraag van de heer Axel BERNARD)

M. Bernard : la question est plutôt claire, je pense qu'on a vécu un moment de fête important avec notre édition 2016 de Schaernaval dans un contexte très particulier vu que l'ambiance n'était pas spécialement à la fête les jours qui précédaient. Et à un moment où Bruxelles a besoin de vivre et de retrouver une santé sociale festive, économique. Il est le temps peut-être de faire un peu le bilan de ce Schaernaval et je pense que globalement si je peux donner mon impression, c'est qu'on a eu quand même un engouement important qui montre en fait le potentiel de cette fête. Mais je pense qu'il reste quand même quelques questions. D'abord 1 par rapport au parcours M. l'Echevin, nous avons eu un parcours raccourci, un parcours limité à une toute petite partie de la commune, on a évité des quartiers importants place Dailly, place On a marché tout le long du parc Josaphat dans un environnement totalement vide, je pense que c'est à retenir pour l'année prochaine. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de changer de parcours y compris pour aller vers d'autres quartiers qui ne bénéficient pas de ce carnaval et qui montrent qu'un certain engouement quand on s'y rapproche. Ma 2^{ème} question, c'est dans ce bilan, mais on a un peu chaque fois l'impression année après année d'avoir un cortège qui est en grande partie venu d'ailleurs avec des troupes qui viennent de différents coins du pays et je me demande comment impliquer plus nos écoles, nos associations, notre jeunesse dans l'élaboration de ce Schaernaval. Et donc ces 2 questions sont faites pour poser dans un souci de rendre le carnaval encore plus beau, encore plus grand et en faire un vrai moment de fête populaire porté par les Schaerbeekois et pour les Schaerbeekois, d'où mes questions.

M. Noël : je voudrais tout d'abord vous dire que lorsque la police nous a avertis qu'elle aurait des problèmes pour garantir la sécurité sur un parcours aussi long que le parcours traditionnel, ce n'était évidemment pas pour nuire au carnaval, mais c'étaient des raisons très, très objectives. On n'a pas beaucoup de temps maintenant mais par exemple ils nous ont expliqué qu'il était très difficile de garder des carrefours à multiples entrées, puisqu'il y avait une crainte que des attentats puissent être perpétrés par des gens qui rentrent par des carrefours à multiples entrées. Alors s'il y en a bien un par exemple, c'est la place Meiser et s'il y en a malheureusement bien un autre, c'est la place Dailly, ce sont des lieux à multiples entrées où donc quelqu'un qui voudrait procéder à un attentat pourrait arriver d'un peu partout et donc ils nous ont demandé de limiter très, très fort le nombre de carrefours, noyaux commerciaux, c'était ça ou un avis défavorable. Nous n'avons évidemment pas du tout eu envie de mettre en péril la sécurité des gens et je dois vous dire d'ailleurs franchement que le communiqué de presse que le PTB a sorti à ce moment-là disant comme titre : raccourcir le carnaval, on ne doit pas céder à la peur, était à mon sens démagogue et maladroite et quand on sait ce qui s'est passé une semaine après, une semaine après avec le

nombre de morts et de blessés, 2 attentats dans Bruxelles, je trouve que ce genre de démagogie-là on pourrait s'en passer et au départ de Schaerbeek. C'est donc vraiment malheureux ça. Par contre, tout ce débat sur le parcours a créé un enthousiasme incroyable qui montre effectivement et là je partage votre point de vue combien les gens sont attachés à cette tradition centenaire. Le bilan de la participation est très difficile à chiffrer, nous l'estimons, vous avez un extrait de presse qui estime qu'il y avait 15.000 personnes, je crois que c'est trop fort, nous estimons environ 8.000, c'est-à-dire un peu moins que d'habitude. Il est évident que le climat général dit OCAM 3 explique assez largement le fait qu'il y avait moins de monde. On nous annonce d'ailleurs la même chose au niveau de la participation, je regrette par exemple qu'une école Schaerbeekoise, 3 jours avant le cortège, et peut-être justement par des inquiétudes, ait décidé de ne pas défiler, de même qu'un autre groupe local qui a préféré ne pas défiler vu le climat général, on a essayé de les convaincre que toutes les mesures de sécurités étaient prises mais ça n'a pas suffi. Quel sera le parcours prochain, on va y réfléchir évidemment que notre préférence est d'essayer de toucher le plus grand nombre de quartiers différents, mais vous devez savoir aussi que de nombreux groupes et notamment les écoles Schaerbeekoises quand elles viennent estiment qu'un parcours de 5 à 6 Km c'est trop long, ils veulent un parcours réduit, 3 Km, 4 Km et alors ça ne permet évidemment pas avec 3 ou 4 Km de traverser tout Schaerbeek, on est obligé de le réduire, mais nous avons constaté comme vous que par exemple le long de Azalée il n'y avait pas grand monde et que donc ou bien on arrive à créer des animations là comme on a essayé d'ailleurs de le faire un peu avec Pater Baudry, ou bien on envisagera un autre parcours. Quant aux participants, je ne reviendrai pas sur un débat qu'on a eu l'année passée, le carnaval de Schaerbeek a toujours eu et aura toujours des groupes venant des 4 coins de Belgique, ce n'est pas une Zinneke parade, c'est le carnaval tel qu'il a été créé par nos ancêtres et que nous voulons prolonger, mais et nous en avons parlé au Conseil communal il y a un an, nous faisons un gros effort pour l'instant pour essayer d'attirer plus de groupes Schaerbeekoïses et de faire participer. Alors ce n'est pas une chose facile surtout que nous n'avons pas, contrairement à la Zinneke parade, 18 personnes en équivalent temps plein pour essayer d'aller convaincre des associations de monter des groupes et nous n'avons pas un budget de 4 millions non plus, mais nous faisons un gros effort et il y a déjà eu une évolution que je regrette un peu que tout le monde ne l'ait pas vu mais ça dépend aussi ce qu'on attend quand on parle d'un groupe Schaerbeekoïse. Alors en dehors des groupes de type folklorique traditionnel que vous ne connaissez peut-être pas : les Fous du Roi, la Garde des Princes par exemple qui sont des groupes purement Schaerbeekoïses, qui préparent ce carnaval pendant toute l'année. Il y a aussi le Musée de la Bière, mais nous avons aussi eu d'autres groupes, je suppose que vous ne le savez pas, ce sont des jeunes filles qui dansaient en tenues turques, c'est un groupe Schaerbeekoïse, RAMIT des gens notamment africains, ce sont des Schaerbeekoïses. Les Mimes du Kokolo ce sont des Schaerbeekoïses. Bien-sûr alors d'autres groupes qui étaient déjà venus et nous en sommes très contents comme Agissons Ensemble ou à l'ASBL Evenepoel Bien-être. Plus des nouveaux comme un club de mini-foot parce que c'est un sport fort populaire dans la commune avec l'AS Schaerbeek qui est d'ailleurs entrain d'avoir des très bons résultats sportifs ou un club de judo comme le Judo Royal Club Crossing. Donc nous sommes entrain de travailler à augmenter le nombre de groupes locaux, malheureusement je vous dis 2 des groupes que nous espérons avoir dans une école ne sont pas venus. Et nous allons évidemment poursuivre dans ce sens-là.

Ordre du jour n° 38 -=- Agenda nr 38

L'appel à l'aide de l'Os à Moelle. (Question de Madame Barbara TRACHTE)

De hulpkreet van l'Os à Moelle (Vraag van Mevrouw Barbara TRACHTE)

M. le Bourgmestre : nous nous tournons vers Mme Trachte, Mme Trachte qui veut nous parler de l'appel à l'aide de l'Os à Moelle. Et nous avons une question du même sujet puisque M. Platteau a vu que Mme Trachte avait posé la question le mois passé et l'avait reporté à cette séance-ci. Et donc on va avoir les 2 questions en une fois pour n'avoir qu'une seule réponse.

Mme Trachte : je pense que c'est un sujet qui a touché, qui préoccupe moi-même, M. Platteau, mais certainement d'autres encore ici. Mais donc nous apprenions il y a environ 1 mois et demi que l'Os à Moelle faisait face à des difficultés telles qu'il n'arrivait plus à faire face à ses échéances financières. Ce cabaret Schaerbeekoïse propose et accueille depuis 1960 une programmation et des événements variés qui soutiennent la création Bruxelloise et attirent

toujours chaque mois quelques 900 spectateurs avec des spectacles variés. Malgré ce succès, le travail et les efforts des gérants, un appel à l'aide a donc été lancé. Immédiatement la Ministre-Présidente de la COCOFF, Mme Fadila Laanan a réagi et elle a indiqué qu'elle apporterait une aide à l'Os à Moelle dans le cadre d'un budget de 150.000€ prévu au budget 2016 pour soutenir tous les cafés théâtres Bruxellois. L'os à Moelle constitue à l'évidence un maillon de la diversité culturelle et de l'offre culturelle Bruxelloise et la fermeture de ce lieu constituerait également une perte pour l'offre culturelle de notre commune, raison pour laquelle la commune n'a pas trainé non plus et a déjà reçu, mais il y a un mois déjà donc, les gérants de l'Os à Moelle et donc je souhaitais savoir quelles étaient les premières conclusions de cette réunion et quel soutien financier mais aussi d'une autre nature, je pense qu'en collaboration avec les services culturels de la commune, d'autres types d'aide peuvent être adressés à cette institution et donc j'aurais souhaité savoir quels étaient les types de soutiens qui étaient étudiés en coordination donc avec le service culture de la commune en vue de maintenir la diversité de l'offre culturelle sur le territoire de notre commune, je vous remercie pour votre réponse.

M. Platteau : oui donc le mois dernier j'étais absent mais j'aurais volontiers déjà abordé le sujet. Entretemps on a des informations complémentaires et je souscris aux commentaires faits par ma Collègue précédemment. Il est vrai que j'ai suivi en coulisse et Mme Laanan a annoncé que le subside allait monter de 5 à 15.000€ pour cette année, donc il y a déjà un 1^{er} geste qui est accordé. J'ai été en contact avec les gérants qui m'expliquaient ce qu'ils ont après, etc., mais donc la question est au niveau communal : que peut-on faire pour soutenir cet Os à Moelle et je voulais un peu élargir le sujet, ça a déjà été abordé au point 10 et j'ai entendu vos commentaires sur la montée en puissance, mais je voulais un peu élargir la question sur les autres, parce que s'il y a un soutien qui est à l'Os à Moelle, il y a d'autres infrastructures sur la commune, il y a des grands projets qui s'annoncent, on a parlé du centre culturel, j'ai observé avec grand intérêt aussi le qui s'est ouvert à Molenbeek, donc je voulais me poser la question si d'abord précisément sur l'Os à Moelle et si il y avait une réflexion sur les infrastructures culturelles à Schaerbeek.

M. le Bourgmestre : comme tout à l'heure, je donne une réponse maintenant en lieu et place de M. Köksal et donc il serait peut-être souhaitable de le réinterroger généralement quand il sera là, il pourra vous répondre plus largement sur ses ambitions culturelles et aussi d'ailleurs quand le Collège aura adopté le plan stratégique, la note stratégique en plus risque cultures dans lequel on pourra donner des réponses plus précises. Mme Trachte, vous savez je vous l'ai déjà dit, donc dès qu'on a vu leur appel à l'aide, je les ai invité à me rencontrer, j'ai fait le point avec eux de leur situation, leur demande, leur appel à l'aide n'était pas encore très structuré, on les a plutôt encouragé à faire un plan financier, indiquer exactement quelle était l'ampleur de leur problème, si c'était ponctuel ou récurrent parce qu'il y a aussi des aides urgentes, on les a un peu, voilà des dettes d'origine, des dettes qui dues à leur remise en état des lieux, donc essayer un peu de structurer leur demande, leur expliquer aussi qu'il fallait qu'ils s'adressent à diverses instances, notamment auprès de la Région, Madame Laanan les a reçu, a fait une première annonce, je ne sais pas exactement le montant, à mon information c'est 5.000 mais . Platteau dit que c'est peut-être un peu plus. Il se fait que j'avais introduit une question à Madame Laanan à la COCOFF et que je l'interroge vendredi matin, donc on aura des précisions encore là-dessus et je souhaiterais pour le dire très franchement quand même que un lieu de l'importance de l'Os à Moelle qui dépasse le cadre de la commune soit pleinement et de manière importante reconnu par la COCOFF, parce que si l'annonce de Madame Laanan est très intéressante de soutenir des lieux de diffusions culturelles à travers Bruxelles, il n'y en a pas beaucoup qui ont la dimension et la programmation de l'Os à Moelle. Il y en a beaucoup, il y a une quinzaine de lieux, mais il n'y en a que 4 ou 5 qui sont du niveau ou d'un niveau supérieur à l'Os à Moelle. Donc c'est ça qui permet de justifier sans doute que on monte un peu en puissance dans les moyens que la COCOFF donne parce que la zone sur laquelle l'Os à Moelle travaille dépasse le cadre de la commune. C'est pas dire que la commune ne peut rien faire, mais c'est la mission première à mon avis et c'est à ce niveau-là qu'il faudrait un soutien structurel. Alors on a reçu depuis lors une demande plus structurée de l'Os à Moelle, le service culture a été chargé de l'examiner. Ils nous ont déjà fait une première note qu'ils doivent compléter dans une note stratégique. Je vous dis quand même que, puisque le Collège n'en a pas encore parlé exactement, mais le service culture dit : des lieux de programmations culturelles il y en a à Schaerbeek et nous en disposons, nous commune, si nous devons programmer plus de choses on a assez de lieux. Donc l'idée d'une collaboration pour qu'on ait un lieu de plus pour faire des choses et qu'on aille faire des choses là-bas, ils aient un effet retour, très franchement c'est pas notre job et on a d'autres solutions. Donc croire qu'on consacre là de l'argent en faisant des économies : non, c'est pas ça, ok. Et deuxièmement, par rapport à la demande de l'Os à Moelle, eux ils vont dans leur plan financier,

on les encourage dans ce sens là, faire quelques locations privées qui rapportent de l'argent. Si c'est les priver de locations privées pour que la commune loue, très franchement on ne les aide pas financièrement. Donc il faut que ce qu'on fasse soit de manière intelligente par rapport à un plan qui leur permet de tenir la route. Donc le débat continue avec le service culture qui doit faire monter une note au Collège là-dessus. Je crois d'ailleurs qu'ils attendent le retour de M. Köksal pour qu'on en parle. La commune, le Collège a marqué un accord de principe de les aider sous une forme qui doit être finalisée par le service culture, mais qui soit cohérente par rapport à ce que nous faisons en culture, cohérente par rapport à leur projet qui ne remplace pas ou ne soit pas plus important que ce que fasse la COCOFF, qui vient en soutien de ce que fait la COCOFF et il y a d'autres formes d'aides qu'on peut imaginer que simplement du cash. Voilà, il y a d'autres pistes sur lesquelles je ne rentre pas maintenant parce qu'elles vont être soumises au Collège et M. Köksal pourra vous les donner je l'espère le mois prochain ou rapidement.

Mme Trachte : merci pour votre réponse, je crois que dans les deux cas, que ce soit la COCOFF ou la commune de Schaerbeek, dans les 2 cas il faut considérer l'Os à Moelle comme un des maillons de la diversité culturelle Bruxelloise ou Schaerbeekoise et chacun avec évidemment des missions différentes, évidemment un territoire différent. Mais puisque vous interroger Madame Laanan dans 2 jours, je pense que c'est intéressant de l'interroger sur effectivement la répartition de ces 150.000€. J'entends que, il y a différents lieux culturels et il me semble en effet qu'en fonction de l'offre qui est apportée et de la contribution qu'ils apportent à la diversité culturelle Bruxelloise ça doit aussi justifier la répartition de cette somme. Pour ce qui concerne la commune, là-aussi l'Os à Moelle est un des maillons de la diversité culturelle Schaerbeekoise et il doit s'inscrire dans la cohérence de la politique, enfin en cohérence, en complémentarité ou cohérence avec l'offre culturelle de la commune. Comme j'entends que vous imaginez, que vous ayez différentes pistes, que le travail est encore en cours, mais donc on reviendra vers vous ou vers l'Echevin compétent le mois prochain ou le mois suivant.

M. le Bourgmestre : je vous invite à venir écouter la réponse en live de Madame Laanan, c'est pour rire.

M. Platteau : j'entends bien votre réponse et c'est vrai que je suis content d'entendre qu'un soutien sera accordé à l'Os à Moelle parce qu'il a un rôle spécifique et la COCOFF en est également consciente puisqu'il y a déjà cette possibilité. Et j'ai surtout retenu du précédent débat du point 10 la volonté de monter en puissance, donc je serais très attentif et très constructif dans le débat qui va venir sur le contenu de la politique culturelle qui doit aussi peut-être, comme vous avez dit du centre culturel, se redéployer, donc là il y a des opportunités devant nous qui j'espère pourront être saisies.

M. le Bourgmestre : pour mémoire, les moyens d'actions de la culture c'est de l'ordre de 50.000€, le personnel plus 50.000€.

Ordre du jour n° 68 ==- Agenda nr 68

Les appels à projet innovants lancés par la Région Bruxelloise. (Question de Madame Isabelle DURANT)

Betreffende de oproepen door het brussels Gewest in verband met vernieuwende projecten (Vraag van Mevrouw Isabelle DURANT)

Mme Durant : M. l'Echevin, je voulais en fait vous demander, dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Ministre de l'Economie de la Région Bruxelloise, appel à projet innovant en matière de commerce, dans quelles mesures vous aviez des informations et vous aviez vous-même suscité auprès de commerces Schaerbeekoises ou d'entreprises Schaerbeekoises la possibilité de rentrer dans ces appels sachant que le Dead-Line est en général autour du 5 mai pour ces projets ou du 10 mai. Si vous aviez donc pu inciter des activités, des commerces et Dieu sait si on a aujourd'hui et on s'en réjouit des initiatives intéressantes sur le territoire communal et qui pourraient bénéficier ou entrer dans l'un ou l'autre des catégories de cet appel à projet. Et deuxièmement, 2^{ème} sous-question, si oui savez-vous quelles sont les entreprises Schaerbeekoises qui ont rentré, ou commerces Schaerbeekoises, qui ont fait appel à cet appel à projet. Après on verra bien si ils sont retenus, ça c'est un autre problème et ça c'est la responsabilité du Ministre de l'Economie, mais à tout le moins quelle est la dynamique autour de cet appel à projet via le GEL ou via votre Cabinet directement, merci.

M. Noël : donc effectivement le Gouvernement Bruxellois a fait un effet d'annonce sur 8 appels à projets qui sont d'ailleurs des sujets importants et intéressants, mais c'était l'annonce du principe et ces 8 appels à projets n'ont pas encore tous été lancés réellement, concrètement avec les explications. Donc actuellement un premier appel à projet a été lancé et se termine pour la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat. Oui, nous avons relayé cet appel via le guichet d'économie locale et nos réseaux. Il y a eu des contacts avec un de nos partenaires traditionnels qui s'appelle ILE, qui avait un projet autour de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel avec Saint Luc. Je dois dire que malheureusement les informations qu'ils ont obtenues et que j'ai obtenues de mon côté aussi, c'est qu'il semblerait que toute une série de projets qui ont été recalés par le Gouvernement dans le cadre du FEDER, se sont mobilisés tous ensemble pour essayer de récupérer cette petite manne-là et que donc chez UN+ pour ne pas les citer on nous a gentiment fait comprendre qu'il y avait peu de chance qu'un autre projet soit retenu. Mais quoi qu'il en soit, je vous signale que le projet de ILE avec Saint Luc sera poursuivi mais sans ce financement-là. Le 2^{ème} appel à projet qui est déjà en cours, c'est Made Brussels et c'est en fait pour les 10 quartiers du centre ville, là nous en sommes exclus, ça ne concerne que le pentagone. Un 3^{ème} appel à projet vient seulement de sortir lundi, c'est Be Circular, donc l'économie circulaire, c'est un sujet évidemment fort important. Il a été annoncé lundi et la première réunion d'informations pour des gens comme nous à ce propos s'est tenue hier et bien-entendu nous y étions et que nous allons le relayer maintenant auprès des différents partenaires potentiels. Viendront alors dans le courant des semaines qui viennent le projet dont vous avez parlé, donc les commerces innovants, on est évidemment très vigilants à ce propos-là mais il n'est pas encore sorti, on ne sait pas ce qu'il y a dedans, on ne sait pas ce qu'il faut faire, on n'a aucune information précise. Viendront aussi des sujets d'ailleurs autrement importants aussi : la discrimination à l'embauche, la diversité par exemple, mais là-aussi on est comme Sœur Anne, on ne voit encore rien venir. Donc bien-entendu nous allons les relayer, nous allons essayer de susciter des dossiers Schaerbeekois et nous allons essayer de mettre en contact les uns avec les autres, même si je dois vous dire que la mentalité, l'esprit d'approche de la Région est d'avoir créé un véritable pôle conseil au sein des OIP Régionaux, ce pôle conseil est constitué de essentiellement Atrium et Impulse et que la Région vise vraiment à concentrer ce travail de mise en relation, d'aide à l'élaboration de projets, au niveau de ses organismes régionaux. Néanmoins, moi je reste persuadé qu'à Schaerbeek nous pouvons faire quelque chose, mais c'est aussi dans ce sens-là que j'ai déjà demandé au Collège d'étoffer le service Economie, Commerce, Emploi. Je sais que nous avons des limites au niveau des ressources humaines, mais il me semble par exemple que maintenant que le plan climat est bien lancé, on pourrait peut-être imaginer de récupérer un des 2 ingénieurs qui y était affecté. Il me semble aussi que maintenant que le plan communal de développement durable est sur les rails, nous pourrions peut-être récupérer un des brillants universitaires qui y est affecté afin de créer une cellule stratégique au sein du service Economie, Commerce, Emploi.

Mme Durant : donc j'entends bien vos réponses sur le, avec 4 guillemets, le racket que vous voulez effectuer, ça c'est des questions que vous gèrerez au Collège. Maintenant sur le fond de votre réponse, je reviendrai évidemment moi-aussi de mon côté à la Région sur justement les projets qui ne sont pas encore ouverts, qui ne sont pas clairs comme celui sur les commerces innovants parce que je pense qu'on a entre-autres quelques surfaces à Schaerbeek libres sur lesquelles ce serait intéressant, si des projets sont là à tout le moins même s'il y a un pôle conseil à la Région de susciter, de travailler, de relayer pour que des projets remontent et deviennent candidats. Mais donc je ne manquerai pas d'assurer le relais, ou en tous cas les questions au niveau Régional pour qu'on donne un maximum de chances à des opérateurs locaux d'entrer à tout le moins dans l'appel à projet tel qu'il existe et on reviendra bien-sûr sur les autres qui ne sont pas encore ouverts dès que les informations seront disponibles, merci.

M. Noël : et très bien d'ailleurs, vous avez suscité un vrai débat sur un des commerces qui vient de se fermer et je trouve que c'est intéressant sur Facebook et c'est intéressant qu'il y ait des vrais débats comme ça, ça permet aussi de réexpliquer des choses et de montrer à certains qui l'ignorent que nous sommes là pour pouvoir aider à monter des projets. Et pour votre bonne information aussi, j'ai passé toute l'après-midi avec Atrium pour faire le bilan de l'opération I SHOP 1030 et du suivi qui y sera donné, puisqu'il va toujours dans le même sens.

Ordre du jour n° 69 -- Agenda nr 69

Les actions concrètes en soutien à l'activité touristique à Schaerbeek (Question de Monsieur Eric PLATTEAU)

De concrete acties om de toeristische activiteiten in Schaarbeek te ondersteunen (Vraag van de heer Eric PLATTEAU)

Cette question est reportée à la prochaine séance -- Dit punt werd overgedragen naar de volgende vergadering.

Ordre du jour n° 70 -- Agenda nr 70

Soutien à l'Os à Moëlle et aux infrastructures culturelles (Question de Monsieur Eric PLATTEAU)

Ondersteuning van het Os à Moëlle en de culturele infrastructuur (Vraag van de heer Eric PLATTEAU)

Monsieur Platteau a posé sa question lors du point 38

La séance publique est levée à 0 heure et 15 minutes -- De openbare vergadering wordt beëindigd om 00.15 uur.